L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1534 - VENDREDI 05 JUILLET 2019 — 2,20 €

www.agribourgogne.fr — ISSN 1969-8232



MOISSON



Oh les beaux jours !

Pour tout agriculteur le temps des moissons c'est aussi le temps de l'effervescence, où l'espoir se teinte parfois d'inquiétude. Ces moissons 2019 débutent par un fort temps de canicule qui a précipité quelque peu, dans les zones de plaine notamment, la récolte des orges. Cette moisson commence pas mal, mais les effets de la canicule pourraient impacter les rendements à venir. Dans l'expectative, les agriculteurs savent que la récolte s'évalue dans la benne. En attendant les prochaines récoltes, un petit coup de pluie serait tout à fait bienvenu en ces temps de sécheresse persistante, pour booster certaines cultures qui commencent *«à tirer la langue»*...

Pages 4-5

Encart : France Solar pour l'Yonne

Côte d'Or

› Grandes Cultures

Ça chauffe sur les plateaux



Nièvre

› Boisements

Un dossier qui avance timidement



Yonne

› Visite d'exploitation

Les JA veulent briser les clichés



fendt.fr

FENDT



DEMANDEZ UNE DÉMO

Presses à balles rondes Fendt:
une forme systématiquement parfaite

Aujourd'hui Fendt vous propose simplement la meilleure presse à balles rondes du marché. Son pick-up sans chemin de came, son système d'entrainement double, son unité de coupe Xtracut ou encore son système exclusif HydroflexControl qui absorbe l'hétérogénéité des andains, sont les garants de l'efficacité reconnue à la marque Fendt.

G. BUCHEZ
Corbigny - Autun - Luzy
Moulins Engilbert
03 86 20 17 38
www.gbuchez.fr

AGCO Your Agriculture Company
FENDT est une marque déposée d'AGCO Corporation

PLUS D'INFOS

ETA La Vallée de Channy- 58150 Garchy

Secteurs d'épandage :
Nièvre - Yonne
Loiret - Cher
Indre



Semis de précisions, Épandage :
Compost, fumier Calcaire, scories…
Jean-Baptiste Mourlon - 07 88 58 29 82

Sommaire

Côte-d'Or

04-05 • Panorama: Evénement Moisson 2019
06 • Luzerne : Ca bouge à Baigneux les Juifs
07 • Grandes cultures : Ca chauffe sur les plateaux !
08 • Moutarde : Saison compliquée mais la filière tient bon

Nièvre

09 • Agri Demain : La fête des moissons 2019 est lancée
10 • Mercosur : « N'importons pas l'agriculture que nous ne voulons pas »
11 • Boisements : Un dossier qui avance timidement

Yonne

12 • Galacsy : Travailler ensemble avec les éleveurs
13 • Vendanges : De nouveaux salariés disponibles pour les récoltes
14 • Visite d'exploitation : Les jeunes agriculteurs veulent briser les clichés
15 • Interbev : « Travailler tous ensemble pour que l'argent aille au bon endroit »

Filières

16 • Cultures Colza : Réussir l'implantation, assurer la germination

Infos Services

17 • Firmes et machinismes
18-19 • Marchés
20-21 • Petites annonces
22-26 • Annonces légales

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21 110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail : redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein - am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale : Jean-Yves Blondat - mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale : SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

AgriBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel : 105 € - Prix au numéro : 2,20 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - « Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

Mercosur / Ceta

Le point de rupture est atteint pour les éleveurs bovins

Un mois tout juste après les élections européennes, la Commission européenne vient de conclure un accord de libre-échange avec le Mercosur. Dans le même temps, en France, alors qu'aucune amélioration du revenu des éleveurs n'a encore été rendue possible par les Etats Généraux de l'alimentation, le Gouvernement demande une ratification express, au mois de juillet, du CETA par l'Assemblée Nationale. Ce début d'été 2019 restera, pour l'élevage français, tristement historique.

Absence de concrétisation des objectifs des Etats Généraux de l'Alimentation et explosion des importations de viandes bovines ne respectant pas nos normes de production : c'est une combinaison particulièrement affligeante qui est, aujourd'hui, proposée aux éleveurs français !
La loi Egalim apportait, pourtant, deux promesses aux producteurs et aux consommateurs :
Celle d'une nouvelle construction des prix permettant une rémunération des agriculteurs à hauteur de leurs coûts de production, d'abord. Hélas, le prix payé aux éleveurs bovins viande est plus bas, cette semaine, qu'il ne l'était au lancement des Etats Généraux de l'Alimentation.

Celle d'une interdiction de commercialiser toute denrée alimentaire pour lesquelles *«il a été fait usage de produits vétérinaires ou d'aliments pour animaux non autorisés par la règlementation européenne ou ne respectant pas les exigences d'identification et de traçabilité imposées par cette même règlementation»* (art. 44), ensuite. Or, c'est un nouvel accès au marché intérieur à plus de 65 000 tonnes de viandes canadiennes, issues de bovins nourris aux farines animales et aux antibiotiques utilisés comme activateurs de croissance, et ne faisant l'objet d'aucune traçabilité individuelle, que l'Assemblée Nationale semble sur le point d'approuver.
Enfin, c'est un accord (basé sur un mandat de négociation de 1999 !) actant l'ouverture de ce même marché à 99 000 tonnes supplémentaires de viandes du Mercosur, dont les systèmes de production sont largement responsables de la déforestation et n'apportent aucune garantie sérieuse sur le plan sanitaire, que la Commission européenne se réjouit aujourd'hui d'annoncer !
Ceci, en dépit de l'opposition à cet accord affichée par Emmanuel Macron et son Gouvernement. Ceci, également, au mépris de tous les engagements formulés auprès des citoyens français et européens en matière de protection de l'environnement, de l'emploi et de la santé.

Pour Bruno Dufayet, Président de la Fédération Nationale Bovine: *«Cette accumulation de mauvaises décisions ou marques de mépris pour les éleveurs bovins viande et le modèle de production vertueux qu'ils s'efforcent de préserver, en France, a assez duré. Un point de rupture a été atteint. Notre exaspération et notre colère, nous allons désormais, dans les prochaines semaines et les prochains mois, fortement l'exprimer».*

COMMUNIQUÉ FNB

Appel à projet

Dispositif national d'accompagnement des projets et initiatives (DiNA) des coopératives d'utilisation en commun de matériel agricole (Cuma) - Aide de minimis en vue de la réalisation d'un conseil stratégique à l'attention des Cuma - Aide relative aux investissements matériels (hangars et bâtiments annexes)

Dates d'ouverture de l'appel à projets : du lundi 8 juillet au vendredi 20 septembre 2019
Le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation a mis en place un dispositif national d'accompagnement des projets et initiatives (DiNA) des coopératives d'utilisation en commun de matériel agricole (Cuma). Ce dispositif, financé par l'Etat, se compose de 2 volets d'aides à destination des Cuma :
- une aide aux investissements immatériels (conseil stratégique)
- une aide aux investissements matériels (hangars et bâtiments annexes)
Le premier volet concerne la réalisation, par un organisme de conseil agréé, d'un conseil stratégique auprès des CUMA, dans le but d'améliorer leurs performances à la fois sur les plans économiques, environnementaux et sociaux. Ce conseil débouche sur un plan d'actions et constitue un préalable à l'aide aux investissements matériels.
Le second volet vise à subventionner l'acquisition, la construction et l'aménagement de bâtiments destinés à entretenir et remiser les matériels des Cuma ou à assurer le fonctionnement des coopératives (à l'exception des bâtiments administratifs). Il requiert au préalable la réalisation d'un conseil stratégique.
Une procédure d'appel à projets est organisée en vue de l'attribution d'une aide pour l'élaboration d'un conseil stratégique, d'une part, et pour la réalisation de hangars et bâtiments annexes à destination des Cuma, d'autre part. La notice ainsi que le formulaire de demande pour chacune de ces 2 aides sont téléchargeables à l'adresse suivante : http://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/CUMA
Le présent appel à projets est ouvert à compter du lundi 8 juillet 2019. La date limite de dépôt des dossiers de demande d'aide complets auprès de la DDT de votre département est fixée au vendredi 20 septembre 2019.
Les dossiers retenus feront l'objet d'une sélection régionale et seront engagés dans la limite des disponibilités financières.

Contacts :
- DDT Côte d'Or - Anne Cochard – Tel : 03 80 29 42 61
Courriel : anne.cochard@cote-dor.gouv.fr
Emmanuel Berrion – Tel : 03 80 29 44 82
Courriel : emmanuel.berrion@cote-dor.gouv.fr
- DDT du Doubs - Marie-Claire Saillard– Tel : 03 81 65 69 42
Courriel: marie-claire.saillard@doubs.gouv.fr
- DDT du Jura - Service économie agricole - Tel : 03 84 86 80 00
Courriel: ddt-sea@jura.gouv.fr
- DDT Nièvre - Unité de modernisation des exploitations – Tel : 03 86 71 52 23
Courriel : ddt-sea@nievre.gouv.fr
- DDT de la Haute-Saône - David Hummel – Tel : 03 63 37 92 32
Courriel : david.hummel@haute-saone.gouv.fr
- DDT Saône-et-Loire - Unité projet d'exploitation - Tel : 03 85 21 86 23
Courriel : ddt-ecoagri@saone-et-loire.gouv.fr
- DDT Yonne - Christophe Zunino – Tel: 03 86 48 42 85
Courriel : ddt-sea@yonne.gouv.fr
- DDT du Territoire de Belfort / SEA
Martine Prevot – Tel : 03 84 58 86 82
Courriel: ddt-sea@territoire-de-belfort.gouv.fr

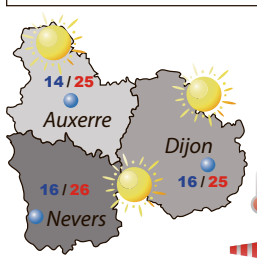
la météo présentée par Dijon Céréales

AGATE météo

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Vendredi 5 Juillet

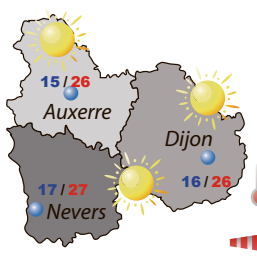


Ensoleillé
Un temps agréable et bien ensoleillé en perspective. Les vents seront modérés.

T° mini : 13 à 15°C
T° maxi : 24 à 26°C
Vents : Nord-Est 20 km/h

Saint Antoine
Soleil : 05h56 - 21h55
Lune : 08h52 - N.C.

Samedi 6 Juillet

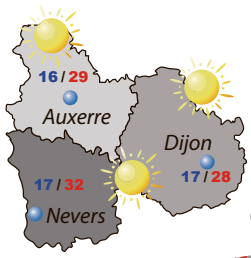


Beau temps
Le temps restera ensoleillé ce samedi. Les températures seront en très légère hausse.

T° mini : 14 à 16°C
T° maxi : 24 à 27°C
Vents : Nord-Est 20 km/h

Sainte Mariette
Soleil : 05h57 - 21h55
Lune : 10h12 - 00h11

Dimanche 7 Juillet



Agréable
Cette journée dominicale se déroulera sous un ciel clair et un soleil généreux.

T° mini : 15 à 17°C
T° maxi : 27 à 30°C
Vents : Est 20 km/h

Saint Eliane
Soleil : 05h58 - 21h55
Lune : 11h31 - 00h42

Prévisions à 7 jours

Lundi 8 Juillet au Mercredi 10 Juillet
Un temps perturbé avec quelques précipitations.
Vents : Ouest à 10 km/h
T° mini : 14 à 16°C T° maxi : 25 à 27°C

Du Jeudi 11 Juillet au Dimanche 14 Juillet
Le soleil sera bien présent au cours de cette période.
Vents : Nord-Est à 10 km/h
T° mini : 17 à 19°C T° maxi : 28 à 30°C

Les moyennes sur Dijon en Juin sur 30 ans

Les températures : *Les précipitations :* *Les phénomènes :*

UE / Mercosur

Un accord polémique pour l'agriculture

L'Union Européenne et le Mercosur ont conclu, le 28 juin, l'accord commercial qui devrait permettre d'augmenter drastiquement les échanges commerciaux entre les deux régions. Plus de 90 % des taxes à l'importation devraient ainsi être supprimées.

Le 28 juin l'Union Européenne et les pays du Mercosur (Brésil, Argentine, Uruguay, Paraguay) ont définitivement conclu l'accord commercial qui lie les deux groupes de pays.

Les négociations autour de cet accord qui durent depuis plus de 20 ans avaient très activement repris à Bruxelles depuis le 21 juin. Un diner s'était tenu le 26 juin entre les ministres des pays du Mercosur et les principaux commissaires européens, en charge de ce dossier (Cecilia Malmström, Phil Hogan et Jyrki Katainen).

Cet accord devrait permettre d'augmenter fortement les échanges commerciaux entre l'Europe et le Mercosur. En effet, à terme, 91 % des taxes à l'importation imposées par le Mercosur aux pays européens seront supprimées.

A l'inverse, l'UE éliminera 92% de ces taxes pour les produits en provenance des pays du Mercosur Pour Jean-Claude Juncker, président de la Commission européenne, il s'agit d'une bonne nouvelle pour les entreprises européennes, les travailleurs et l'économie de part et d'autre de l'Atlantique, car cet accord représente une économie de plus de 4 milliards d'euros par an.

Concernant les produits agricoles, plusieurs taxes du Mercosur seront éliminées. Il s'agit de celles sur le vin (27 %), le chocolat (20 %, les spiritueux (20 à 35 %), les biscuits (16 à 18 %), les pêches en conserve (55 %), les boissons gazeuses (20 à 35 %) et les olives.

De plus, Jean-Claude Juncker a affirmé que fromages et produits laitiers de l'Union européenne devraient bénéficier de larges quotas sans taxe.

De son côté l'Union européenne ouvre largement son marché aux produits en provenance des pays du Mercosur. Il s'agit d'ailleurs de sa concession la plus lourde.

Un quotas 99 000 tonnes de viande bovine

Le texte prévoit donc qu'un quota annuel de 99 000 tonnes de viande bovine bénéficie d'un taux préférentiel à 7,5 % de taxes. Il prévoit aussi un quota supplémentaire de 180 000 tonnes pour le sucre et un autre de 100 000 tonnes pour les volailles. Le Mercosur s'engage à protéger 357 *«indications géographiques»* européennes comme le jambon de Parme, le Champagne, le Porto ou le whisky irlandais. L'UE protégera également certaines appellations d'Amérique du Sud comme la cachaça brésilienne ou le vin argentin de Mendoza.

Dans l'industrie, les droits de douane du Mercosur seront progressivement éliminés sur les voitures (35 %), les pièces détachées (14 à 18 %), les équipements industriels (14 à 20 %), la chimie (jusqu'à 18 %), l'habillement (jusqu'à 35 %) ou les produits pharmaceutiques (jusqu'à 14 %).

De plus, l'accord comprend un *«mécanisme de sauvegarde»*, qui autorise l'UE et le Mercosur à imposer des mesures temporaires, pour réglementer les importations en cas d'augmentation inattendue et significative susceptible *«de causer un préjudice grave à leur industrie»*, des garanties qui s'appliquent aux produits agricoles.

La Commission a tenu à rassurer, en soulignant que l'accord respectait les normes les plus élevées en matière de sécurité alimentaire et de protection des consommateurs, ainsi que le principe de précaution qui contient des engagements spécifiques en matière de droits du travail et de protection de l'environnement, y compris la mise en œuvre de l'accord de Paris sur le climat.

Pourtant, de nombreuses voix, en provenance d'ONG, de la société civile et du monde agricole, se sont élevées pour dénoncer un accord qui va à l'encontre des règles sociales, climatiques, environnementales... appliquées dans les pays de l'Union Européenne. Un accord *«très déséquilibré»* déplore Christiane Lambert, présidente de la FNSEA.

Pour Christiane Lambert, présidente de la FNSEA, cet accord est *«très déséquilibré»*. Si un certain nombre d'acteurs peuvent se réjouir, comme les secteurs de l'automobile, de l'industrie des pièces détachées, de la chimie, le monde agricole sort perdant de ces négociations. *«Si l'on nous vante une ouverture sur certains produits, le vin, les spiritueux, les olives, les pêches en conserve, les fromages, les quotas n'ont rien à voir avec ce qui a été concédé aux pays du Mercosur : 99 000 tonnes de viande bovine et 100 000 tonnes de volaille à droit zéro, 180 000 tonnes pour le sucre, 450 000 tonnes d'éthanol pour usage industriel, 200 000 tonnes pour les autres usages…»* explique la présidente de la FNSEA. *«Nous nous sommes toujours opposés à ces accords»*, rappelle-t-elle, dénonçant des conditions de productions très inégales entre les pays du Mercosur et les pays européens : *«des élevages de très grande taille, des antibiotiques, utilisés comme activateurs de croissance, des produits phytosanitaires interdits chez nous»*.

Au Brésil, 80 % des pesticides utilisés sont interdits en France, ajoute Christiane Lambert. *«C'est une tromperie pour nous, producteurs, car cela met en péril notre activité, mais c'est également une tromperie pour les consommateurs»*, auxquels le Président de la République avait promis des accords commerciaux cohérents sur le plan environnemental et sur le plan social, estime la présidente de la FNSEA.

Pour l'organisation agricole, l'attitude d'Emmanuel Macron s'apparente à *«une trahison»* : *«on ne peut pas avoir chez nous la montée en gamme comme prôné dans le cadre des états généraux de l'alimentation, et de l'autre côté de l'Atlantique, produire n'importe comment !» «Nous voulons que les parlementaires rejettent l'accord, poursuit Christiane Lambert. Et nous voulons que la validation passe par les Parlements nationaux»*, comme pour le Ceta.

Pour faire entendre leur voix, les agriculteurs de la FNSEA et de JA ont appelés à manifester devant les préfectures dès le 2 juillet. Ce dossier est loin d'être clos.

En bref

Le gouvernement rend sa feuille de route en conclusion des Assises de l'eau

Le gouvernement a présenté, le 1er juillet, sa feuille de route concluant la seconde phase des Assises de l'eau, consacrée à l'adaptation au réchauffement climatique. L'objectif est une diminution des prélèvements de *«10% en cinq ans»* et de *«25% en quinze ans»*, pour s'adapter à la raréfaction annoncée de la ressource. Pour ce faire, il confirme la «généralisation des projets de territoire» (annoncée en mai), pour gérer la ressource localement en évaluant les *«besoins, économies possible et les éventuels stockages à créer»*. La question de la qualité de l'eau est aussi traitée. Le gouvernement annonce des *«plans d'action spécifiques»* pour *«1000 captages prioritaires»* d'ici 2021, contre 500 aujourd'hui. Sur au moins 350 d'entre eux, des *«engagements seront pris avec la profession agricole»* pour *«réduire les pollutions de l'eau»*. Des Paiements pour services environnementaux (PSE) pourront être expérimentés *«dès 2020»*, financés par les Agences de l'eau à hauteur de 150 M€, comme le prévoit le Plan biodiversité. Les collectivités disposeront d'un droit de préemption pour acheter des terres agricoles situées «sur des zones de captage d'eau potable».

Sécheresse pâturage et fauchage possible des jachères dans 24 départements

A la suite de *«déficits importants de pousse des prairies (…) avec des conséquences importantes pour l'activité d'élevage»*, le ministère de l'Agriculture annonce le 1er juillet, dans un communiqué, mettre en œuvre *«la clause de force majeure pour aider les éleveurs touchés par la sécheresse»*. Cette disposition concernera 24 départements des régions Auvergne-Rhône-Alpes (Aura), Occitanie, Paca, Centre-Val de Loire et Nouvelle-Aquitaine. *«Dans ces départements, les éleveurs dont les disponibilités fourragères sont directement affectées par la sécheresse et qui auront fauché ou fait pâturer leurs jachères déclarées en tant que surfaces d'intérêt écologiques (SIE) pourront bénéficier d'une reconnaissance de circonstances exceptionnelles»*, explique le ministère. Dans une note du 1er juillet, Agreste remarque, au niveau national, une *«production cumulée des prairies permanentes dans la norme»*, mais avec de très fortes disparités entre les régions.

Le futur cahier des charges du comté s'affine

La filière comté a finalisé, lors de son assemblée générale du 28 juin, l'*«intense phase d'échanges collectifs internes»* qui aboutit à une révision de son cahier des charges. Trois mesures phares font leur apparition. Le nombre d'animaux sera limité à 50 vaches laitières pour le chef d'exploitation, puis à 90 pour deux unités de main-d'œuvre (UMO), 130 pour 3 UMO, etc. *«L'objectif est de garder des fermes à taille humaine et une agriculture familiale»*, fait valoir Valéry Elisseeff, directeur du CIGC (Comité interprofessionnel de gestion du comté). Par ailleurs, une seule UMO salariée pourra être prise en compte dans le calcul. Côté pâturage, 50 ares par vache devront être disponibles à moins de 1,5 km du point de traite. Et *«pour conserver le maximum de fruitières»*, leur croissance sera limitée graduellement en fonction de leur taille. *«Nous voulons rester artisanal»*, décrypte le directeur.

Porc le médiateur recommande une révision automatique des prix en charcuterie

Saisi par l'interprofession porcine (Inaporc), le «médiateur des relations commerciales agricoles préconise une révision automatique du prix d'achat des produits charcutiers», annonce un communiqué de presse du 1er juillet. La raison: une «hausse des prix appelée à se poursuivre au-delà de la fin de l'année du fait de la propagation probable de la peste porcine africaine dans le monde». En outre, le médiateur recommande aux industriels et aux distributeurs d'introduire une clause de révision du prix d'achat dans les contrats tant à marques propres qu'à marque de distributeurs. *«Les indicateurs de prix de marché des pièces de porc destinées à la charcuterie, en cours de mise en place par FranceAgriMer»* sont cités comme base pertinente. A défaut d'accord sur une révision automatique, qu'il souhaite pour la mi-juillet, le médiateur encourage les distributeurs à relever les prix d'achat par *«paliers successifs»* en fonction de l'évolution du prix du porc vif sur le marché au cadran du porc breton ou tout autre marché choisi par les parties.

EVÉNEMENT

21 Une moisson bien lancée

La récolte d'orge d'hiver a débuté il y a une dizaine de jours dans la plaine dijonnaise. Rencontre avec un agriculteur de Rouvres-en-Plaine.

Il a fait partie des tout premiers à moissonner dans son secteur. Exploitant à Rouvres-en-Plaine, Pascal Forey a débuté la fauche de ses 145 ha de grandes cultures le 26 juin.

Quarante-trois hectares d'orges d'hiver dans les variétés Salamandre et Orbit étaient à récolter sur l'exploitation individuelle.

Malgré une qualité «moyenne» pour Salamandre, le producteur de 58 ans voyait d'un bon œil les premières bennes déversées au silo de Dijon Céréales de Bretenière : *«Les premiers champs ne sont jamais les meilleurs, je me contente de ce premier tonnage à 65q/ha. Les critères qualitatifs ne semblent pas être très bons pour le moment. Un autre problème vient de grains indésirables de blé. La sécheresse à l'automne avait empêché la germination de ces grains, qui se retrouvent aujourd'hui dans la benne. Les brasseurs n'en veulent pas plus de 2%, je serai certainement très limite sur ce critère»*.

Inquiétudes pour la suite

Le mercure affichait 39°C au milieu du champ de Pascal Forey, à l'entrée de Rouvres. Cette température inquiétait l'agriculteur, guettant à l'horizon une partie de ces 50 ha de blé en variété Absalon : *«des quintaux sont en train de partir, c'est certain, d'autant que ce temps est annoncé durant plusieurs jours. Dans certains endroits, le blé commence déjà à blanchir, les cultures présentaient pourtant assez bien jusqu'à aujourd'hui»*.

Le blé sera la deuxième culture récoltée par le Côte-d'orien cette année, qui n'a exceptionnellement pas cultivé de colza, faute à la sécheresse de 2018 : *«j'en avais semé sur 52 ha mais rien n'a malheuresuement levé. J'ai remplacé cette même surface par trois autres cultures : des moutardes de printemps sur 18 hectares qui ne donneront certainement pas grand chose. Il a fait très chaud d'un coup, la floraison n'a pas duré. Je ne pense même pas atteindre les 10q/ha, c'est dire. J'ai également opté pour du tournesol oléique sur 14 ha. Malgré le chaud, il tient plutôt bien pour le moment. La troisième et dernière culture est du soja, cela faisait très longtemps que je n'en avais pas fait. En ce moment, il a vraiment besoin d'eau»*.

AG



Les premiers rendements s'élevaient à 65q/ha.

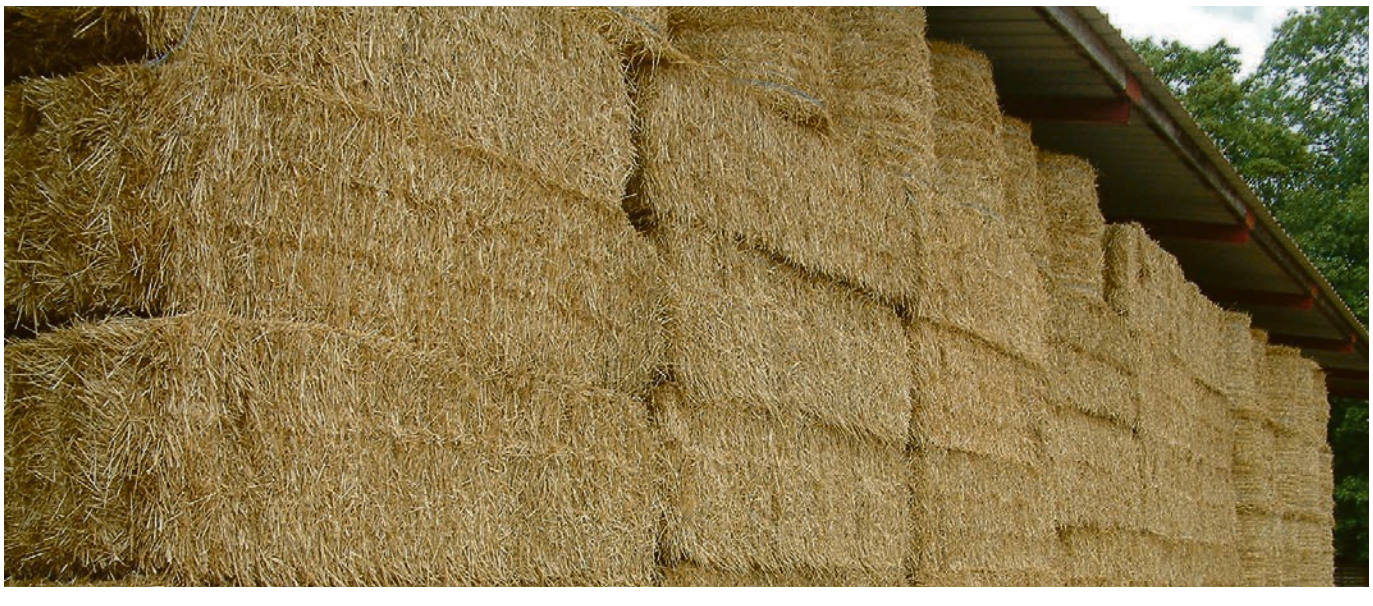
Dans la moissonneuse

Jean-Marie Gallimardet, salarié à la SARL Walter de Rouvres-en-Plaine, effectue la moisson chez Pascal Forey depuis une dizaine d'années : *«Nous avons trois moissonneuses qui tournent dans le secteur, nous fauchons environ 800 ha chaque année. Après l'orge d'hiver, nous devrions poursuivre avec le colza. Il y aura ensuite le blé, la moutarde et l'orge de printemps selon la maturité des cultures»*.



Pascal Forey, confiant sur ses orges mais inquiet sur des conséquence de la canicule.

Récolte de paille, il est urgent d'anticiper vos besoins !



Les moissons sont commencées et peuvent, comme l'an passé, se finir très rapidement.
Au vu des stocks en paille très faibles dans les élevages, et des conditions climatiques actuelles, le réseau FDSEA vous invite, si ce n'est pas encore fait, à assurer vos besoins en paille en réservant dès maintenant de la paille auprès des producteurs de grandes cultures.

moisson 2019

89 Après la canicule, quel impact sur les récoltes ?

Dans l'Yonne, les moissons ont commencé fin de semaine dernière, dans certaines zones du département. Et avec les fortes chaleurs de ces dernières semaines, Loic Guyard, élu à la Chambre d'agriculture, craint un impact négatif sur la récolte.


Les moissons ont débuté vendredi dernier, dans l'Yonne, comme ici, à Vigny.

« *Les moissons ont commencé vendredi dernier dans le centre du département, dans la vallée de l'Yonne, ainsi que sur les plateaux du Tonnerrois, sur les orges de brasserie. Et elles se sont intensifiées cette semaine* », indique Loic Guyard, élu à la Chambre d'agriculture en charge des grandes cultures.

Chaque année, la période des moissons est très attendue par les agriculteurs. Et une question se pose toujours : est-ce que la récolte sera bonne ? La réponse est toujours liée au même facteur : la météo. « *Les semaines de fortes chaleurs que l'on vient de passer vont avoir un impact sur les grandes cultures. Pour les orges, les conséquences devraient être minimes car elles étaient arrivées en fin de cycle* », confie Loic Guyard. « *En revanche, sur d'autres cultures comme le blé qui n'était pas arrivé à sa fin de cycle, ça sera plus compliqué* ».

Un fait que confirme également Fabrice Polette, agriculteur à Arces. « *Les fortes chaleurs sont mauvaises pour les cultures, même si les récoltes d'orge devraient être bonne. Après, pour le blé, on verra* ». Car, « *sur certaines zones, on a déjà vu des ronces se dessiner il y a une quinzaine de jours dans les champs. Il y a aussi une problématique de désherbage avec la présence d'adventices de façon irrégulière mais parfois conséquente qui pénalise le rendement* », poursuit Loic Guyard.

L'impératif de voir la pluie arriver

Quant aux autres cultures ? « *Pour les orges de printemps ou les pois de printemps, qui ont été semé en février, on aura des rendements moyens voire médiocres dans certaines parcelles. Et pour les cultures de printemps, comme les tournesols, l'impact sera mesuré plutôt en septembre, comme les maïs. Mais là, on voit qu'ils souffrent, les maïs tirent la langue* ». Il continue. « *Les tournesols, qui arrivent à des stades critiques comme le bourgeonnement voire la floraison dans certains endroits, ont vraiment besoin d'un peu de fraîcheur et d'humidité* », assure l'élu à la Chambre d'agriculture.

Alors, quelles seraient ces conséquences si la pluie ne venait pas ? « *Il y aurait une perte en quantité de culture. La plante va s'arrêter de pousser, les tournesols auront des petites têtes et ça ne va pas forcément féconder les grains. Et sur les maïs, on perd vraiment en développement. On n'en est pas encore à la fleur mais on sait qu'une plante, lorsqu'elle a un stresse important comme ça, va peiner à se développer comme il faut et à être en capacité de bien fleurir* », répond Loic Guyard. « *Mais rien n'est joué. S'il y a de la pluie régulièrement ou de façon conséquente dans deux semaines qui arrivent, ça peut sauver les plantes* ».

Loic Guyard pense que la qualité et la quantité des récoltes va beaucoup varier suivant les secteurs, dans le département. « *Il y a eu une pluviométrie saccadée. Dans certaines zones voire des micro-zones, il y a eu de l'eau de façon correcte à travers des orages, mais dans d'autres zones, il n'y a rien eu. Je pense qu'il y aura de grosses différences entre les parcelles* », conclut-il.

Christopher Levé

58 Silo d'Arzembouy : le calme avant la tempête

Les moissons sont sur le point de débuter dans la Nièvre. L'occasion de s'intéresser au travail des organismes stockeurs. Exemple au silo d'Arzembouy exploité par le groupe Soufflet.

On a peine à le croire en arrivant sur le site, mais les moissons sont sur le point de démarrer. Mais il ne faut pas se fier à cette trompeuse tranquillité car les équipes du silo d'Arzembouy sont d'ores et déjà passée en « *dispositif moisson* » depuis le 15 juin et vont le rester jusqu'au 31 juillet. Ce site comprend quatre salariés permanents pour la branche Soufflet Agriculture et 6 chauffeurs pour la partie transport. A ce décompte, s'ajoutent quatre magasiniers. En période de moisson, le site fait appel à 60 saisonniers qui sont recrutés dès le mois de février. « *Que ce soit pour des saisonniers ou de manière pérenne, nous avons toutes les peines du monde à attirer de nouvelles personnes. Pourtant les salariés ont de bonnes conditions, ils sont payés en 13 mois et bénéficient de primes d'intéressement et d'heures supplémentaires. Simplement, il faut accepter d'être flexible* » nous dit Jacky Mirat, le responsable exploitation zone sud pour le groupe Soufflet.

En 2018, la récolte des moissons a été qualifié de « *classique* » sur le site d'Arzembouy. « *Le fait nouveau c'est l'apparition de manière significative du sorgho dans la rotation des cultures. Sur trois ans, nous avons doublé les surfaces* » précise à son tour Frédéric Meunier, l'adjoint au chef du site. « *Le maïs a été également impacté par la sécheresse. Il est arrivé à 17 % d'humidité ce qui ne s'est jamais vu une moyenne sur la campagne 2018 autour de 20,11% d'humidité. D'habitude, nous avons un maïs autour des 25 à 26 % d'humidité. Il a fallu le passer au séchoir pour le conserver* » indique Jacky Mirat. Au final, la campagne 2018 s'est clôturée avec un volume variant entre 80 à 110 000 tonnes pour une capacité totale sur le site de 29 000 tonnes.

Une campagne 2019 qui s'annonce très courte

Sur la zone de chalandise du secteur qui va de Arzembouy jusqu'à Cercy-la-Tour la prévision pour la récolte de Colza n'est pas bonne. « *Nous prévoyons environ 15% de moins. 45% du prévisionnel de nos clients qui a été emblavé à soit été détruit ou n'a tout simplement pas levé* » estime Jacky Mirat. Pour lui, l'épisode de canicule que nous venons de connaître la semaine dernière va également impacter les redemandants notamment sur les semis de printemps due à la haute température. « *Je m'attends à une moisson en trois semaines toutes cultures confondus. Les poids de printemps rattrape les poids d'hiver* » précise à son tour Frédéric Meunier, l'adjoint du site. « *Heureusement que nous avons obtenu encore cette année la dérogation du temps de travail. Sans cette autorisation, la collecte serait compliquée en période de moisson* » estime Jacky Mirat. La moisson une fois terminée sera expédiée dans les malteries du groupe, chez des clients pour l'alimentation animale et pour les brasseries à Nogent-sur-Seine.


De gauche à droite : Jacky Mira, responsable d'exploitation de la zone sud, Sibylle Pruvot, l'une des saisonniers de cette été et Frédéric Meunier, adjoint au chef de site.

T.M.

Le Groupe Soufflet en bref

Le Groupe Soufflet comprend 8 zones d'exploitations de la Rochelle jusqu'à Metz en passant par Beauvais, puis de Dijon, Autin et Bourges. 37 sites existent en région Bourgogne-Franche-Comté dont 10 dans la Nièvre.

Luzerne

Ça bouge à Baigneux-les-Juifs



Pascal Guérin, Jean-Luc Longechamp, Didier Robin, Nicolas Porcherot et Pascal Géliquot, réunis la semaine dernière devant l'usine de déshydratation.



La SCA de déshydratation de la haute Seine affiche de belles ambitions pour les mois à venir.

Plusieurs réunions, dont l'assemblée générale annuelle, viennent de se succéder à la société coopérative agricole de déshydratation de la haute Seine. Ces rendez-vous ont notamment permis d'accueillir et d'échanger avec Jean-Luc Longechamp, nouveau directeur de l'usine de Baigneux-les-Juifs. Ce Jurassien âgé de 50 ans et ancien directeur financier de Terre Comtoise va participer activement à la *«réorganisation»* de la coopérative.

«Maintenance préventive»

Un plan d'investissement sur quatre ou cinq ans sera prochainement mis en place pour améliorer le fonctionnement de l'outil. *«L'idée première est de s'équiper et de s'organiser pour mieux faire face à d'éventuelles pannes de machines, particulièrement handicapantes lorsque celles-ci surviennent, aussi bien lors de la récolte que lors de la déshydratation. Nous voulons être davantage dans l'action, et le moins possible dans la réaction. Nous pouvons appeler cela de la maintenance préventive, au service de nos adhérents»*, indique Jean-Luc Longechamp. Un deuxième projet vise à rendre autonome la deuxième ligne de séchage du site. *«Nous l'avons remise en route il y a trois ans, mais celle-ci rejette sa production dans les presses. Cette séparation des lignes sera source de performances. Ce travail s'effectuera dans un second temps»*, annonce pour sa part Didier Robin, le président de la coopérative.

Promesse d'un bel avenir

Baigneux-les-Juifs est la dernière des seize usines de déshydratation en France à appartenir exclusivement à des agriculteurs. *«Dans les autres structures de l'Hexagone, de grands groupes sont systématiquement rentrés dans le capital. Ce n'est pas le cas chez nous. Baigneux, c'est 100% adhérents et 100% biomasse, cette caractéristique nous est chère»*, poursuit Didier Robin. Le plan protéines national devrait permettre de pérenniser l'outil, selon le nouveau directeur : *«la luzerne revient sur le devant de la scène. Si la Région met les moyens dans ce plan, la luzerne deviendra encore plus attractive. Les producteurs trouveront un plus grand intérêt à opter pour cette culture. C'est une grande chance d'avoir aujourd'hui cette usine de déshydratation. Une chose est sûre, il ne s'en refera plus à l'avenir, cela coûte bien trop cher. Des sommes de 10 à 20 millions seraient alors nécessaires. De plus, les agriculteurs devraient reprendre des parts de l'ordre de 350 euros de l'hectare, ce n'est pas rien»*. Didier Robin rappelle que la coopérative facilite la conversion de nombreuses exploitations en agriculture biologique : *«j'y suis moi-même passé en 2015. Sans l'usine, je ne sais pas si je me serais lancé. Nous avons désormais 800 ha en luzerne bio, soit la moitié de nos surfaces en production. L'an prochain, les surfaces AB seront majoritaires, car nous avons pas mal d'hectares actuellement en C2. La luzerne représente également un solution intéressante face aux nombreux problèmes d'insectes rencontrés dans le colza»*. La SCA prévoit de dépasser les 2000 ha de luzerne à moyen terme. De nouveaux débouchés voient déjà le jour avec la relance du sainfoin. D'autres projets sont également dans les cartons.

Une nouvelle sécheresse ?

L'actualité de la coopérative, c'est aussi et surtout la fin de la première coupe de luzerne. Débutée le 7 mai, celle-ci s'est achevée le 27 juin, avec près de 1600 ha fauchés pour un peu plus de 5 000 tonnes de matières sèches récoltées. *«Ce résultat est plutôt moyen»*, commente Didier Robin, *«nous payons un début d'année tardif et les conséquences de faibles précipitations. Nous avions près d'une tonne de plus à l'hectare l'an passé à la même date, mais la sécheresse est vite arrivée. Par la suite, nous n'avions presque plus rien récolté. Avec le temps actuel, nous craignons logiquement une nouvelle sécheresse. Heureusement, la deuxième coupe est déjà bien avancée, et avec les 20 mm tombés le week-end des 22 et 23 juin, nous espérons faire un peu plus de volumes que lors de la deuxième coupe de 2018. Nous en saurons davantage fin juillet»*.

AG

Dominique Garnaud salué

Réunie le 14 juin en assemblée générale, la SCA de déshydratation a fêté le départ en retraite de Dominique Garnaud, chef de l'usine depuis 1996. Son parcours professionnel a été retracé à cette occasion. L'activité de la coopérative s'est considérablement développée durant son exercice : le volume de produits finis a plus que doublé en 23 ans, passant de 11 000 à près de 25 000 tonnes aujourd'hui, avec une grande diversification de la production. La main d'oeuvre a suivi cette tendance, avec 25 équivalents temps plein actuellement, contre onze, seulement, en 1996. Production phare à Baigneux, la luzerne est désormais récoltée sur près de 1 600 ha, sur les terres de 280 adhérents dans un rayon de 40 km. *«L'usine tourne désormais 4000 heures par an, 1800 heures sont exclusivement consacrées à la luzerne»*, indique Dominique Garnaud. Un bel avenir est réservé à cette culture ainsi qu'à sa déshydratation, selon le néo-retraité : *«la luzerne est bien placée pour répondre à toutes les problématiques agronomiques et environnementales que nous connaissons aujourd'hui en agriculture. Elle est bénéfique pour les sols, les animaux, elle est en capacité de résoudre les problèmes rencontrés dans les cultures de colza. La luzerne est une très bonne tête de rotation et la déshydratation est un bon moyen de la valoriser. Notre secteur connait de plus en plus de conversions en agriculture biologique, c'est un autre avantage»*. Didier Robin salue la carrière de ce Jurassien d'origine (comme son successeur), aujourd'hui de 62 ans : *«Dominique Garnaud a mené à bien notre outil et son implication a permis de s'orienter dans de nouvelles filières comme celles du bois et de la luzerne en brins longs. Dominique Garnaud a été omniprésent dans nos actions, nous pouvions constamment compter sur lui. Sa vision stratégique a permis de pérenniser notre structure, quand d'autres ont dû fermer la porte ces dernières années un peu partout en France. Qu'il en soit chaleureusement remercié»*.

Irrigation

Ne passez pas à côté de la possibilité d'irriguer

L'Organisme unique de gestion collective (OUGC) de la nappe de Dijon Sud, des bassins versants de la Vouge, Tille et Ouche, est porté par la Chambre d'agriculture de Côte d'Or, dont la candidature a été approuvée le 3 novembre 2011.

Cette structure a pour but de rassembler l'ensemble des irrigants qui prélèvent dans ces quatre périmètres précisés dans la carte jointe à cette communication.

Dans le périmètre de l'OUGC, toute demande de prélèvement d'eau pour irrigation présentée par une personne autre que l'organisme unique est rejetée de plein droit.

L'autorisation de prélèvement pluriannuelle, de l'OUGC se substitue aux autorisations individuelles.

Chaque préleveur irrigant situé dans le périmètre d'intervention de l'Organisme unique devient un candidat à l'irrigation chaque année.

Il n'existe aucune systématisation dans l'attribution des volumes d'eau annuels, ni aucune obligation d'attribution. L'OUGC doit répartir un volume annuel fini entre irrigants en vertu des règles posées par le règlement intérieur défini sur ce périmètre.

Sont concernés par ce dispositif :

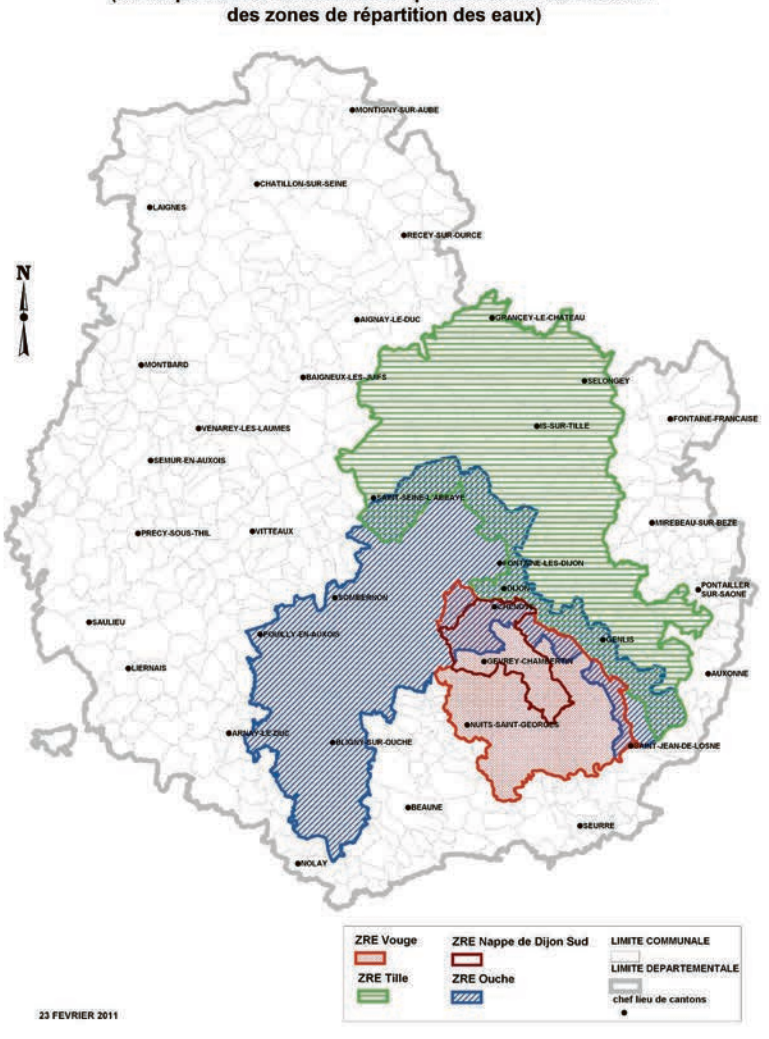
- les irrigants dont les prélèvements (superficiels ou souterrains) se situent dans ces périmètres
- l'eau a une destination d'irrigation agricole

Un courrier sera envoyé fin septembre aux irrigants déjà identifiés par la Chambre d'agriculture afin de définir les besoins pour la campagne d'irrigation 2020.

Pour les irrigants non encore engagés, ils doivent se faire connaître à la Chambre d'agriculture et retourner un dossier complet avant le 4 novembre 2020.

Un dossier est à disposition à la Chambre d'agriculture. Celui-ci est également téléchargeable sur le site http://www.cote-dor.chambagri.fr/.

PERIMETRE DE CANDIDATURE A L'ORGANISME UNIQUE
(correspondant à l'ensemble des périmètres de délimitation des zones de répartition des eaux)



Grandes cultures

Ça chauffe sur les plateaux

Un jeune agriculteur évoque ses craintes suite au gros coup de chaud de la semaine dernière.



Matthieu Duthu, à Froideville, dans un de ses champs de blé en pleine canicule.

Les cultures de Matthieu Duthu *«tenaient bon»* jusqu'à ces tout derniers jours. Mais le grand coup de chaud de fin juin a toutes les chances d'avoir rebattu les cartes dans ses 70 ha de blé et 50 ha d'orges de printemps. *«Le potentiel a forcément été impacté car ces deux cultures étaient en plein remplissage des grains. Dans quelle mesure ? Je ne sais pas, nous évaluerons les dégâts dans la benne comme nous en avons l'habitude»*, commente le jeune exploitant de 32 ans, qui poursuit : *«les cultures évoluaient plutôt bien jusqu'à cet épisode caniculaire. Nous étions sur un fil mais tout semblait aller. Malgré un déficit hydrique conséquent depuis plusieurs mois, nous avions la chance d'avoir eu quelques orages juste quand il le fallait. C'était le minimum syndical sur nos terres argilo-calcaires superficielles»*.

Interrogation pour le colza

Pour son colza, Matthieu Duthu avait notamment profité d'un orage l'été dernier pour faire lever ses 60 ha. *«Pour la toute première fois, j'ai semé à partir des 6 et 7 août, alors que d'habitude, c'est plutôt autour des 22 et 23 du même mois. Heureusement, il y a eu des précipitations juste après les semis»*, indique l'exploitant agricole qui, comme bon nombre de ses homologues, sème plus tôt afin d'obtenir des plantes plus résistantes aux altises. *«Nous ne somme pas épargnés par cette problématique insectes, mais la pression que nous avons aujourd'hui n'a rien à voir avec celle que connait le Châtillonnais»*, informe Matthieu Duthu, *«il est encore possible de produire du colza ici, mais jusqu'à quand ? Les agriculteurs des alentours n'ont pas modifié leur sole ces dernières années. De toute façon, il n'existe pas de culture de remplacement»*.

La future récolte interroge le Côte-d'orien : *«l'implantation du colza a été réussie, il était plutôt beau en entrée d'hiver. La saison est repartie précocement, ce qui a accéléré le cycle, mais nous avons eu du froid tardif. Les cultures semblent avoir souffert. La floraison a duré plus d'un mois ce qui n'est jamais trop bon... Encore une fois, nous verrons à la moisson»*.

C'est parti

Les premières orges d'hiver ont été récoltées vendredi sur la commune de Vaux-Saules. Les derniers des 60 ha de l'exploitation devraient l'être ces toutes prochaines heures en fonction des conditions climatiques. Un résultat positif est espéré dans ces cultures : *«elles étaient plutôt prometteuses il y a encore quelques jours. Je ne pense pas que le coup de chaud de fin juin ait eu impact significatif puisque le remplissage des grains était effectué»*.

AG

Annulation de l'arrêté phyto de 2017

Il ne manquait plus que ça !

Le Conseil d'Etat vient d'annuler l'arrêté ministériel phyto de 2017. Au motif notamment de la non protection des riverains. Avec l'une des réglementations les plus protectrices du monde, une agriculture des plus durables, la France ne lave visiblement pas assez plus blanc que blanc.
Alors, qu'aurons-nous ?
Des nouvelles contraintes ?
Une obligation d'appeler l'intégralité du voisinage à chaque fois que nous interviendrons dans un champ ?
De nouvelles ZNT ?
Toujours moins de terres cultivables ?
Tout ça pour importer tout ce que nous ne produirons plus ?
Et ce, sans aucune prise en compte des recommandations de nos agences sanitaires et de leurs publications tout à fait rassurantes ?
Il y a toujours un nouveau problème. Ça suffit !
Nous nous sommes tous engagés pour une production saine, qualitative. Nous cherchons tous à préserver nos sols, notre environnement, qui sont nos outils de production.

Qu'on retrouve la sérénité et la raison dans les débats. Et surtout, qu'on nous laisse travailler. Les ministères ont 6 mois pour prendre les mesures impliquées par l'annulation. D'ici là, la première chose que nous pouvons tous faire, c'est rassurer nos voisins : il faut que la pression sociétale diminue. A chaque occasion, continuez à raconter votre travail, à expliquer ce que vous faites pour protéger l'environnement et le voisinage…

La FDSEA 21 diffusera prochainement des éléments pour vous y aider. En attendant, n'hésitez pas à nos solliciter.
Ces derniers temps, nous avions eu l'impression que la stratégie contrat de solution, privilégier les solutions aux interdictions, commençait à porter ses fruits. Mais maintenant ? Nous attendons de voir ce que vont proposer les ministères. Et si jamais le vent doit tourner, préparons-nous à monter au front !

Fabrice Genin, Vice-Président FDSEA21

▸ Agenda

6-7/07 Sombernon dans le Rétro (2)



La première édition avait été un plein succès, «Sombernon dans le Rétro» rempile donc pour une seconde édition avec pour thème cette année «La Fête de la moutarde et des vieux métiers». L'accès à cette grande fête populaire est gratuit et le programme riche, le samedi comme le dimanche. Le 6 juillet à partir de 18h : intronisation des compagnons moutardiers, théâtre, spectacle surprise et bal. Dimanche 7 juillet : à partir de 10 heures plus de 60 animations pour petits et grands avec des activités pour les enfants, la fabrication de moutarde ; des démonstrations de métiers anciens et des déambulations insolites... Buvette et restauration sur place. Le samedi soir paëlla sur réservation au 03 80 33 40 01. Parkings et navettes gratuits. Pour en savoir plus : sombernon.fr

▸ Formation

Flash (In)Formation

Je suis chef d'entreprise et je recherche une formation qui correspond à mes besoins et attentes.
Le centre de formation de la Chambre d'Agriculture de Côte-d'Or et ses partenaires vous proposent de nombreuses formations alternant apports théoriques, exercices pratiques, visites d'exploitation ou encore valorisation de vos expériences.
Nos responsables de formation restent à votre écoute et à votre service pour répondre à l'ensemble de vos attentes, priorités et questions par une offre diversifiées mais aussi en vous proposant d'élaborer avec vous des stages «clé en main» et/ou «à la carte».
En savoir + : https://bourgognefranchecomte.chambres-agriculture.fr/cote-dor/formations/
Contact : 03 80 68 66 00 - formation@cote-dor.chambagri.fr

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BATIMENTS AGRICOLES
Devis Gratuit
Route de Gray - Mantoche, B.P. 17
70101 GRAY CEDEX
03 84 65 25 98
Fax 03 84 65 19 47

Moutarde

Encore une saison compliquée... Mais la filière tient bon

La moutarde accumule les difficultés cette année, la récolte s'annonce très décevante.


Larves de charaçons de la tige.


Dégâts de méligethes.

Il ne fait pas bon d'appartenir à la famille des crucifères en 2019. À l'image du colza, la moutarde souffre depuis son implantation, déjà retardée d'un mois à cause de la sécheresse. *«Des plantes n'ont pas levé, d'autres se sont développées sur le tard. La moutarde était souvent chétive en entrée d'hiver»*, rappelle Jérôme Gervais, technicien à la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or. Ce contexte a été propice aux attaques et dégâts d'altises, d'autant que l'hiver a été particulièrement clément en termes de températures. *«La présence de ces insectes a été longue et importante. Certaines plantes ont été dévorées, nous pouvons le dire ainsi»*, poursuit le technicien. Celui-ci estime qu'un tiers des pieds de moutarde se sont retrouvés infestés de larves d'altises au printemps. La pression insectes ne s'est malheureusement pas résumée aux altises : en effet, des vols très importants de charançons de la tige ont été recensés courant février, tout particulièrement dans la plaine dijonnaise. *«Il y a eu aussi beaucoup de méligethes début mai, lors de la floraison»*, ajoute Jérôme Gervais, *«dans les cas les plus extrêmes, il y avait plus de 150 insectes par plante. Cela a été notamment le cas dans les secteurs où il y avait peu de colza ou de moutarde. Les méligethes se sont alors ruées sur les rares couleurs jaunes à proximité»*.

Un petit 11q/ha ?

Fabrice Genin, président de l'association des producteurs de graines de moutarde de Bourgogne (APGMB), s'attend à un résultat *«très décevant»* pour la prochaine récolte qui devrait s'échelonner du 10 juillet au 1er août. Un maigre rendement de 11q/ha est ainsi évoqué, soit un niveau dans la lignée de 2018 qui contraste fortement avec 2017 dont le rendement était à 20,5q/ha. *«Les résultats devraient varier de 5 à 18q/ha selon les parcelles»*, estime Jérôme Gervais, *«tous les secteurs ont été touchés par ces aléas»*. La commande 2019 des industriels (11 000 tonnes de graines de moutarde) ne pourra malheureusement pas être honorée, ce qui est *«regrettable»* pour des industriels qui s'engagent de plus en plus sur des productions locales. *«Les 300 adhérents de l'AGPMB sont tous très inquiets de cette baisse de production significative sur nos 6 500 ha de cultures»*, réagit Fabrice Genin, *«nous craignons une diminution de la commande locale l'an prochain, celle-ci pourrait être compensée par un plus grand approvisionnement du côté du Canada, à notre détriment. Aussi et surtout, nous sommes tous très déçus de l'évolution de la réglementation des produits phytosanitaires, qui engendre de grandes difficultés techniques pour produire de la moutarde. De moins en moins de produits efficaces sont disponibles sur le marché pour lutter contre les insectes, cela est fort regrettable. Nous l'avons bien perçu cette année. Des problèmes similaires sont rencontrés pour le désherbage, nous avons de moins en moins de solutions»*. Le travail effectué depuis 25 ans pour reprendre les parts de marché à la part canadienne risque d'être *«remis en cause»*, selon le président : *«les agriculteurs canadiens ne subissent pas la même réglementation que la nôtre, sur notre territoire, et ils approvisionneront les industriels français. Nous attendons des élus de la République, un soutien pour permettre à nos producteurs d'évoluer avec équité par rapport à nos homologues canadiens»*. Malgré toutes ces difficultés, les industriels, les producteurs et l'ensemble des partenaires continuent à mettre en œuvre tous les moyens techniques pour relever ces défis.

AG

Mercosur

N'importons pas l'agriculture que nous ne voulons pas !

Au moment où le parlement européen tente de distribuer les places (et non les responsabilités puisqu'ils n'arrivent à rien !), que la météo nous permet de travailler sans relâche, que les citoyens pensent à leurs vacances, on nous fait passer des accords en négociation depuis 20 ans. Les parlementaires seront amenés à se prononcer, le 17 juillet prochain, sur la ratification du traité de libre-échange entre l'Union européenne et le Canada (Ceta). L'Union européenne et les pays du Mercosur sont parvenus, le 28 juin dernier, à un accord de libéralisation commerciale qui doit encore être ratifié de part et d'autre.

Bravo ! Tous sacrifiés !
De tels accords ne sont cohérents ni avec les discours de nos responsables politiques, ni avec la loi EGAlim qui a été adoptée, prônant une montée en gamme des produits agricoles et alimentaires et une consommation locale, rémunératrice pour les producteurs et respectueuse de l'environnement. L'importations de viande, de morceaux nobles, même s'ils sont douteux par leur empreinte environnementale et sanitaire va tuer notre élevage. Le sentiment de trahison est énorme. Nous avons demandé aux parlementaires de rejeter l'accord CETA et dénonçons fermement la conclusion des négociations du Mercosur. La FNSEA et les JA ont demandé un rendez-vous dans les meilleurs délais avec le Président de la République. Si ces accords sont menés à leur terme, la vigilance, dans les prochains mois, devra nous amener à surveiller les entreprises qui importeront cette viande dans le seul but profiter financièrement, comme l'a fait FranceAgrimer pour les steaks hachés destinés aux plus démunis !

Martial Gros
Président de la commission Bovins viande de la FDSEA 21


Une délégation FDSEA-JA de Côte-d'Or, à laquelle s'était joint Florent Point, le président de JA BFC, s'est rendue mardi soir à la préfecture de Dijon. Une rencontre avec le directeur de cabinet a permis de faire remonter, une fois de plus, les revendications agricoles dans l'*«inacceptable»* dossier du Mercosur. *«N'importons pas l'agriculture que nous ne voulons pas»*, ont repris les représentants du monde agricole. Une lettre a été transmise au préfet.

Agridemain

La fête des moissons est lancée

Le top départ de la troisième édition d'#Agri Demain a été lancé le week end dernier dans le département. Retour sur ce premier rendez-vous.

C'est sous une chaleur caniculaire que s'est tenu ce premier rendez-vous de la Fête des Moissons et des Récoltes porté par le réseau # Agri demain. Ce lancement s'est déroulé le samedi 29 juin sur trois exploitations, celle de Ludovic Guyard, de Florian Guyard et de Régis et Francis Taupin à Saisy. Ces ambassadeurs #Agri demain avaient donné rendez-vous aux visiteurs dès 9h. Au programme une randonnée gourmande de quelques kilomètres à travers champs pour découvrir les exploitations de ces agriculteurs. Les randonneurs les plus matinaux ont eu le droit à une dégustation de pâté en croûte, de quoi donner de l'énergie pour la suite de la balade. Direction ensuite la ferme de Florian Guyard. Ce jeune polyculteur éleveur a fait le choix de se tourner vers l'agriculture biologique. Il eu la possibilité de justifier et d'expliquer ses choix à la cinquantaine de participants. La déambulation champêtre a mené les visiteurs à s'interroger sur l'importance du bocage dans le territoire. Une intervention réalisée par Eric Roubeau, agriculteur à Pazy. Il avait été l'un des ambassadeurs de l'édition 2018. La matinée s'est terminée par la présentation de Marcel Cottin, éleveur ovin à Isenay et de Robert Darenne, le Maire de Saisy. Le premier a expliqué l'une des spécificités de l'élevage nivernais, à savoir des animaux nourris à l'herbe et le second a fait une brève présentation de la commune.

Un repas 100 % local

Afin de valoriser le terroir, les ambassadeurs #Agri demain de ce premier rendez-vous ont eu à cœur d'offrir un repas local. La viande provenait de l'abattoir de Corbigny, la salade de l'EARL Moulin de la Forêt de chez Marie-Claude Masson et le vin du domaine des Athénées de Cosnes-sur-Loire et de Jean-Marie Pardikouris situé à Tannay. La charcuterie elle aussi, venait du secteur, de la boucherie Laproye. L'IGP Charolais de Bourgogne présidée par Régis Taupin a été présentée aux visiteurs après le repas. Ce fut l'un des temps forts de cette après-midi. La journée s'est ensuite clôturée par un point sur l'installation photovoltaïque de Ludovic Guyard, avant de partager de nouveau le soir un repas en toute convivialité. Les ambassadeurs ont donné rendez-vous au public pour les deux prochaines dates. Elles auront lieu le vendredi 2 août sur l'exploitation d'Augustin et de Quentin David et sur celle de Yves, Marc, Jean-Fernand et François Thibault. C'est à partir de 16 h à Saint-Martin-sur-Nohain et le lendemain vous avez rendez-vous à Mesves sur l'exploitation d'Antoine et de Didier Guyon c'est à partir de 15 h. La journée se terminera par la visite de l'exploitation d'Amandine et de Stéphane Lafranchise à Garchy.

Pour plus d'informations sur ces manifestions contactez le 03 86 93 40 92

THÉOPHILE MERCIER



Eric Roubeau, agriculteur à Pazy explique l'importance du bocage dans le territoire nivernais.



Moment de détente avec la présentation de Saisy par le Maire, Robert Darenne.



Le groupe de visiteurs chez Florian Guyard.

Made in Viande

La belle valorisation de la viande

La filière élevage vient d'ouvrir ses portes dans toute la France à l'occasion des rencontres Made in viande qui se sont déroulées du 22 au 29 mai . Un événement peu suivi cette année par les exploitants du département, mais qui a tout de même permis de valoriser les élevages nivernais. Retour en images sur les principaux rendez-vous.



Le comité des foires de Moulins-Engilbert a proposé une dégustation de viande sur la place du champ de foire.



Jean-Luc Beuriat, éleveur à Marzy a accueilli des scolaires sur son exploitations.

CUMA HYDRAULIQUE AGRICOLE DU BERRY NIVERNAIS



DRAINAGE - IRRIGATION
TRAVAUX de PELLE
TRAVAUX FORESTIERS
ÉLAGAGE au LAMIER
et GRAPPIN COUPEUR

Zone d'activités sur la Nièvre
18350 NÉRONDES
cuma.hydraulique18@wanadoo.fr

Visite conseil gratuite :
Port. : 06 43 24 92 50
Tél : 02 48 74 11 90

Mercosur

«N'importons pas l'agriculture que nous ne voulons pas»



Une vingtaine de Jeunes Agriculteurs s'étaient donnés rendez-vous en début de soirée sur le parvis de la Préfecture.

Les Jeunes Agriculteurs se sont mobilisés le 2 juillet contre l'accord de libre échange signé le vendredi 28 juin au siège de la Commission Européenne à Bruxelles entre les pays du Mercosur et l'Union Européenne. Rendez-vous était donné à la Préfecture.

«*N'importons pas l'Agriculture que nous ne voulons pas*». Tel était le slogan inscrit en lettres noires sur un drap blanc et fixé bien en évidence sur les grilles de la préfecture à Nevers. Ce mardi 2 juillet vers 21h, ils étaient une vingtaine de Jeunes Agriculteurs à répondre à l'appel à la mobilisation lancé quelques heures plutôt.

Concrètement, ce nouvel accord de libre échange signé entre les pays du Mercosur (Argentine, Brésil, Paraguay, Uruguay, Venezuela) prévoit la suppression des taxes à l'importation pour les produits chimiques, le vin et les spiritueux entre autres. Plus grave, cet accord prévoit l'arrivée sur le sol français de 99 000 tonnes de bœuf sud américain. Cédric Bernier, le président des jeunes agriculteurs dénonce le double discours du gouvernement français. «*On nous demande de produire plus propre et plus sain mais dans le même temps on laisse entrer sur notre sol de la viande qui n'a pas subi les même normes sanitaires que nous. Si cet accord est validé, cela peut signer notre fin à tous*» a déclaré le président départemental. Il faut savoir qu'en matière de négociation commerciale de ce type se sont les pays exportateurs qui font les contrôles, alors Cédric Bernier ne se fait pas d'illusions. «*Il ne faut pas rêver, on aura de mauvais produits chez nous. Ils ont une traçabilité quasi inexistante. On retrouvera ces aliments dans nos plats préparés*» estime t-il.

« Si ça ne bouge pas, nous allons revenir »

Il reste encore quelques mois pour que la profession se mobilise. Car pour être validé, cet accord doit encore avoir l'assentiment des Etats membres de l'UE et le feu vert du Parlement européen. En attendant, une délégation de quatre personnes a été reçue dans la soirée pendant près de trois quart d'heure par la préfète Sylvie Houspic. Interrogé à la sortie de l'entretien Cédric Bernier reste méfiant. «*Certes nous avons été écouté mais nous restons pleinement mobilisés. La préfète nous a demandé de ne pas nous alarmer, car il faudra du temps pour obtenir l'unanimité. Pour elle, les choses pourraient être plus compliquées que prévues du côté du Brésil car les pièces industriels que l'Europe va lui envoyer peuvent poser des problèmes. Et puis elle a estimé que la Nièvre aurait le temps de monter en gamme avant que ce cet accord soit ratifié. Ce à quoi nous avons répondu que l'ensemble des consommateurs n'ont pas les moyens de se payer des produits haut de gamme*» a déclaré le Président des JA en conclusion.

EN VRAI,
ON N'A PAS TOUS
LES MÊMES BESOINS
EN MATIÈRE
DE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ.
GROUPAMA SANTÉ ACTIVE



Groupama Santé Active Prévoyance
Composez vous-même votre contrat complémentaire Santé selon votre besoin et votre budget.

Groupama
la vraie vie s'assure ici

Groupama Rhône-Alpes Auvergne - Caisse régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles de Rhône-Alpes Auvergne - 50 rue de Saint-Cyr - 69251 Lyon cedex 09 - 779 838 366 RCS Lyon - Emetteur des Certificats Mutualistes - Entreprise régie par le Code des assurances et soumises à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 place de Budapest CS 92459 75436 PARIS Cedex 09 - Crédit Photo : Aurélien Chauvaud

Agriculture biologique

Partenariat renouvelé entre le conseil départemental et le Gabni

Le Conseil départemental apporte son soutien financier au Groupement des Agrobiologistes du département au travers une convention depuis 2007. Ce mardi 25 juin ce partenariat a été renouvelé.


De gauche à droite : Alain Lassu, président du Conseil Départemental, Xavier Niaux, président du Gabni et Hélène Cadiou, animatrice au Gabni.

Favoriser la prise de conscience des consommateurs. C'est l'ambition du Conseil départemental au travers de sa politique de développement de l'agriculture biologique dans le département. Son président Alain Lassus qui se définit lui même comme un «*militant du bio*» ambitionne de rendre accessible, autant que faire ce peut, le bio à travers différents canaux à commencer par les marchés de producteurs. «*Ce qui est remarquable, c'est que le Conseil départemental s'engage pour le bio alors même qu'il n'a plus la compétence du développement agricole*» explique Xavier Niaux, le président du Groupement des Agrobiologistes de la Nièvre (Gabni) . Cette convention de partenariat signée conjointement par le Conseil départemental et le Gabni depuis 2007 prévoit trois actions majeures. La première consiste à maintenir la dynamique de conversion vers l'agriculture biologique et dans le même temps pérenniser les surfaces conduites en AB. «*En 2018, il y avait 212 fermes conduites en agriculture biologique sur un peu plus de 3000 dans le département*» a précisé Hélène Cadiou, animatrice au Gabni. Cette première action prévoit également l'accompagnement technique du Gabni pour la mise en place d'un nouvel espace test de maraîchage au Marault, à l'image de celui de la Baratte il y a quelques années. C'est l'objectif de cette deuxième action : sensibiliser les acteurs du territoire à l'impact environnemental des pratiques agricoles sur la qualité de l'eau et sur l'évolution de la biodiversité. Des enquêtes vont être menées afin d'établir un lien entre pratique agricole et maintien de la biodiversité et ce, dans le but d'alimenter les appels à projets du département prévus dans ce cadre. Enfin la troisième action doit permettre aux nivernais d'avoir un accès à une alimentation variée et de qualité. Une réflexion est d'ailleurs engagée sur la nécessité ou non de mettre en place de nouveaux marchés bio. Cet accès au bio passe aussi par la restauration collective et le Conseil départementale entend pour cela développer la plateforme Agrilocal. Cette dernière permet la mise en relation entre le producteur et le consommateur au travers d'une contractualisation. «*Ce sont grâce aux initiatives comme celle d'aujourd'hui que nous réussissons à avoir de plus en plus de conversions. Je crois qu'il y a une véritable prise de conscience des producteurs du département qui souhaitent reprendre la main sur leur agriculture*» a estimé en conclusion Xavier Niaux.

THÉOPHILE MERCIER

Environnement

Réglementation des boisements : un dossier qui avance timidement

La Section locale de la FDSEA du canton Montsauche-les-Settons avait convié les Pouvoirs public à une réunion sur l'épineuse question de la réglementation des boisements. Les échanges se sont déroulés le 26 juin sur l'exploitation d'Eric Boucher à Moux-en-Morvan.



Alain Lassus, le président du Conseil Départemental a tenté de faire preuve de pédagogie sans véritablement convaincre.

Ambiance tendue ce jeudi 26 juin à Moux-en-Morvan où la poignée d'agriculteurs présents entendait obtenir des réponses précises de la part des services de l'Etat sur cette épineuse réglementation des boisements. Autour de la table des responsables syndicaux agricoles et forestiers, des agriculteurs, le Parc du Morvan, le Conseil départemental, les élus (sénateur et député) et l'Etat (DDT).

Eric Boucher, président local de la FDSEA pour le canton de Montsauche-les-Settons, a ouvert les débats par un constat de la situation. *«Depuis bientôt 40 ans, la question de la réglementation des boisements n'avance pas, ça plante partout et n'importe comment»* a t-il dit en introduction. Ce qui cristallise les débats depuis plusieurs années c'est entre autre le non respect de la réglementation des boisements et plus précisément celle de la production du sapin de Noël (voire encadré) . Aujourd'hui, les arrêtés étant juridiquement non applicables c'est en quelque sorte l'anarchie qui règne au sein du Morvan. Pourtant coïncidence ou pas, depuis la mobilisation syndicale le dossier a été repris en main par le Conseil Départemental (CD) qui dit découvrir « très récemment » cette compétence. (Il est pourtant en charge de cette réglementation des boisements depuis 2006/ndlr).

Où en est-on ?

Il y a un an le Conseil départemental a repris l'ensemble des arrêtés communaux des 38 communes concernées par la réglementation des boisements, dont 37 font parties du Morvan. Les services du département ont fait le constat que sur ces 37 communes morvandelles, 36 n'ont plus de réglementation qui soit juridiquement applicable. *«Autrement dit dans ces 36 communes tout défrichement dans un massif boisé de plus de 4ha (appartenant à un ou plusieurs propriétaires) nécessite une autorisation de défrichement»* précise Alice Le Coz du service forêt de la DDT.



Pierre Bobin(au centre) et ses collègues agriculteurs ont interpellé les pouvoirs public présent sur l'urgence de la situation.

Il faut donc désormais refaire parcelle par parcelle et commune par commune cette réglementation. Un travail qui peut coûter, selon l'estimation du Conseil Départemental, entre 10 et 15 000 euros par commune. Le département a donc décidé d'accompagner les communes financièrement et techniquement, en faisant appel à un bureau d'étude dont le nom sera connu dans les prochains mois. Afin de limiter le coût de cette étude, le Conseil départemental incite fortement les communes à se regrouper, entre 6 à 10 communes. Si toutefois ces dernières prennent la décision de réaliser cette nouvelle réglementation seule, le CD financerait 50% du coût. A l'issue de ce travail, une commission présidée par le Président du Tribunal de Grande Instance de Nevers va statuer sur le zonage définitif.

Quoi qu'il en soit Alain Lassus, le président du Conseil départemental a prévenu que ce dossier pourrait encore prendre un an *«car il y a temps administratif incompressible»*. Il a également précisé sa pensée concernant la gestion de la réglementation. *«Si nous prenons à notre charge l'abattage d'une parcelle plantée illégalement, nous avons un risque que le propriétaire de cette parcelle se retourne contre nous et nous conduise au tribunal pour tenter de ne pas payer. Je ne peux pas faire porter cette charge aux contribuables»* a t-il estimé. De son côté Patrice Joly, Sénateur de la Nièvre a préconisé la réalisation d'un guide *«afin de savoir clairement qu'elles sont les compétences de chacun»*.

En attendant, une réunion est prévue le 12 juillet prochain afin d'évoquer de nouveau ce sujet avec toutes les parties prenantes. La question de cette réglementation n'a pas fini d'alimenter les débats.

THÉOPHILE MERCIER

Le contexte

Depuis bientôt deux ans Eric Boucher, président local de la FDSEA pour le canton de Montsauche-les-Settons alerte le Conseil départemental en charge de ce sujet pour que cette législation soit appliquée. Plusieurs courriers ont été envoyés aux parties prenantes pour les informer de la situation. Ces courriers étant restés lettre morte, une action syndicale avait été menée en juin 2018 sur une parcelle de Nordmann destinées à faire des sapins de Noël et qui aurait dû, selon les syndicats, être coupée. Cette réunion du 26 juin 2019 se déroule, un an après cette action syndicale

Repères

Pour la réglementation des boisements le Conseil Départemental fixe trois zonages concernant la forêt sur demande des communes :
- Une zone interdite de boisements est dite *«neutre»* ou plutôt destinée à l'habitat
- Une zone réglementé qui est en faveur de l'agriculture
- Une zone libre de boisement en faveur de la forêt.
Ces trois zones sont définies à la parcelle cadastrale. De plus, la déclaration auprès du Conseil départemental est obligatoire pour tout boisement en zone réglementée.
Le Sapin de Noël :
La densité de sa plantation doit être comprise entre 6 000 et 10 000 plants à l'hectare. Sa hauteur maximale doit être inférieure à 3 mètres et la durée maximale d'occupation du sol inférieure à 10 ans. A terme, les sapins doivent être coupés et les sols remis en état de culture. La plantation du sapin de Noël qui est une culture, est soumise à autorisation de défrichement auprès de la DDT en zone libre. Il faut également compenser ce défrichement soit en travaux sylvicoles, soit en plantation, soit en financièrement. Le coût du défrichement est calculé en fonction du prix moyen d'un boisement (soit environ 1 500 euros/ha) et du coût minimal du foncier (environ 800 euros /ha). Il est actuellement d'environ 2 320 euros.

Biodiversité

Un projet pour sensibiliser à la filière apicole

L'association MELA gestionnaire de l'Arche de la Biodiversité située à Saint-Eloi lance un projet de financement participatif dont les fonds serviront à installer des ruchers pédagogiques.

L'association Maison de l'Environnement entre Loire et Allier (Mela) mène depuis sa création en 2002 des actions de sensibilisations grâce entre autre à l'Arche de la Biodiversité, dernier marais périurbain situé à quelques kilomètres de Nevers. Auparavant 5 salariés travaillaient à temps plein dans la structure mais il n'en subsiste qu'un aujourd'hui en la personne de Romain Gelos, le chargé de mission. Cette année son objectif est d'installer une dizaine de ruches à but pédologique au sein même de l'Arche de la Biodiversité. *«L'idée est de sensibiliser les grand public et les scolaires de l'intérêt de la filière apicole dans nos territoires. Nous avons la chance de pouvoir compter sur un apiculteur qui fait partie de notre association. Il faut savoir aussi que notre association fait partie des Apiculteurs Nivernais du Morvan.Nous souhaitons avec ces ruches, montrer l'évolution de la ruche dans le temps : de la ruche tronc à la ruche à cadre. Nous souhaitons installer également quelques ruches provenant de pays étrangers comme le Kenya»* explique le chargé de mission. Pour mener à bien le projet, l'association a besoin de 45 000 euros. Un somme qui comprend notamment la mise aux normes du site pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite. *«L'idéal serait d'être opérationnel pour l'été 2020»* espère Romain Gelos. A terme, ces ruches seront accessibles au public avec possibilité de visite avec un guide.

Des panneaux pédagogiques seront également à la disposition des visiteurs afin de les sensibiliser à la biologie, aux menaces qui pèsent sur la filière apicole mais aussi à la manière d'entretenir une ruche. A ce sujet, le projet prévoit d'installer une ruche transparente pour une meilleure observation. L'association attend d'ores et déjà vos dons qui permettront de financer cette belle initiative locale. Sachez enfin que pour tous les dons supérieurs à 20 euros vous pouvez recevoir un pot de miel des futurs ruchers de l'association.

T.M.

Contact : MELA, pôle Biodiversité - Mairie de Saint-Eloi 58 000 - 03 86 57 75 34 - mela58@sfr.fr

▸ Agenda

Du 15/05 au 15/07
Concours photo
Le syndicat des Jeunes Agriculteurs de l'Yonne organise un concours photo sur le thème suivant : agriculture et biodiversité. Pour participer, il suffit d'envoyer sa photo avec son nom, prénom, téléphone et commune où la photo a été prise, à jeunes-agriculteurs-89@wanadoo.fr ou sur la page Facebook @JeunesAgriculteurs89.

06/07
L'anniversaire du marché des producteurs
Depuis deux ans, le marché des producteurs a lieu chaque samedi matin, place de l'Hôtel de Ville, à Auxerre. Samedi 6 juillet, le conseil de quartier (initiateur du marché), les producteurs et les commerçants de l'Horloge fêtent l'anniversaire du marché, place de l'Hôtel de Ville. Au programme : concert de Mademoiselle Rebecca trio, à 11 heures, menus et assiettes apéro composés de produits du marché et jeu du panier du marché.

07/07
Marché paysan bio et local : fête de l'agriculture biologique, de l'artisanat et du naturel
De 10 h à 18 h à Les Grands Essarts à Bagneaux (89). Porte-ouverte d'une ferme bio en grandes cultures et brebis laitières avec marché paysan bio et local. Ateliers pour les grands et les petits : cardage de laine, tressage de paille... Restauration sur place (sur réservation). Concert de 11 h à 12 h. Conférence avec un médecin homéopathe. Stands d'associations engagées. Organisé par Mélanie et Jean-François Petit.

20/07
Marché à la ferme à La ferme aux abeilles
Samedi 20 juillet, un marché à la ferme à lieu à La ferme aux abeilles, 1, le puits de fer à Fouchères, de 15 heures à 19 heures. Au programme : atelier de fabrication de pain, dégustation de crêpes et balade en calèche pour les enfants.

20/07 et 21/07
30è édition des peintres de vignes en cave
Les viticulteurs de Saint-Bris-le-Vineux ouvrent leurs caves aux artistes peintres, les 20 et 21 juillet. Une soixantaine d'artistes, professionnels et amateurs seront présents. Animations pour enfants, street-art sur tonneau, ferme pédagogique, animations autour du vin et du fromage seront accessibles au public. Un apéro-concert aura lieu le samedi, dès 19 heures.

Rendez-vous Galacsy

Travailler ensemble avec les éleveurs

Mercredi 26 juin, des éleveurs de vaches laitières étaient à Saint-Privé pour les rendez-vous Galacsy, organisés pour Alysé. Une réunion annuelle pour faire le point sur l'année écoulée. L'occasion aussi d'échanger entre éleveurs et conseillers.


Des éleveurs sont venus au rendez-vous Galacsy pour le rendu de leurs résultats, mercredi 26 juin, à Saint-Privé.

« *Le but de ces rendez-vous Galacsy (Gestion de l'atelier lait et cohérence des systèmes, ndlr) c'est que les éleveurs puissent venir comparer leurs chiffres entre eux»*, indique Jean-Claude Chupin, conseiller d'élevage et expert nutrition et fourrage à Alysé. *«C'est aussi l'occasion de mettre le doigt sur leurs points forts et leurs points faibles. Et d'échanger avec les autres éleveurs qui ont peut-être la solution à ces problèmes»*.

Du 24 au 28 juin, comme tous les ans à cette époque, huit rendez-vous Galacsy ont eu lieu sur cinq départements : l'Yonne, les 25 et 26 juin, l'Aube, le Loiret, le Cher et la Nièvre. Les impacts de l'année climatique sur les résultats de production des éleveurs ont été abordés. À travers ces rendez-vous, Alysé souhaite véhiculer auprès des éleveurs *«la nécessité, demain, d'avoir des systèmes où les éleveurs puissent constituer des stocks. On cherche à s'adapter au climat aujourd'hui. On cherche a récolter un maximum d'herbe au départ avant la saison sèche. Le but est d'avoir quelque chose pour nourrir la vache»*, explique Jean-Claude Chupin.

L'importance des stocks fourragers

L'échange avec les conseillers est aussi important. *«Cela permet de voir, en fonction de leurs résultats, sur quels axes on va travailler avec eux ensuite»*, continue Jean-Claude Chupin. *«On a monté ce système là car lorsqu'on prend une décision, en terme de concentré par exemple ou de fourrage, ça peut avoir des répercussions sur l'atelier céréalier. Le conseil chez nous est global»*, assure-t-il. *«On aide les agriculteurs à produire plus techniquement et économiquement. On est des producteurs de lait mais aussi de marge»*.

Alors, quels constats sur les résultats de l'année passée ? *«Les résultats se sont maintenus car il y a eu des stocks fourragers. Il y a une gestion fourragère qui bouge aujourd'hui. Il y a des surfaces céréalières chez les éleveurs qui sont converties au fourrage, ce qui améliore l'autonomie alimentaire, qui est le nerf de la guerre»*, répond le conseiller d'élevage et expert nutrition et fourrage à Alysé. *«Aujourd'hui, en élevage, il ne faut pas se poser la question quant à enlever des céréales pour mettre des fourrages. Ça aura une incident sur les coûts alimentaires mais aussi sur les sols car les fourrages permettent de maintenir la fertilité des sols»*, affirme-t-il.

L'an prochain, le rendu des résultats sera plus tôt, en février ou mars, *«pour être plus réactif dans les prises de décisions que l'éleveur peut être amené à prendre»*, conclut Jean-Claude Chupin.

CHRISTOPHER LEVÉ

Gérard Larcher à la rencontre des forces économiques de l'Yonne

Lundi 24 juin, Gérard Larcher, président du Sénat, avait rendez-vous à Appoigny où il a échangé, pendant 2 h30, avec les présidents de la Chambre d'agriculture, de la FDSEA et des Jeunes Agriculteurs qui ont pu marteler les mauvais résultats macro-économiques de l'agriculture française : l'agriculture est en décroissance, la production stagne, l'excédent commercial recule et les importations sont en hausse. Selon les sources du Sénat, la France, plus grand pays agricole européen en surface agricole utile et en production n'est que le sixième pays en matière de production par hectare. Les politiques successives, franco-françaises font reculer l'agriculture. Le monde du commerce et de l'industrie fait le même constat. Les entreprises françaises courent avec des semelles de plomb quand, pour nos voisins, les gouvernements cherchent à alléger au maximum les charges des entreprises. Les constats sont amers, le président du Sénat les partage en assurant que dès la rentrée parlementaire le Sénat interpellera le Gouvernement et le Parlement pour redonner du bon sens paysan dans les politiques publiques.



FDSEA de l'Yonne

Départ du sous-préfet d'Avallon



Après avoir passé 2 ans et demi au poste de sous-préfet de l'arrondissement d'Avallon-Tonnerre, Abdelmajid Tkoub est nommé directeur de cabinet du préfet de l'Aisne, par décret du Président de la République, du 28 mai. Vendredi, une réception a été donnée dans les jardins de la sous-préfecture d'Avallon, en présence de Jean-Baptiste Lemoyne, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, ainsi que de Patrice Latron, préfet de l'Yonne.

Abdelmajid Tkoub sera remplacé dès le 8 juillet par Cécile Rakette, magistrate de l'ordre judiciaire, actuellement cheffe du bureau du droit pénal et de la protection juridique auprès du ministère de l'Economie et des Finances.

Emploi agricole

Vendanges: de nouveaux salariés disponibles pour les récoltes

Recruter un salarier agricole n'est pas une sinécure dans l'Yonne. Pourtant, les partenaires de l'emploi agricole sont aujourd'hui face à 75 personnes à la recherche d'un emploi.



Des candidats qui ne se présentent pas sur l'exploitation le matin, des aides sociales qui suffisent à combler des besoins élémentaires et qui coupent certains du monde du travail… c'est le quotidien des employeurs. Des entrepreneurs nous arrachent les salariés agricoles pour leur monde industriel. De plus, une concurrence forte entre exploitations est source d'une tension extrême sur le marché du travail agricole. Séduire des salariés dans l'Yonne relève autant d'un exploit de la part de l'employeur que d'une réelle motivation à travailler pour les salariés.

75 migrants prêts à travailler pour les récoltes

En pleine période de moissons, quelques semaines avant les vendanges, les opérateurs de l'emploi dans l'Yonne se retrouveront mardi 9 juillet pour mettre en place un plan départemental en faveur de l'emploi agricole.
Loin des débats qui occupent la presse nationale, on évoquera ici la présence de migrants en situation régulière dans le département. 75 migrants sont à la recherche d'un emploi salarié dans l'Yonne. Alors que les recrutements sont très compliqués dans le département, il s'agit ici d'une véritable aubaine pour les employeurs. Permettre à ces migrants de trouver un accès à un statut durable en France est la priorité de l'État. Ce statut passe par l'emploi. Les motivations de ces personnes ne font pas l'ombre d'un doute.
Pour autant, la FDSEA 89 sécurise ses adhérents via son service emploi. Il s'agit de permettre que les chantiers se déroulent dans le respect des conditions légales et élémentaires. C'est donc un contrat gagnant/gagnant que proposent les organisations. Les administrations de l'emploi (Direccte) et de la sécurité des personnes (DDCSPP) associées à la réflexion apportent les moyens de l'Etat pour permettre aux exploitants et aux salariés de contractualiser. C'est une association d'insertion, Coallia, qui gère les formations (accès au langage, maîtrise suffisante des vocabulaires pour pouvoir travailler et respecter les consignes de travail). Pour sécuriser les employeurs, c'est la FDSEA qui gère les contraintes réglementaires propres à l'emploi agricole. France Lahutte, Claire Toussaint et Laëtitia Clerc sont les trois animatrices emploi des associations agricoles engagées dans cette opération. Une réunion d'information aura lieu fin juillet afin d'informer les employeurs.
En cas de recherche d'un salarié, contactez les au 03 86 49 48 10.



PHILIPPE LOUSSOT, DIRECTEUR D'AVE 89

AVE 89 : employer sans recruter

Agrivitiemploi de l'Yonne est une association à but non lucratif qui porte pour ses adhérents les responsabilités ressources humaines et leurs met à disposition des salariés. AVE89 bénéficie du soutien de la Région Bourgogne France Comté. Elle permet de simplifier le quotidien des exploitants agricoles qui ont des besoins de main d'œuvre permanente ou temporaire. L'association recrute les salariés qui sont ensuite « placés » dans les exploitations des adhérents. C'est une solution de confort qui permet aux exploitants de gérer des temps partiels sur une exploitation, de bénéficier d'un coup de main régulier, charge à l'association de trouver des exploitations pour assurer un temps complet pour les salariés qui peuvent être ainsi sur deux ou trois exploitations à la fois. Simplification des démarches administratives à leur strict minimum, concentration maximale de l'exploitant sur les taches de production sont les atouts d'AVE 89.

Le CFPPA vient en aide aux réfugiés

Jeudi 27 juin, Alix Barboux, directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Yonne était au Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole (CFPPA) du lycée La Brosse, à Venoy, pour signer une convention de partenariat. Ceci dans le but de porter une action destinée à huit réfugiés, qui débutera à la rentrée prochaine, pour une période de quatre mois. Le CFPPA, avec le CIFA et le pôle formation des industries technologiques 58-89, aura pour missions d'apporter une pré-acquisition des bases linguistiques et techniques, propres aux métiers cibles des ces trois CFA, à savoir les métiers de bouche, les métiers de l'industrie, de l'agriculture ou encore la viticulture, entre autres. Aussi d'offrir un stage et de préparer les réfugiés à entrer dans le monde professionnel.
Une décision qui intervient à la suite de la journée mondiale des réfugiés qui a eu lieu le 20 juin dernier et qui est la continuité de l'impulsion politique d'intégration des réfugiés, portée par les services de l'État dans l'Yonne.

CHRISTOPHER LEVÉ



Alix Barboux était présente au CFPPA, jeudi 27 juin, pour la signature d'une convention de partenariat pour l'aide des réfugiés.

Qui peut conduire les engins agricoles ?

Tracteur ou télescopique, ils doivent bien sûr être munis d'un dispositif anti-renversement et d'une ceinture de sécurité !

En cette période de récolte, nombreux sont ceux qui s'interrogent sur la conduite des tracteurs et des télescopiques, en particulier pour les salariés saisonniers.
Pour la conduite du tracteur sur route, toute personne majeure rattachée à une exploitation y est autorisée, même sans permis, après une période de formation dispensée par l'employeur.
Les mineurs de plus de 16 ans peuvent conduire un tracteur seul ou attelé à un outil porté ou à une remorque si l'ensemble ne dépasse pas 2,5 mètres de large. De plus, ils ne doivent pas tracter plus d'une remorque ou matériel remorqué.
Pour le télescopique, vous pouvez autoriser le salarié majeur à le conduire sur route et au champ, si : l'engin a été vérifié depuis moins de 6 mois par une personne qualifiée et si vous avez délivré une autorisation de conduite au salarié (conditionnée par : une aptitude médicale délivrée par la Médecine de Travail, une vérification de votre part des connaissances théoriques et pratiques concernant l'utilisation du télescopique).
Quant aux salariés mineurs ? Il faut en plus que la personne soit en formation et que cette formation nécessite l'utilisation de l'appareil de levage (exemple : un apprenti sur une exploitation agricole) et que l'employeur ait fait la déclaration de dérogation aux travaux interdits pour les jeunes de 15 à 18 ans en formation professionnelle, auprès de la Direccte.

FDSEA DE L'YONNE

Visite d'exploitation

Les Jeunes Agriculteurs souhaitent briser les clichés

Mardi 25 juin, les élèves d'une classe de quatrième du collège Pierre-Larousse de Toucy ont visité une ferme de vaches laitières, à Moulins-sur-Ouanne. Une visite organisée par les Jeunes Agriculteurs de l'Yonne pour promouvoir les métiers de l'agriculture.


Sébastien Fouquet a pris le temps de faire visiter son exploitation aux élèves du collège Pierre-Larousse de Toucy.

Ils étaient une dizaine de jeunes collégiens, mardi 25 juin, à visiter l'exploitation de Sébastien Fouquet, de l'EARL de la Jaunière, à Moulins-sur-Ouanne. Ces élèves de quatrième Segpa du collège Pierre-Larousse de Toucy ont pu passer l'après-midi à découvrir le quotidien d'un éleveur de vaches laitières. *«Le but est de promouvoir l'agriculture et ses métiers en général»*, confie Emilie Bunel, animatrice des Jeunes Agriculteurs de l'Yonne qui organise la visite. *«L'agriculteur explique ce qu'il fait dans la journée, ce qu'il produit, comment cela se passe. Ici, il parle aussi du cycle de vie d'une vache productrice de lait»*, poursuit-elle.

Un moment d'échanges entre les élèves et l'agriculteur qui les reçoit. Un moyen également de transmettre des connaissances techniques. *«On a, par exemple, été voir comment fonctionne le robot de traite»*, ajoute Emilie Bunel.

Des visites comme celle-là, Emilie Bunel et les Jeunes Agriculteurs de l'Yonne en font en moyenne trois par an. *«On est là aussi pour dire que l'agriculture est un secteur porteur. Et pour dire que ce n'est pas forcément ce que l'on pense, pour briser les clichés»*.

Des interventions en classe

La visite d'exploitation était précédée d'une intervention en classe de l'animatrice des Jeunes Agriculteurs de l'Yonne, le 11 juin dernier. *«Je leur parle de ce qu'est l'agriculture, la vie d'agriculteur et les différents secteurs et métiers qui existent»*, indique Emilie Bunel. *«Je leur montre des vidéos sur la fausse idée que l'on a du métier puis je leur démontre que c'est faux. Je leur présente également comment se passe la production et la transformation de divers produits bruts»*. Elle continue. *«Je parle aussi des formations qui vont avec les métiers et les secteurs professionnels qu'on peut trouver. Je fais un point sur les innovations qu'il y a car l'agriculture est un secteur dynamique. Et je réponds à leurs questions»*.

D'autres interventions et visites d'exploitations sont prévues au cours de la prochaine année scolaire, avec d'autres classes de collèges du département.

CHRISTOPHER LEVÉ

Foins

Dans de bonnes conditions

Avec des températures chaudes ces dernières semaines, les foins de juin ont pu être faits dans de bonnes conditions où il n'y a pas eu de problème de séchage. Le rendement reste quant à lui correcte cette année.

« *Cette année, le foin a été fait dans de très bonnes conditions»*, affirme Ophélie Collard, conseillère en bovin lait et experte fourrage à Alysé. *«Il est très sec. Il a fait très chaud donc il a vite séché et il n'y aura pas de problème de ballot qui va s'échauffer. Il n'a pas été fait dans la précipitation»*.

Depuis la mi-juin, les agriculteurs étaient en pleine période de coupe des foins. *«Quelques agriculteurs ont fait des foins fin mai, début juin, lorsqu'il y a eu une petite fenêtre météo, sur très peu de surface. Ensuite il y a eu des menaces à l'orage jusqu'à la mi-juin donc il n'y a plus eu de foins de fait à part de très rares exceptions»*, indique Ophélie Collard. *«Puis, la semaine du 17 juin, quasiment tous les foins ont été fait et maintenant tout est fini pour les foins de juin»*.

Une période classique pour la coupe des foins. *«C'est souvent mi-juin car c'est là où sont les jours les plus long, l'air n'est pas trop humide, idéal pour faire sécher le foin»*.

Des rendements classiques

Quant au rendement ? *«On n'a jamais des statistiques exceptionnelles car ça reste des coupes tardives, ce sont les dernières que l'on fait donc l'herbe est à un stade avancée comparé à l'ensilage ou l'enrubannage que l'on fait avant»*, confie l'experte fourrage à Alysé.

«Mais globalement, c'est une année correcte. Là où il y a des mauvais rendement, c'est sur les plateaux où il a fait plus froid et où c'était plus sec. Il n'y a pas eu tant d'eau que ça en mai et il a fait froid jusqu'à la mi-juin». Dans les vallées *«où les températures sont plus douces et où les terres sont plus profondes, les rendements sont classiques»*, assure-t-elle.

Alors, quelles sont les valeurs ? *«Selon les estimations, c'est de l'ordre du 0,60 ou 0,65 UFL et du 82 MAT. On n'est pas sur du foin précoce mais du foin qui avait fleuri»*, conclut Ophélie Collard.


Avec les fortes températures, le foin a très vite séché cette année.

Une histoire d'hommes avec Mat Cichy Agricole



«La journée de formation est très importante pour nous, même après 4 Lexion»

«Claas et Mat Cichy Agricole : de vrais professionnels de la moissonneuse-batteuse»

La Lexion 770 TT est super polyvalente»

Retrouvez le reportage intégral sur mat-cichy.fr

ETA Vallet
10130 Chamoy

650 ha de colza, blé, orge, pois, lentilles, vesces, betteraves
+ 500 ha en entreprise

A déjà fait confiance à Mat Cichy Agricole pour :
-Lexion 570
-Lexion 770
-3 Lexion 770 TT
-transbordeur Perrard

Saint Florentin - Vincelles - Malay-le-Grand
Avallon - Saint Lyé - Trainel - Jasseines

CLAAS

Assemblée générale d'Interbev Bourgogne Franche-Comté

«Travailler tous ensemble» pour «que l'argent aille au bon endroit»

L'assemblée générale d'Interbev Bourgogne Franche-Comté s'est déroulée à Chailly (21). Une AG élargie qui a permis de réfléchir sur les conditions d'une montée en gamme et du développement des labels, pour booster le produit viande. Avec comme toile de fond, la nécessaire révision de la formation du prix fait au producteur et l'élargissement de la contractualisation.



La table ronde a parfaitement éclairé les enjeux et les ressorts d'une montée en gamme pour la filière, sans occulter le chemin qui reste à faire sur le prix payé au producteur.

C'était une grande première pour Interbev Bourgogne Franche-Comté qui a décidé d'ouvrir les portes de sa dernière assemblée générale, le 27 juin dernier à d'autres publics. Il faut dire que depuis les Etats Généraux de l'agriculture et de l'alimentation les rebondissements n'ont pas manqué. Les enjeux se sont aussi précisés au fil des mois et à mesure que le plan de filière viande bovine BFC se construisait. *«Ce plan a le mérite d'exister»* convient Jean-Pierre Fleury, président d'Interbev Bourgogne Franche-Comté *«mais encore faut-il qu'il soit appliqué...» «La commande publique doit montrer l'exemple en orientant mieux ses achats»* alors *«qu'il y a beaucoup trop d'import dans le haché»*, au détriment de la qualité, comme le dernier scandale du marché du steack polonais vient malheureusement de le démontrer. *«On voit là une des conséquences d'une dérive européenne dans les appels d'offres»* martèle le président d'Interbev BFC rappelant que les professionnels français ne sont pas surpris : *«ce qui devait arriver arriva...»* et confirme *«la nécessité de s'attaquer sans attendre à la révision des appels d'offre européens»*.

Inquiétude face à la stratégie européenne

Le dossier européen n'est donc pas exempt de sérieuses inquiétudes mais la filière bovine française est aussi confrontée à une multiplication des attaques de groupes d'activistes qui cherchent à saper les bases mêmes de l'élevage et *«visent les éleveurs et tous les professionnels de la filière au coeur»* comme l'explique Jean-Pierre Fleury.

Pas facile sans ce contexte perturbé et perturbant d'évoquer la montée en gamme du produit viande, alors que l'on se trouve confronté au dictak d'accords internationaux de libre-échange comme le Mercosur, qui font voler en éclat les grands principes sur la qualité et la sécurité sanitaire... La signature de cet accord remue encore un peu plus le couteau dans la plaie. Quand on voit comment l'Europe se trouve débordée en interne sur la seule question des appels d'offre ont peut tout craindre quant au respect des engagements internationaux.

«Bosser ensemble» pour que *«l'argent aille au bon endroit»*

Le marché de la viande bovine résiste en France, mais les modes de consommation évoluent et la nécessaire adaptation à l'évolution des demandes pose question à l'ensemble des maillons de la filière. La table ronde organisée entre Pierre Cabrit (président de Fil Rouge, la fédération interprofessionnelle des viandes label rouge), Vincent Picq (groupe Shiever), Flavien de Voghelade (groupe coopératif Super U) et Emmanuel Bernard (vice-président de la FNB) sur le sujet de la montée en gamme et des labels, a mieux éclairé ce contexte franco-français. Le consommateur est en attente de tendreté, de qualité et de réassurance. La question toute simple, mais riche d'enseignements, posée à ces quatre professionnels aguerris : *«Est-ce que ça va ?»*, montre dans toute la diversité des réponses, que la montée en gamme peut effectivement concourir au maintien de la consommation, voire participer à la reconquête de certains consommateurs. En GMS, le rayon traditionnel fait recette car justement il joue à fond la carte de la reassurance et de la proximité commerciale entre le client et le boucher. Le dialogue est essentiel et les démarches déjà engagées dans ce sens comme *«Eleveur et engagé»* contribuent à tisser des liens plus directs entre la filière bovine et les consommateurs. Le label rouge comme d'autre signes de qualité sont bien intégrés et reconnus par les consommateurs.

Tout le monde est d'accord pour *«bosser ensemble»*, *«se mettre autour d'une table»*, mais encore faut-il que les choses avancent et qu'enfin *«l'argent aille au bon endroit»*. La transparence n'est toujours pas de mise dans une filière où *«le producteur reste la variable d'ajustement du marché et des prix»*, comme le rappelle Emmanuel Bernard.

Les prix à la consommation augmentent régulièrement, les charges aussi, chacun répercute à son niveau les hausses, sauf le producteur. Chacun aussi peut jurer la main sur le coeur faire le maximum, mais dans la salle des vois s'élèvent : *«on attend, on attend...»* surtout la construction d'un prix plus *«équitable»*. La notion de consommation et de prix équitable est maintenant bien intégrée par la plupart des consommateurs. Ils sont tout aussi sensibles à cet argument qu'à celui de la qualité et de la tendreté.

Une urgence économique

Les solutions existent pour adapter l'offre à la demande, fluidifier les échanges au sein de la filière bovine. Elles apparaissent au travers du plan de filière bovine : la montée en gamme, la revalorisation du haché, l'attachement au 100% muscle, l'engagement sociétal de la filière dans le cadre notamment du changement climatique, l'amélioration des pratiques d'élevage, la conclusion d'accords professionnels sur la base de contrats équitablement négociés, la défense de l'origine France.

Mais pour que l'on passe de la déclaration de principes à des actes concrets qui se traduisent par une augmentation du revenu des éleveurs, il faut vraiment se mettre autour d'une table et *«travailler ensemble»* à la définition d'un prix producteur qui prennent en compte les coûts de production en élevage.

Un peu de transparence ne devrait pas nuire à l'ensemble, comme le souligne Christian Decerle, président de la Chambre régionale d'agriculture BFC, qui relève que *«ce grand rendez-vous collectif devient urgent et que ce sont des sujets à porter collectivement»*. Vincent Favrichon, directeur de la Draaf se veut *«optimiste»* dans sa conclusion *«quant à la capacité des professionnels de la filière à relever ce défi collectif»* alors que *«26% des éleveurs se trouvent désormais sous le seuil de pauvreté»*. Ce chiffre révèle une situation d'urgence économique qui nécessite autre chose que des déclarations d'intention.

ANNE-MARIE KLEIN

Les ressorts de la montée en gamme

Annick Jentzer, intervenante de la section bovine d'Interbev, est revenue sur la mise en oeuvre du plan de filière et ses enjeux. Un plan dont les engagements et les contours ont été définis collectivement au sein de la filière. Au centre du dispositif, la montée en gamme porte bien des espoirs de développement et de valorisation du produit viande.

La montée en gamme s'identifie visuellement par la recherche de plus de persillé, elle doit s'accompagner d'une revalorisation du haché, d'un travail technique sur les pratiques d'élevage et d'une plus grande présence à l'export. La reconquête du persillé répond à l'attente d'une plus grande tendreté du produit, mais il va falloir travailler à trouver des compromis entre l'aspect visuel (plus gras) et la tendreté. Une grille de mesure du persillé de la viande est à l'étude, certaines pratiques d'élevage favorisant aussi le développement harmonieux de ce persillé. La montée en gamme s'appuie également sur une grande ambition vis à vis du développement du label rouge. Ce label, synonyme de qualité est largement reconnu.

La contractualisation apparaît aussi comme le socle indispensable à toute démarche qualité, l'objectif en 2023 étant de parvenir à 30% de contractualisation. Un guide de la contractualisation devrait encadrer ces nouvelles règles du jeu commerciales. Parmi les grands points du plan de filière, le soutien à l'origine France en restauration hors domicile apparaît comme essentiel avec l'ambition d'atteindre en 2023 80% de viande française dans ce secteur important de la consommation de viande.

Colza

Réussir l'implantation : Assurer la germination

Donner les moyens à la semence de colza de bien germer et d'assurer sa croissance est l'objectif de l'implantation. Pour y parvenir il est impératif de bien anticiper le semis pour être prêt à semer tôt, bien gérer l'implantation, notamment le choix du précédent et soigner son semis.

Pour bénéficier des premières séquences de pluies annoncées dès le début août, il faut anticiper les travaux de préparation du sol. Ceux-ci doivent être terminés fin juillet pour un semis idéalement entre le 5 et le 20 août en fonction des épisodes pluvieux. Dans les sols argileux, argilo-calcaires superficiels et à faible disponibilité en azote, il est possible de semer avant le 10 août sous réserve d'assurer l'alimentation de la culture (culture précédente laissant de l'azote disponible ou fertilisation organique ou minérale et/ou association de légumineuses gélives au colza). Il est important de ne pas oublier le phosphore à l'automne dans les sols argilo-calcaires et les sols pauvres. Cela signifie qu'il faut également disposer des semences fin juillet. La date de semis ne doit plus être raisonnée *«au calendrier»* mais adaptée aux épisodes de pluie. Dans les sols plus profonds ou à forte disponibilité en azote, les semis sont possibles jusqu'à fin août. Pour assurer une germination et une levée régulière, il est recommandé de semer dans le sec avant une pluie et non après.

Créer des conditions favorables à la levée

Les précédents orge hiver, pois hiver ou le blé tendre récoltés tôt sont un bon précédent pour implanter le colza en bonnes conditions. L'orge de printemps avec une interculture courte et une dégradation des pailles plus difficile est moins favorable.

Limiter au maximum l'assèchement du sol. N'oubliez pas que pour ré-humecter 1 cm de terre sèche, 1.5 à 2 mm d'eau sont nécessaires !

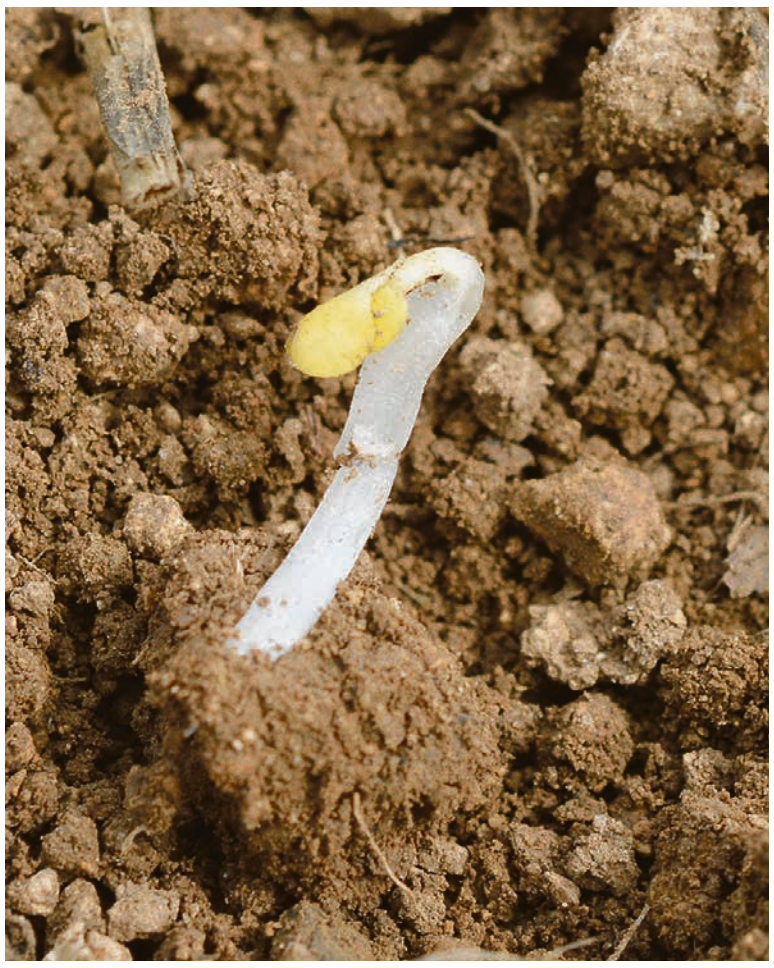
Il faut également positionner la graine dans le frais. Dans ce contexte, il ne faut pas avoir peur de « poser » la graine même jusqu'à 4 cm. Pour bien positionner la graine, l'utilisation d'un semoir de précision est un plus.

Assurer la croissance des plantes

Pour permettre une croissance continue des plantes, il est recommandé de bien maitriser la densité de semis. En effet, il est illusoire de favoriser une biomasse par pied importante à l'automne (objectif de 45 g/pied en décembre) avec une surdensité. Semer au semoir à céréales avec un écartement de 15-34 cm à40 à 50 grains/m² pour avoir 30-35 pieds levés. Avec un semoir monograine (écartement 45-50 cm) semer 30 à 40 grains m/² et viser 30 plantes /m² (14-15 plantes par m linéaire).

En cas de forte pression ravageurs, de disponibilité réduite en azote, L'utilisation de plantes compagnes légumineuses est indispensable en sol limono-sableux, en argilo-calcaire car elles permettront de favoriser l'enracinement, de diminuer la présence de larves d'insectes d'automne et de fournir de l'azote plus ou moins rapidement selon le couvert utilisé (les couverts retombant au sol type lentille fournissant de l'azote plus rapidement). Pour plus de détails sur le choix des couverts, reportez-vous au guide sur les plantes compagnes (mettre lien).

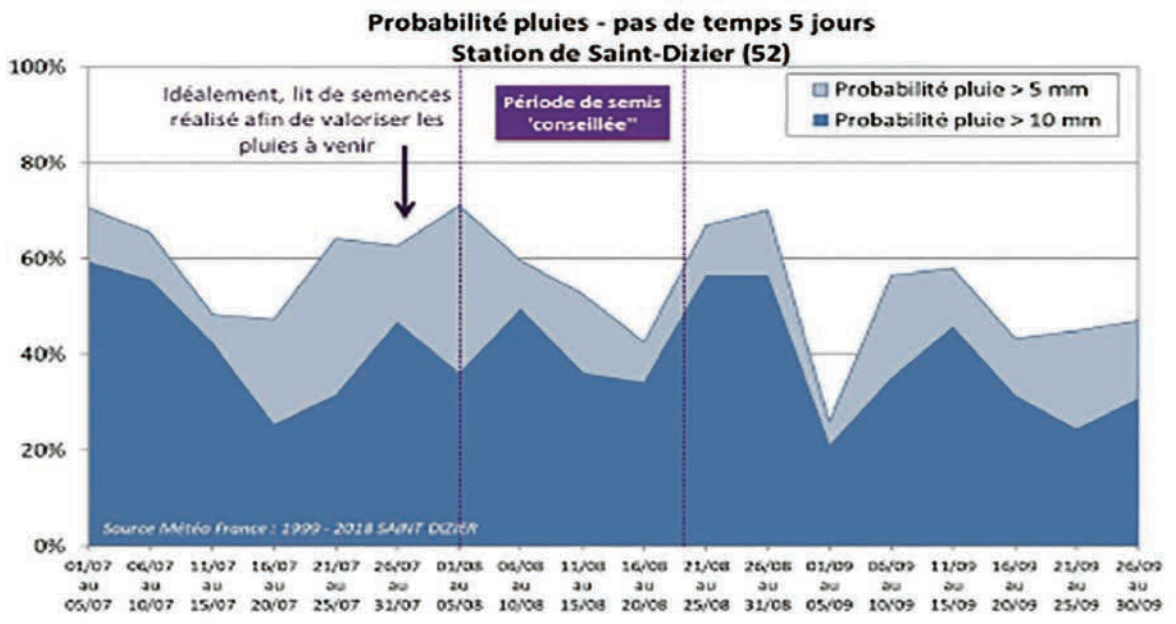
TERRES INOVIA



L.Jung Terres Inovia

Donner les moyens à la semence de colza de bien germer.

Possibilité d'avoir 5 ou 10 mm de pluie, par phase de 5 jours



Marchés

Une fin de campagne céréalière dynamique

La campagne 2018/2019 s'achève sur de bonnes performances à l'exportation des céréales françaises.

Dans son bilan mensuel de la campagne céréalière 2018/2019 établi le 12 juin, FranceAgriMer a augmenté de 125 000 tonnes (t) ses prévisions d'exportation de blé tendre vers l'Union Européenne (UE) pour les porter à 7,55 millions de tonnes (Mt). Le dynamisme des ventes observé au début du printemps vers la Belgique et les Pays-Bas et à un degré moindre vers l'Espagne, l'Italie et le Portugal, s'est confirmé ces dernières semaines. En revanche, les objectifs d'exportation vers les pays tiers ont été maintenus par l'établissement public à 9,75 Mt. FranceAgriMer a ajusté trois autres postes du bilan blé tendre. Les utilisations par la panification et les fabricants d'aliments du bétail (Fab) régressent respectivement de 10 000 t à 2,79 Mt et 25 000 t à 4,57 Mt.

La collecte est, quant à elle, revue à la hausse de 232 000 t à 31,36 Mt. Au final, le stock de report du blé tendre gonflerait de 141 000 t à 2,43Mt, niveau inférieur de 471 000 t à la moyenne quinquennale. Pour le blé dur, FranceAgriMer prévoit un stock de fin de campagne de 130 000 t, en baisse de 46 000 t d'un mois sur l'autre. La collecte a été corrigée à la hausse de 23 000 t à 1,74 Mt.

Les utilisations par les Fab ont été portées à 70 000 t (+5 000 t). Comme pour le blé tendre, la fin de campagne à l'export s'avère très dynamique. Les prévisions d'exportation vers nos voisins européens ont été revalorisées de 120 000 t à 1,1 Mt et celles vers les pays tiers de 45 000 t à 245 000 t.

Alourdissement des stocks de maïs

Côté orges, les prévisions de vente vers l'UE sont une nouvelle fois révisées à la hausse à 3,72 Mt (+ 165 000 t par rapport au mois dernier), mais revues à la baisse vers les pays tiers de 100 000 t à 2,4 Mt. La collecte est minorée à la marge (- 13 000 t à 9,37 Mt). Les utilisations par les Fab progressent de 25 000 t à 1,02 Mt alors que les exportations de malt vers l'UE régressent de 10 000 t à 720 000 t. Le stock de fin de campagne, en repli en un mois de 96 000 t à 1,53 Mt, se situerait toujours au-dessus de la moyenne quinquennale (+ 299 000 t). Le stock français de maïs en fin de campagne pourrait, quant à lui, s'alourdir de 246 000 t à 2,95 Mt, au-dessus (+ 454 000 t) du niveau moyen des cinq dernières campagnes. FranceAgriMer a modifié quatre postes du bilan présenté en mai.

La collecte a été revalorisée de 226 000 t à 11 Mt. Les utilisations par l'amidonnerie ont été abaissées de 10 000 t à 2,17 Mt. Enfin, l'organisme public a majoré de 10 000 t les ventes à destination des pays tiers à 130 000 t mais ajusté à la baisse de 12 000 t les exportations vers l'UE à 3,84 Mt.



Machinisme

Malécot Poirier Agri et Krone : un partenariat bien ancré



Malgré les orages annoncés et des éleveurs pressés de sauver le foin fauché trois jours plus tôt, c'est plus d'une centaine de personnes qui ont fait le déplacement à Chougny (58), sur les terres du Gaec du Passou, le 19 juin, répondant à l'invitation de Malécot Poirier Agri et Krone. Cette démonstration dynamique qui s'inscrit dans le cadre des journées Green Days, 25 journées de présentation dynamique de la gamme Krone organisées sur le territoire durant 5 semaines, permet aux agriculteurs de découvrir le maximum de la gamme du constructeur allemand, en conditions réelles. Malécot Poirier Agri avait invité la Chambre d'Agriculture de la Nièvre à cet évènement. Charles Duvignaud, conseiller spécialiste pour les fourrages est intervenu sur le sujet de la conservation des foins (voir notre édition précédente).

Pour cette présentation, les cadres de la filiale française, Joel Foucher, co-dirigeant et James Charron, directeur commercial, ainsi que Rémi Chenevière, responsable du marketing avaient fait le déplacement dans le Morvan, une marque de reconnaissance pour Malécot Poirier Agri qui distribue Krone depuis 2011 et dont Guillaume Dufour est le spécialiste. Ce fort partenariat développé depuis huit ans se traduit aujourd'hui par un parc de plus de 70 presses cubiques, dans le Cher, la Nièvre et l'Yonne, dont 13 vendues lors de la dernière campagne. *«Après des années de développement, nous commençons à renouveler les premières machines vendues»* constate Guillaume Dufour, également responsable des bases de Varennes-Vauzelles et Saint Hilaire du Morvan.



Six ensembles étaient présentés au travail : deux groupes de fauche frontales (versions poussée et tirée) + arrière latérale, faneur 13m, andaineur 9,30m, presses balles rondes Comprima et cubiques BigPack 1290. Les visiteurs ont pu profiter d'une présentation détaillée de chaque machine par les commerciaux et démonstrateurs du constructeur avant de les voir évoluer dans le foin. La principale nouveauté se situe dans le domaine du fauchage avec le lancement cette année des modèles EasyCut F320 CV Glide et F360 CV Glide. Ces faucheuses frontales à châssis tiré de 3,20 et 3,60m, dépourvues de conditionneurs, sont plus avancées sur le relevage avant que les faucheuses poussées et confèrent donc une bonne visibilité à l'avant. Elles pivotent autour d'un axe central et bénéficient d'un débattement de 60 mm de chaque côté, pour un bon suivi du terrain. Outre le vérin de relevage avec indicateur de la hauteur de coupe, l'EasyCut dispose d'un vérin de suspension connecté à deux boules d'azote. Le conducteur peut régler la pression depuis la cabine. Le lamier des EasyCut Glide est doté du système SafeCut.
En cas de choc brutal, la goupille de l'assiette coupe et cette dernière remonte le long du filetage, ce qui empêche les couteaux de s'entrechoquer et la perte de pièces dans le fourrage. Enfin, afin d'éviter que le tracteur ne roule sur l'herbe fauchée, deux tambours latéraux au lamier recentrent la matière sur l'andain. Même si l'ensileuse automotrice n'était pas présente, on notera tout de même la présentation d'une remorque autochargeuse RX 400 de 40m^3, signe d'un intérêt croissant des éleveurs pour cette technique de récolte de l'herbe.

Juridique

Communication gratuite d'un extrait Kbis

Les greffiers des tribunaux de commerce se sont engagés à rendre gratuit et illimité l'accès en ligne au Kbis numérique des sociétés.

Après transmission d'une copie de la carte nationale d'identité de ce dirigeant, le chef d'entreprise bénéficiera, gratuitement, de cette identité numérique, appelée *«Mon Idenum»*, qui devra être activée en se connectant sur un portail en ligne dédié à cette démarche.

Après activation, l'accès au Kbis numérique sera effectif.
L'extrait Kbis est certifié et délivré par le greffier de tribunal de commerce. Il est utilisé par les entreprises dans le cadre de leurs démarches administratives ou commerciales, afin d'attester de leur existence légale et de leur inscription au RCS.

Cet extrait Kbis doit être à jour. Ex : adresse du siège social, adresse du domicile des gérants, montant du capital social…

Dans l'hypothèse de modifications à apporter à l'extrait Kbis, la déclaration des bénéficiaires effectifs doit, également, être modifiée.

Pour rappel, les sociétés concernées par le registre des bénéficiaires effectifs sont les sociétés commerciales, les sociétés civiles, les groupements d'intérêt économique, les associations immatriculées au registre du commerce et des sociétés (RCS).

Le bénéficiaire effectif est toute personne possédant, directement ou indirectement, plus de 25% du capital ou des droits de vote, ou, à défaut, la personne exerçant un contrôle sur les organes de direction ou de gestion au sein des sociétés et des organismes de placements collectifs.

Cette formalité entraîne un coût de 23.71 € TTC en cas de création de la société, de 46.51 € TTC pour un dépôt modificatif ou complémentaire et de 54.51 TTC lorsqu'il s'agit de régulariser la situation d'une société déjà immatriculée.

En cas de non-respect de cette obligation, le bénéficiaire effectif encourt une peine d'emprisonnement de 6 mois et 7 500 € d'amende, ainsi qu'une interdiction de gérer pour les personnes physiques.

AS BFC
Conseil Gestion Expertise Comptable

Reçu pour solde de tout compte: la date de signature doit être certaine

Le reçu pour solde de tout compte doit obligatoirement comporter la date de la signature du salarié pour être libératoire. Il n'est cependant pas nécessaire qu'elle soit écrite de la main du salarié, dès lors qu'elle est certaine.

Le solde de tout compte est un document établi par l'employeur et dont le salarié valide le reçu qui fait l'inventaire des sommes qui lui sont versées lors de la rupture du contrat de travail.

Ce document peut être dénoncé dans les six mois qui suivent sa signature, délai au-delà duquel il devient libératoire pour l'employeur.

La mention de la date dans le solde de tout compte n'est pas exigée par la loi, mais elle sert à calculer le délai de forclusion de six mois. Ainsi, si le reçu est non daté et que l'employeur n'apporte pas la preuve qu'il a été signé après l'expiration du contrat, ce reçu est sans effet libératoire pour l'employeur.

Pour la Cour de cassation pour faire courir le délai de 6 mois, à l'expiration duquel le salarié ne peut plus dénoncer le reçu pour solde de tout compte, ce dernier doit comporter la date de signature peu important que celle-ci ne soit pas écrite de la main du salarié, dès l'instant qu'elle est certaine. En l'espèce, le reçu pour solde de tout compte en cause comportait bien une date certaine même si cette date n'avait pas été renseignée par le salarié lui-même.

Bovins

Gros bovins vifs (prix moyen en kg carcasse) — Les marchés en Sud-Est Centre

Marchés	cat.	Laissac 02/06/2019	Bourg-en-Bresse 25/06/19	St-Christophe-en B. 25/06/2019	National 26/06 au 02/07/19
Vaches viande (V)	U	3,90 €	-	3,95 €	3,87 €
	R	3,40 €	3,60 €	3,75 €	3,59 €
	O		3,10 €	-	3,30 €
Vaches mixte (M)	R	3,20 €		-	3,20 €
	O	3,10 €	3,10 €	-	3,15 €
Vaches lait (L)	O	2,80 €	-	-	2,82 €
	P	2,65 €	2,65 €	-	2,62 €
Génisses VML	U	-	4,30 €	4,50 €	4,16 €
	R	3,35 €	3,65 €	4,00 €	3,64 €
	O	3,20 €	3,05 €		3,19 €
Taureaux VML	URO	2,60 €	2,60 €	3,05 €	2,84 €

Gros bovins morts entrée abattoir (en euros/kg net, frais de transport inclus) — Cotations du Bassin Centre-Est du 24/06/19 au 30/06/2019

Jeunes bovins 12 à 24 mois	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Viande hors BI/Parth	-	3,96 €	3,77 €	-			
Races mixte		-	3,40 €	3,39 €	3,39 €	-	
Races lait					-	-	3,17 €
Bœufs	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Races à viande	-	-	-	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	-	-	-	-
Races lait	-	-	-	-	-	-	-
Vaches	U=	U-	R+	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	4,05 €	3,96 €	3,87 €	3,69 €			
Charolaise - 10 ans +350 kg	4,02 €	3,92 €	3,82 €				
Limousine -10 ans +350 kg	-	-	-				
Races mixte				3,36 €	3,33 €	-	
Races lait				-	-	2,96 €	2,90 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+		
Viande mixte lait	-	-	-	-	-		
Viande +350 kg	4,53 €	4,30 €	4,06 €	3,94 €			

Tendance : marché calme.

Tendances locales

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **02/07/2019**

Effectif total: 591 - Taux de vente: 90%

BROUTARDS 6-12 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
CHAROLAIS	M	E	300-350	-	-	-	-
			350-400	-	-	-	-
		U	250-300	2,96 €	3,02 €	3,01 €	-
			300-350	2,84 €	3,05 €	2,97 €	-
			350-400	2,73 €	2,85 €	2,82 €	-
			400-450	2,75€	2,97 €	2,82 €	-
			450-500	-	-	-	
		R	<200	-	-	--	
			300-350	2,80€	2,90€	2,83€	-
			350-400	2,73€	2,78€	2,75€	
	F	E	250-300	-	-	-	-
		U	200-250	2,73€	2,73€	2,73€	-
			250-300	2,68€	2,94 €	2,78€	-
			300-350	2,66 €	2,80€	2,72 €	-
			350-400	-	-	-	-
		R	200-250	-	-	-	-
			250-300	-	-	-	-
			300-350	-	-	-	-
			350-400	-	-	-	

Observation: Apports de saison. 91% de vendus. Le commerce reprend ses droits avec des temprératures plus favorables aux transports Les cours sont sensiblement reconduits dans les broutards, laitonnes, génisses 18 mois et taurillons avec 99% de vendus dans ces catégories.

Effectif total: 168 - Taux de vente:92%

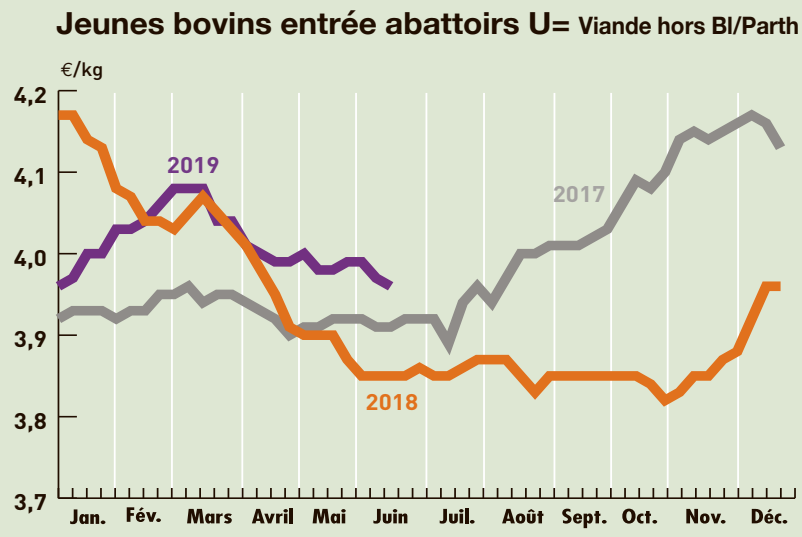
BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

CHAROLAIS	M	U	300-350	-	-	-	-
			350-400	2,77 €	2,77 €	2,77 €	-
			400 - 450	2,70 €	2,78 €	2,74 €	-
		R	300-350	-	-	-	-
			350-400	2,59 €	2,59 €	2,59 €	-
			400-450	2,65 €	2,69 €	2,67 €	-
	F	U	300-350	2,66 €	2,75 €	2,72 €	-
			350-400	2,60 €	2,60 €	2,60 €	-
		R	300-350	2,33 €	2,33 €	2,33 €	-
			400-450	-	-	-	-

Effectif total: 226 - Taux de vente: 81%

BOVINS MAIGRES +18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

			ÂGE				
TAUREAUX	M	U	+ 500 kg	1,60 €	1,89 €	1,68 €	-
VACHES CHAROLAISES	F	E	- 5 ans	-	-	-	-
			5 à 10 ans	-	-	-	-
		U	- 5 ans	1,86 €	2,17 €	1,99 €	-
			5 à 10 ans	1,76 €	2,10 €	1,90 €	-
			+ 10 ans	1,66 €	1,97 €	1,78 €	-
		R	- 5 ans	1,62 €	1,83 €	1,77 €	-
			5 à 10 ans	1,68€	1,77 €	1,74 €	-
			+ 10 ans	1,59 €	1,70 €	1,66 €	-
		O	- 5 ans	1,43 €	1,68 €	1,63 €	
			5 à 10 ans	-	-	-	-
			+ 10 ans	1,50 €	1,57 €	1,57 €	
GENISSES	F	E	24 à 36 mois	1,66 €	1,97 €	1,78 €	-
		U	24 à 36 mois	-	-	-	-
		R	24 à 36 mois	1,59 €	1,70 €	1,66 €	-



Gros bovins morts entrée abattoir (en euros/kg net, frais de transport inclus) — Cotations du Bassin Grand Sud du 24/06/19 au 30/06/2019

Jeunes bovins 12 à 24 mois	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth	4,01 €	3,99 €	3,86 €	-				
Vaches	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	-	4,64 €	4,23 €	3,97 €	-			
Charolaise - 10 ans +350 kg	-	-	3,98 €	3,83 €				
Races mixte					-	3,36 €		
Races lait						-	2,94 €	2,91 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+			
Viande mixte lait	4,64 €	4,48 €	4,23 €	-	-			

Tendance : Application du réseau

Tendances SEM. 26/2019

Bovins de boucherie

La chaleur étouffante de la semaine passée est un frein sérieux à la consommation, mais elle n'a pas d'impact sur les prix de vente sur les prix face à la faiblesse des disponibilités dans les abattoirs. L'herbe reste abondante et devrait permettre un étalement des sorties d'été. Les abatteurs vont commencer par écouler ce qu'ils n'ont pas vendu la semaine passée. Le commerce est calme, mais les tarifs se maintiennent dans les femelles Charolaises haut de gamme malgré une réduction de la demande de la part de la boucherie traditionnelle qui gère ses stocks en fonction du départ en vacances de la clientèle des villes. La demande est encore timide dans les bonnes génisses et les jeunes vaches Charolaises de qualité bouchère. Le marché est à l'équilibre dans les réformes allaitantes de choix secondaire ainsi que pour les vaches Holsteins, Abondances ou Montbéliardes. En jeunes bovins, malgré une consommation qui tend à progresser en Italie, l'activité export à partir de la France reste peu soutenue et toujours soumise à la concurrence espagnole.

Broutards

Le commerce reste compliqué avec des volumes qui ont été fortement impactés par les restrictions de transports liés à la canicule. Le commerce reste assez régulier dans les broutards Charolais de 350/ 450kg avec des tarifs stables. Les niveaux de prix des broutards restent en revanche trop élevés pour les engraisseurs français. Ils préfèrent garder les bâtiments vides plutôt que de perdre de l'argent compte tenu du rapport prix du broutard/cours de la viande actuel. La commercialisation est plus tendue via le marché espagnol. Dans les femelles, l'écart se creuse entre les laitonnes de qualité vaccinées pour l'Italie et la marchandise commune expédiée sur l'Espagne.

Veaux d'élevage et d'engraissement

Le marasme dans la viande de veau entraîne des retards de sorties. Les intégrateurs qui mettent en place les veaux pour la fin de l'année en profitent pour faire pression sur les prix avec souvent un tri plus sévère dans les lots de veaux Holsteins, Montbéliards ou Abondances. Face aux pertes qu'ils subissent dans la viande, les intégrateurs font pression sur les croisés laitiers et allaitants de second choix. Les très bons veaux croisés (jaunes, blanc bleus) restent correctement valorisés.

Laurent Chupin

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 01/07/2019

Bovins (141)		
Taurillons d'herbe	Prix moy. (animal)	Prix moy. (kg)
295 à 360 kg Taurillons d'herbe	850 - 890	2,57 - 2,96
410 à 515 kg Génisses (16-24 mois)	1130 - 1280	2,48 - 2,76
315 à 420 kg Génisses	790 - 1000	2,39 - 2,51
425 à 555 kg (24-36mois) Vaches	780 - 1100	1,83 - 1,97
	690 - 1690	-
Vaches légères	-	
Vaches entre deux	-	
Vaches lourdes	-	

Vente fluide en taurillons et génisses d'export. 1 seul lot invendu. Apports de bonnes qualité en vaches, le placement et rapide à des tarifs plus fermes.

Prochain marché le lundi 08 juillet aux horaires habituels.

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 05/06/2019

BROUTARDS 6-12 MOIS Effectif total : 103 - Taux de vente : 100% — COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

RACE		Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Broutards/Laitonnes : Vente très rapide cours attractifs. La demande en broutard et laitonnes se fait ressentir a un moment de l'année ou les animaux se font de plus en plus rares.	M	U	200 - 250	2,988 €	3,12 €	3,08€	-0,04
			250 - 300	3,01 €	3,04 €	3,03 €	-0,05
			300 - 350	2,73 €	3,05 €	3,00 €	-0,01
			350 - 400	2,87 €	3,07€	2,88 €	-0,04
			400 - 450	-	-	-	-
	F	U	250 - 300	2,58 €	2,74€	2,66 €	-
			300 - 350	2,66 €	2,74€	2,70 €	+0,01

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 05/06/2019

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS Effectif total : 143 - Taux de vente : 100% — COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

		Confor-mation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Vaches / Génisses Cours reconduits dans toutes les catégories. Légère hausse dans les jeunes vaches de bonne conformation.	F	U	- 5 ans	1,66 €	2,09 €	1,98 €	+0,06
			5 à 10 ans	1,66 €	2,20 €	1,91 €	+0,03
			+ 10 ans	1,54€	2,01 €	1,76 €	-0,01
		E	de 24 à 36mois	-	3,27 €	-	-
		U	de 24 à 36mois	2,18€	2,26 €	2,22 €	-0,02
Taureaux	M	U	+ 500 Kg	1,68€	1,86 €	1,76 €	

Ovins

OVINS / CAPRINS

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **01/08/2019**

Effectif total: 645 - Taux de vente: 96%

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	AGNEAUX DE BOUCHERIE AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Effectif total: 166 - Taux de vente : 93%				OVINS DE BOUCHERIE +1AN AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
	M		M	0.97 €	1,10 €	1,07 €	
	F	U	> 60 kg (F)	1,17 €	1,31 €	1,23 €	
	F	R	> 60 kg (F)	0,98 €	1,11 €	1.04 €	
	F	O	< 60 kg (F)	-	-	-	
Effectif total: 472 - Taux de vente : 97%				AGNEAUX LAITONS- COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
		U	32 - 38 kg	2,94 €	3,20 €	3,00 €	
			38 - 44 kg	2,73 €	3,18 €	2,95 €	-
			44 - 50 kg	2,60 €	3,12 €	2,80 €	-
			- 50 kg	2.52 €	2,52 €	2,52 €	-
		R	32 - 38 kg	2,57 €	2,77 €	2,71 €	
			38 - 44 kg	2,44 €	2,82 €	2,69 €	-
Effectif total: 6 - Taux de vente : 100%				CAPRINS- COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
	F	O		13 €	39 €	35 €	
Effectif total: - Taux de vente :				AGNEAUX MAIGRES- COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
		R	25-25kg	-	-	-	

Sicagemac (prix au kg vif) — **Marché de Corbigny du 24/06/2019**

Ovins : 145	Prix moy. (animal)	Prix moy. (kg)
Agneaux maigre	-	-
Agneaux laitons	103 - 115	1,93 - 2,67
Brebis	42 - 94	0,78 - 1,12
Béliers	-	-

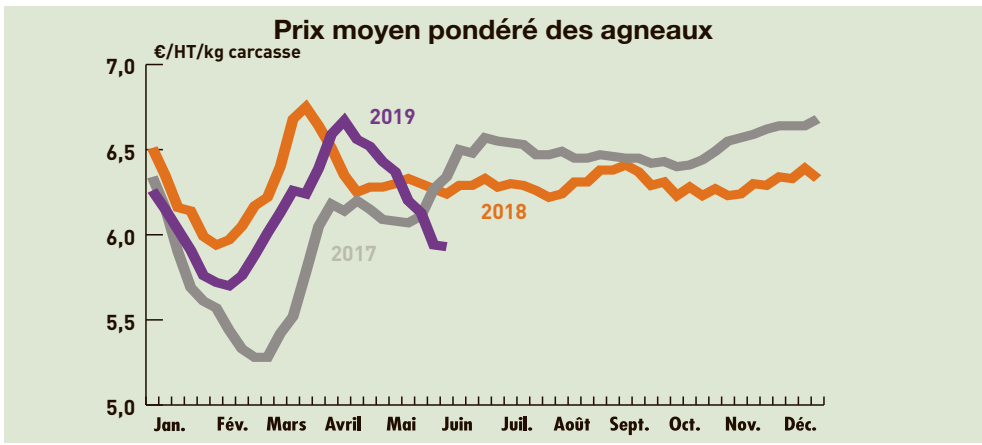
Prochain marché le lundi 08 juillet aux horaires habituels.

(prix entrée abattoir - HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus)) — **Cotations FranceAgriMer du 24/06 au 30/06/2019**

Cat.	Poids	U	R	O
Couvert	13 -16 kg	-	6,38 €	5,75 €
Couvert	16 -19 kg	-	6,29 €	5,59 €
Gras	13 -16 kg	-	-	-
Gras	16 -19 kg	-	5,44 €	5,15 €

Prix moyens pondéré (entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus)) — **Cotations FranceAgriMer du 24/06 au 30/06/2019**

Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis	Prix moyen pondéré des brebis
5,93 €	6,45 €	2,29 €



Cotations régionales des agneaux de boucherie du 27/05/2019 au 02/06/2019

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U Var.	-	6,73 -0,09	6,68 -0,19	5,99 -0,31	-	-	-	-
	R Var.	6,37 -0,12	6,42 -0,17	6,33 -0,03	-	6,54 -0,13	6,51 -0,09	6,35 -0,17	-
	O Var.	-	5,35 -0,28	-	-	5,93 -0,01	5,70 -0,16	-	-
3 (couverts)	U Var.	-	6,59 -0,14	6,56 -0,15	5,54 -0,28	-	-	6,52 =	-
	R Var.	6,38 -0,05	6,38 -0,05	6,36 -0,13	5,59 -0,17	6,50 -0,10	6,43 -0,03	6,16 -0,06	5,61 -0,12
	O Var.	6,35 0,28	6,33 0,012	6,29 -0,04	5,47 -0,19	5,85 -0,06	5,71 -0,08	5,54 -0,13	-
4 (gras)	U Var.				-				-
	R Var.	-	-	-	-	-	5,58 0,13	5,32 0,03	-
	O Var.	-	-	-	-	-	5,35 =	5,04	-

Zone nord : Agneaux : marché difficile. Brebis : Sorties plus importantes, cours en baisse en toutes catégoties mais plus marqué en bonne marchandise.
Zone sud : Application du réseau.

Commentaire FNB

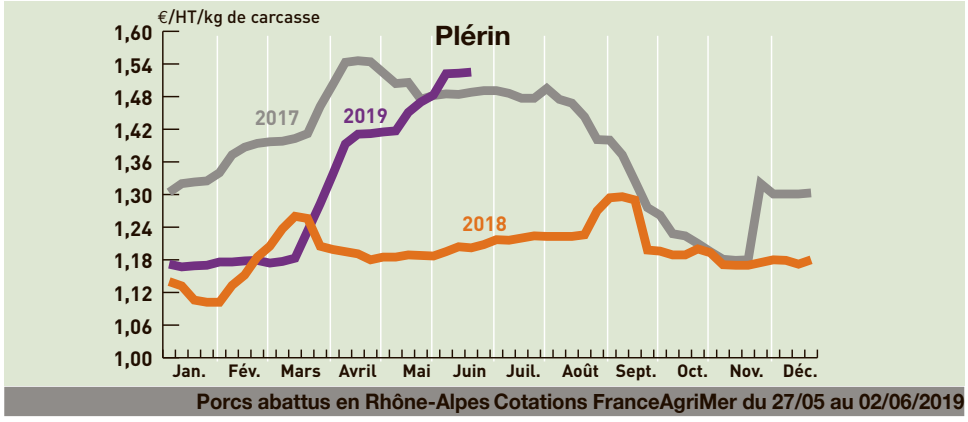
ATTENTION, pas de commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché gros bovins finis cette semaine :
INFORMATION : « Les éleveurs dénoncent toujours les modalités de formation des prix qui ont pour seul objectif de conserver des niveaux de cotations les plus bas possibles. Ces modalités consistent à déterminer un prix de base (communiqué à FranceAgriMer pour les cotations) puis un complément de prix versé plusieurs semaines après l'abattage (non communiqué à FranceAgriMer). Elles s'appliquent tout particulièrement aux bovins valorisés « Eleveur & Engagé ». Les cotations publiées par FranceAgriMer ne reflètent donc pas la réalité de la valorisation des bovins à l'entrée abattoir ».

Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché bovins maigres (au 1er juillet 2019)
Pression à la baisse. Les animaux les mieux conformés restent recherchés.

Porcins

Porcs charcutiers cadran de Plérin (4262 porcs présentés) Cotations du mardi 1er Juillet 2019

Prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1,525** €

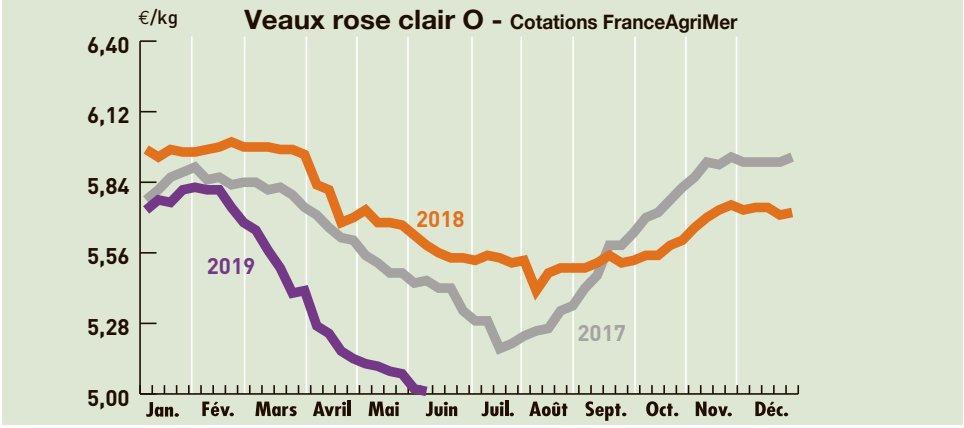


Porcs abattus en Rhône-Alpes Cotations FranceAgriMer du 27/05 au 02/06/2019

Veaux

Veaux de boucherie (kg net entrée abattoir) — **Cotations nationale FranceAgriMer du 17/06 au 23/06/2019**

Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	8,50 €	-	-
U	-	6,70 €	5,63 €	-
R	-	5,54 €	4,15 €	3,26 €
O	-	5,02 €	4,02 €	3,29 €



Veaux de 8 jours à 4 semaines (en euros/tête) — **Synthèse nationale FranceAgriMer du 24/06 au 30/06/2019**

Marchés	Effectif	Tendance
Bourg-en-Bresse	466	Moins d'apports dû aux fortes chaleurs, demande peu soutenue, cours en baisse.
La Talaudière	410	Ventes faciles, cours reconduits.

Type viande (viande, mixte, croisé)	Euros/tête	Variation
Mâles	249	-5
Femelles	176	- 11

Caprins

Chevreau vif (prix «départ élevage» hors taxe exprimé en euro/kg vif) — **Cotations FranceAgriMer du 24/06 au 30/06/2019**

Poids	Prix moyen	Variation Valeurs	Variation %
8 à 11 kg	-	-	-

Céréales

Marché du 25 juin 2019

N: Nominal; C: Camion; TC: Train Complet; P: Péniche; A: Acheteur; V: Vendeur; OA: Option Acheteur; OV: Option Vendeur. BPMF: blé panifiable meunerie française. Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

BLÉ TENDRE				RÉCOLTE 2018
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Sud Côte d'Or	meunier	juin	170	N C
	fourrager	juin	160	N C
Nord Côte d'Or	meunier	juin	170	N C
	fourrager	juin	160	N C
Aube/Yonne	meunier	juin	172	N C
	fourrager	juin	161	N C
BLÉ TENDRE				**RÉCOLTE 2019**
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Sud Côte d'Or	meunier	-	-	- -
Nord Côte d'Or	meunier	-	-	- -
Aube/Yonne	BPMF	juil.-déc.	169,50	N C
	fourrager	juil.-déc.	161,50	N C
BLÉ TENDRE de FORCE				**RÉCOLTE 2018**
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Côte d'Or		-	-	-
ORGE FOURRAGÈRE				**RÉCOLTE 2018**
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Aube	62-63 kg/hl	-	-	- -
Sud Côte d'Or	62 kg/hl	-	-	- -
Nord Côte d'Or	62 kg/hl	-	-	- -
ORGE FOURRAGÈRE				**RÉCOLTE 2019**
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Sud Côte d'Or	62 kg/hl	juin	150	N C
Nord Côte d'Or	62 kg/hl	juin	150	N C
Aube	62-63 kg/hl	-	-	- -
AVOINE NOIRE				**RÉCOLTE 2018**
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Aube/Yonne	48 kg/hl	-	-	- -
Cote-d'Or/Haute Saone	48/50 kg/hl	-	-	N C
TRITICALE				**RÉCOLTE 2018**
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Côte-d'or/haute Saône		-	-	- -
MAÏS				**RÉCOLTE 2018**
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Sud-Côte d'Or / Saône et Loire		juillet/Sept.	160	N C
MAÏS				**RÉCOLTE 2019**
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Aube		oct.-déc.	166 à 167	N C
POIS				**RÉCOLTE 2019**
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Côte d'Or	fourrager	oct.-déc.	196	N C
Yonne	fourrager	oct.-déc.	190	N C
Aube	fourrager	juil.-sept.	195	N C

Matériel

Tracteur

Pièces occas tracteurs Mois Batt. Claas, JD, NH
Pièces tracto, télescop. mini pelle, pelle Komat, NH, Hitachi, JCB, Fiat.
Achète mat accid., incendie ou panne
Tel. 03 80 23 30 22 - 03 80 23 68 44
mail: cass-tract-21@orange.fr

10 - Vends tract MF 275, 2630 H, 66CV, 2RM, 1ère main, batterie alt., 4 pn neufs, distr se+de pit benne, révisé, 6500 Ð TT- Broyeur MF trainé, L 1,5 m, fléaux, BE méca, 1000 Ð TT (250B)
✆ 03 25 70 01 68 après 21H

26 - MF 6495 DYNA6. 190CH. 995 Heures. Équipé chargeur, relevage avant, PDF avant pneu 600x30 et 710x42 très très soigné, état neuf. 69000 euros HT
✆ 06 80 15 07 85

34 - Achat tracteurs UNIVERSAL, UTB, EICHER, MF, FIAT séries 66, 76, 86, 90, RENAULT 50, 60 70, 80, 90, Dionis Fructus séries 12 et 14, DEUTZ, FENDT, même en panne ou beaucoup d'heures.
✆ 06 71 95 90 35

38 - Vends tracteur Zetor 6245, 4 rm, chargeur - charrue bisoc couverture integrale alu, semoir céréale, vibro.
✆ 06 22 01 86 88

42 - Vends tracteur Renault 461 bon état chargeur av + godet + fourche direction hydraulique 5000 Ð à débattre.
✆ 04 77 54 32 81 ou 06 78 42 20 39

Récolte

07 - Vends calibreuse abricots Calibrex 2 bandes 1700 euros HT broyeur Gard 2,50m
✆ 06 85 17 13 08

21 - Vends faucheuse-cond, 3 m., Kuhn GLV 303, tête pivotante, andaineur Kuhn 4121, 11 bras. (2602)
✆ 06 46 10 52 91

NOUVEAU SITE INTERNET
GODE
Une gamme d'outils INNOVANTS adaptés à vos besoins
minibatt + multitest pailletest G3P...
Service - assistance et suivi GARANTIS
www.gode.fr 03 23 66 20 05

21 - Vends presse BR Deutz RB 460, pick-up 2 m. ficelle, 2003, - 2 pneus 11.2.24, jamais montés. (réf. 2701)
✆ 06 46 10 52 91

21 - Vends MB John Deere 1085, bon état de 1985, cab. clim., coupe 4.90, chariot (réf. 270B)
✆ 06 87 47 07 17

25 - Vends MB Fiatagri 3890 hydro coupe neuve 5,40 TT pièces d'usure changées, peut être visible au travail, respect la paille.
✆ 06 64 14 50 76

42 - Vends andaineur Class Liner 420 - 2017 - bras démon à roue tandem, tb état poss. livraison dispo tout de suite.
✆ 06 86 13 22 16

58 - Vends benne GODIMAT, 13 T, 4 pneus neufs, essieu directeur. (2601)
✆ 03 86 69 21 53

58 - Vends faucheuse KUHN 4410 BE - Benne BRIMONT 12 T. - 2 bennes GRESLES - 7,5 T. - Pelleteuse GOYER, semi portée. (26VB1)
✆ 06 74 69 21 83 - 03 86 58 35 52

58 - Vends andaineur Kuhn, GA 300, bon état, 600 euros. A débattre. (2604)
✆ 06 20 96 82 28

58 - Cause cessation vend roundballer Vicon 4116 - 5 campagnes - 4300 bottes - libre de suite - Très bon état. (260A)
✆ 06 30 54 23 48

76 - Urgent je suis acheteur d'une moissonneuse-batteuse de marque New Holland, type 80.70 ou 80.60, faire offre.
✆ 06 21 49 50 89.

Traitement

38 - Rech. pulvéri. Berthoud 300 ou 400 l avec rampes attel 3 points prés pompe TBE.
✆ 04 76 64 54 40

Irrigation

89 - Constructeur puits, forage, curage de puits, pompage, - recherche d'eau. Serge Poinsot - Tonnerre (réf. 1603)
✆ 03 86 55 98 85 - 06 86 01 50 99

Cave

11 - Vends cause cessation d'activité viticole, groupe de froid chaud réversible ZAMBELLI Marina15, 24 000 à 30 000 frigories, pompe
✆ 04 68 78 77 27

Manutention

01 - Vends plateforme balles rondes 6mx2m50 + rateau faneur IH sur pneus
✆ 03 85 31 62 79

Agri. divers

01 - Vends vis à grain diam 135 long 7m + broyeur d'accotement Prestige 210, 2m10, tbé
✆ 06 87 55 29 38

18 - A vendre citerne de 30.000 l et une citerne de 5.000 l quis ont dans un garage.
✆ 02 48 71 06 07.

18 - Vends cultivateur lourd, 3,20 m, 17 dents, queue de cochon - vibroculteur, 3,60 m, 37 dents - charrue Cormick, 3 socs - MB Claas Matador Gigant, 6 cylindres, 3,60 m, avec broyeur, état de marche.
✆ 02 48 64 69 29.

18 - EARL Aupetitgendre Pierre et Alain vend cause retraite: tracteur New Holland TM165, 2001, 7.500 h, masses et jumelages, bon état, 22.000 euros, 4x4 - Nissan Patrol 230.000 km, 3.500 euros - auto chargeuse à balles rondes Duchesne, 9 bottes, 1.200 euros - semoir céréales Roger, 4 m, 800 euros. Bord, 18200 Arcomps.
✆ 06 80 18 92 38.

19 - AV Round Baller KRONE Vario pack 1500, liage filet, TBE
✆ 06 73 72 83 37

21 - Vends cause retraite tracteur JD 6150 R 2013 bte direct drive, 3060 H, 62000 Ð, New Holland T 6030 bte électro command, 5700 H, 26000 Ð, Vis à grain AGRAM 12 M, 220 diam, sur chatiot repliable, 3200 Ð, covercrop Quivogne 36 D, en V repliable, 3200Ð.(26VB2)
✆ 06 15 34 41 97

26 - Recherche cultivateur 3m-3.50m
✆ 06 22 96 88 01

34 - Vends balles rondes 200 kg ray grass Fétuque Dactyle 35 euros, 1ère coupe 2019, jardinière très bon état 200 euros, pompe élect 220 V dab jet 151 m, 4m3, état neuf 200 euros.
✆ 06 14 20 16 37

Lambert
ALLIANCE
Remorque Lambert 16T
Tandem 110 colaert
Roues Kargo Radial
Année 2019
17 600 € - Démo
53440 La Chapelle au Riboul
www.lambert-sa.com
02 43 00 75 31

42 - Vends remorque chambre froide 1.9 m3 - tracteur Fiat 550 chargeur charrue grapin herse rouleau girobroyeur
✆ 06 07 96 23 40

42 - Vends cellule - déssileuse - récolteuse - plumeuse - tronçonneuse Jonsered 2054 Tub80
✆ 06 17 48 80 69

42 - Vends cellule à grains 6 T.
✆ 06 08 83 79 65.

71 - Vends presse N. H. BR 740, stabul à démonter, 648 m2, 90 places jeunes bovins, 9 travées de 6 m, barrières et cornadis B. E.. aide au démontage si besoin, prix à débattre.
✆ 06 09 44 66 09

71 - Vends tracteur Deutz Agrotron 130, 5.300 h, pont avt, cabine suspendue, relevage et prise de force avt, presse RV 156 l, pick-up 2 m, surélévateur Mailleux 660.
✆ 06 88 16 04 97

Elevage

74 - Vends salle de traite épi 2x3 Gacoigne Melotte, an 2001. Prix 7 000 Ð.
✆ 06 70 19 30 34

Véhicule

Tourisme

69 - Vends Citroën C5 pack exclusif - 2 L 2 HDI, 173 CV, année 2008 - 173 000 km - Entretien récent : disques, plaq de freins AV - pneus AV - recharge clim., chang filtre à air habitacle - vidange, chang filtre huile et gasoil - courroie de distrib et pompe à eau changées en mai 2018. Options : susp Hydractive 4 positions - attache rem - sellerie semi cuir Isofix - GPS, avertis radar - détecteur d'obstacle AV et AR - essuie-glace automatique - feux xénon directionnel auto - aide au démarrage en côte - frein à main électron auto - Véh TBE, touj entretenu, nomb factures à l'appui. CT ok du 03/04/19. Prêt à la vente. 6300 euros
✆ 06 59 15 40 71

73 - Vends Land Rover Défender 110 Crew cab e 2016 état neuf crochet.
✆ 06 65 75 14 19

Achat-Vente

Récolte

38 - Eleveurs cherche paille en andain 60 km autour de Paladru.
✆ 06 72 85 93 19 ou 06 32 64 91 84

39 - Vends luzerne enrubannée 44 bottes 560 kg par camion, départ. nord Jura
✆ 06 15 26 60 79

39 - Vends luzerne enrubannée 44 bottes 560 kg par camion, départ. nord Jura
✆ 06 15 26 60 79

58 - Agriculteur recherche 500 tonnes de paille de blé. (réf. 2702)
✆ 06 75 57 67 84

Fourrage

58 VENDS SON, REMOULAGE
pour animaux
MOULIN D'ARON
03 86 58 35 54

01 - Vends bottes enrubannage 700 kg seigle vesce 2019 35 % MS 12 Prot TB qualité
✆ 06.07.41.32.04

69 - Agri achète paille en andain 50 euros ou en bottes dép.01, 69, 71. Paiement comptant.
✆ 06 04 50 55 27

Pépinière

69 - Vends plants de poireaux bleude Solaize GAEC Duchamp 330 rue dy Rhône 69 Solaize.
✆ 06 12 34 36 01

Propriété

88 - Vends maison rurale Gruez les Surances à usage mixte (habitation + commerce) 10 pièces toit en parfait état comprenant pour le commerce salle de bar 2 salles de restaurant dont 1 avec sanitaire complet cuisine avec arrière plonge douche WC garage terrasse aire de stationnement. Pour l'habitation SDB WC 4 chambres grenier possibilité d'acquérir le matériel et la licence IV avec location des murs, prix 85000 euros sauf agence.
✆ 03 29 36 51 58

Terrain

26 - Particulier vend deux terres agricoles/ secteur Saint Sorlin en Valloire: 1 parcelle de 73 A 88 Ca, 1 parcelle de 1 Ha 63 A 10 Ca
✆ 06 30 23 45 67

38 - Agriculteur cherche exploitation ou terrains en fermage ou à acheter en Drôme ou Sud Grésivaudan, etudie toutes propositions.
✆ 06 89 44 75 22

Divers

M. BARIS
Célèbre Voyant médium à votre service. Il vous aide à résoudre vos problèmes : amour, chance, protection, problèmes familiaux et impuissance, etc. Résultat rapide.
06 05 55 69 75

01 - Particulier vend portail coulissant isolé complet rail roulettes guide L 4m70 H4m modulable convient pour tous bâtiments px 400 Ð - s'adresser M. G. GROS
✆ 06 80 11 03 78

69 - Vends scarificateur 13 D pelle à terre 3 points semoir 3 points remorque + citerne 2700 l. + brasseur.
✆ 06 64 94 35 03

89 - Vends benne 8 tonnes monocoque Magriar P.A. B.E., benne 7 tonnes Mc Cormick, séparateur 50 qx Denis avec 4 grilles, séparateur 50 qx Dupuis, élévateur Denis 100 qx heure de 8 mètres, souffleur Dupuis moteur de 6 Cc, le tout en bon état, livraison possible.
✆ 06 81 82 73 32

Location

Autre

19 - En Corrèze, aux portes du Lot et Dordogne, gîte 4 pers., bien équipé, au calme, 450 euros/sem.
✆ 06 68 95 93 16

88 - 9 km de Vittel Contrex Gite tout confort 4-5 pers. 250 euros/semaine juillet-août.
✆ 06 87 59 12 9

Offre

Emploi

21 - Expl. polyculture-élevage allaitant, Villaines en Duesmois, recherche salarié CDI. (260C)
✆ 06 87 58 08 62

26 - Exp agricole spécialisée ds l'élevage de poulettes cherche salarié agricole avec PL+FIMO 39H hebdo/ 1800 euros net
✆ 06 84 84 88 49

38 - Exp caprin rech ouvrier : soin aux animaux:traite, alimentation - transformation fromagère. travail en équipe, autonome: expérience souhaité CDI PLEIN TEMPS
✆ 07 81 66 36 38

38 - Ch. ouvrier agricole expérience souhaitée (bovins-cultures) possibilité logement - temps plein.
✆ 06 08 22 41 48

42 - Exploit. viande bovine transfo volailles recherche salarié agricole à partir de septembre.
✆ 06 13 36 21 38

AS BFC
Accompagnement Stratégie
Conseil - Gestion
Expertise Comptable

L'AGC AS BFC recrute un collaborateur comptable (F/H) pour son agence de Nevers

Dans le cadre de son implantation dans la Nièvre, AS BFC recrute un(e) comptable-conseil agricole pour son agence de Nevers.
Sous la supervision du responsable d'agence, la responsabilité d'un portefeuille vous sera confié(e) pour accompagner dans une relation de service des adhérents, selon les méthodes de l'AGC et ses valeurs.
Vous assurerez des missions de tenue et de révision, établissements et présentation des comptes annuels, bilans et liasses fiscales, ainsi que les déclarations fiscales afférentes, avec autonomie dans l'organisation de vos travaux.
Vous serez en relation directe avec les adhérents, pour les informer et conseiller.
Vous contribuerez à la dynamique de cette nouvelle agence, par votre passion du métier, vos qualités relationnelles et l'envie de vous épanouir, dans une structure à taille humaine.
De formation minimum BAC+3, idéalement avec une expérience significative dans un poste similaire, votre autonomie technique, votre capacité d'adaptation et votre sens du service feront la différence. La maîtrise de ISAGRI serait un plus.
Rémunération selon profil et expérience.
Poste à pourvoir dès que possible à Nevers.

CV + lettre de motivation manuscrite
à adresser à **AS BFC** M. le Directeur,
59 rue du 19 mars 1962 CS 70610 - 71010 Mâcon Cedex
ou en postulant directement sur notre site www.asbfc.fr

54 - Secteur Nomeny-Delme, exploitation céréalière cherche chauffeur tracteur (H/F), période juillet-août, permis Vl Svp.
✆ 06 82 73 82 05

71 - Cherche salarié agricole, tps plein, à partir sept./oct. 2019, élevage charolais, conduite matériel, secteur Charolles St Vincent-B
✆ 06 89 65 85 72

73 - Abattoir Bourg Saint Maurice, en Savoie, recrute boucher (ère)
✆ 04 79 41 06 81

Service

01 - Atelier réparation spécialiste moteurs, effectue réfection sur tracteur, engins agricoles et viticoles, TP... Rectification culasses... Vente pièces moteur.
✆ 06 63 43 51 15

58 - Propose tous travaux de fenaison + pressage foin, paille carrées ou rondes. 30 km de Saulieu, travail sérieux.(2501)
✆ 06 86 91 90 62

Demande

Emploi

01 - LYCEE AGRICOLE DE CIBEINS recherche pour le 1er septembre 2019 un ouvrier spécialisé pour le suivi de troupeau de vaches laitières. Rémunération : niveau IV échelon 2 de la grille de la convention collective des salariés agricoles de l'AIN et logement de fonction Envoyer LM et CV à Lycée Agricole de Cibeins - Domaine de Cibeins - 01600 Misérieux
✆ 04 74 08 88 22

Animaux

Bovin

01 - Vends génisses kiwis et jersey terme en sept octobre SS jersey Ttes garanties sanitaires
✆ 06 07 41 32 04

03 - Elevage LENA Olivier 03360 Urçay Vend reproducteurs Limousins 18 mois HBL, fils de Gagneur (Top Price Lanaud), Hondo (RRVS), Jean Rep (RJ), - veaux de l'année têtes de lot, - 5 vaches pleines vêlage automne, TGS (réf. 230C)
✆ 06 28 02 04 05

58 - Elevage charolais HBC, EARL de Beaumont - 58230 Alligny en Morvan, - EARL Guenot Nicolas-21230 Allerey, IND IBR, VENDS veaux reproducteurs 18 mois, vêlage facile. Visite permanente sur simple appel. Livraison toutes distances
✆ 06 70 34 71 84

71 - Vends taureaux HBC viande et gabarit, bonnes origines. GAEC Goulliard - Toulon sur Arroux (réf. 230D)
✆ 06 74 09 49 89

71 - Vends un taureau repro. charolais HBC de 3 ans et plusieurs 2 ans indem IBR et GS - Dumont JP
✆ 06 07 57 55 40

BOUÉ S.A.R.L.
RAINURAGE OU SCARIFICATION DES BETONS GLISSANTS
RAINURAGE CAILLEBOTIS
DÉCOUPE BÉTON POUR POSE DE RACLEURS
bouesarl@orange.fr ● www.boue-sarl.com
02 99 47 89 36

88 - Elevage Blonde d'Aquitaine vend 5 génisses de 11 mois 5 génisses de 14 mois Reproducteur 15 mois BO. Très calme Indem IBR PARATUBE BVD. Livraison.
✆ 06 12 85 67 49

89 - Elevage Charolais HBC vend taureaux de 2 ans, - taureaux de 18 mois, - génisses de 18 mois, - vaches. TGS. Livraison possible. GAEC Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine (réf. 200H)
✆ 06 89 18 05 87 - 06 79 50 15
71 - GAEC CADOUX

89 - Elevage AUBRAC vend génisses pleines vêlage NOV-DEC. A réserver mâles repro au sevrage. TGS-IBR A. (270A)
✆ 06 38 83 04 06

Caprin

26 - Vends 40 chèvres saanen pleine, mise bas en sept.
✆ 06 02 11 40 39
06 46 78 00 72

Ovin

21 - Cause cessation vend antenaises charollaises, bélier, issu troupeau inscrit (réf. 2703)
✆ 03 80 93 24 14

CABI CAILLOL
Tél. 05 63 56 44 37
www.cabi-caillol.com
CONTAINER DÉPLAÇABLE SUR PIEDS TÉLESCOPIQUES
Capacité environ 2m³, 4m³ à 6m³
Sortie latérale et centrale

Equin

18 - Vends chevaux de selle très bon état, vivant au pré, non dressés (réf. 27VB1)
✆ 06 10 65 06 92

REUSSIR
Nourrir votre performance
DÉCOUVREZ LES REVUES DU GROUPE REUSSIR



et ABONNEZ-VOUS EN LIGNE
boutique.reussir.fr

Retrouvez nous sur agribourgogne.fr





Recherche Vendangeurs(euses)

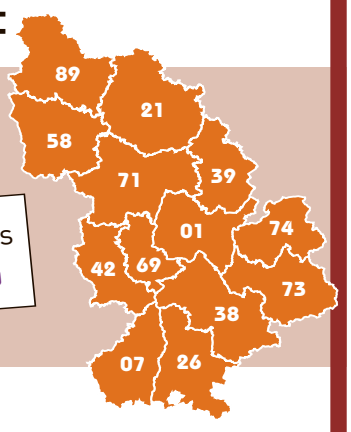
Vous êtes **viticulteurs** et vous recherchez des **vendangeurs(euses)** pour votre campagne ?

Bénéficiez d'une offre **"Spécial vendanges"** pour votre recrutement :

1 zone de diffusion élargie

à **13** départements*

dans la presse agricole départementale.



❑ une parution **19€TTC(1)**
❑ 2 parutions **27€TTC(2)**
❑ 3 parutions **+ 1 offerte** **46€TTC**

* Ain, Ardèche, Drôme, Isère, Jura, Loire, Rhône, Saône-et-Loire, Savoie**, Haute-Savoie**, Côte-d'Or, Nièvre, Yonne. **Terres des Savoie paraît en semaines paires. / (1) Tarif valable pour quatre lignes. / (2) Tarif valable pour deux parutions identiques et consécutives.

Renseignements auprès de votre journal départemental.

PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❑ **Annonce encadrée : 3,05 €TTC** ❑ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❑ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 Parution **10 €**
❑ 2 Parutions **15 €**
❑ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 Parution **29 €**
❑ 2 Parutions **43€**
❑ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❑ 1 parution **17 €** ❑ 2 parutions **26 €** ❑ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Materiels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/Droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Equins
❑ Volailles/Lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❑ Je joins un chèque de €TTC à l'ordre de Terres de Bourgogne
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
expire fin |_|_|/ |_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots CS 80075
21110 Bretenière
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver

parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....

Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 20 % soit.....€)

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 21 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2019 à 1,82 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,95 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

SUCCESSION

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 18 janvier 2006, Monsieur Georges Lucien Constant JABOEUF, demeurant à VIEVY (21230), hameau de Thillot.

Né à VIEVY (21230), le 7 octobre 1938.

Célibataire.

Non lié par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

Décédé à VIEVY (21230) (FRANCE), le 21 novembre 2018.

a consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux

termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Patrick DELMOTE, Notaire à EPINAC (71360), 4 Place Charles de Gaulle, le 26

juin 2019, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé

auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Patrick DELMOTE, Notaire à EPINAC (71360), 4 Place Charles de Gaulle, référence CRPCEN : 71135,

dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de

DIJON de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce

testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en

possession.

AL212724551

NOMINATION

DIMKA

Société par actions simplifiée
au capital de 10.000 euros
Siège social : 87 Rue d'Auxonne
21000 DIJON
845 188 242 RCS DIJON

Par un procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 5 juin 2019 Monsieur Abderrazak DEBBICH, demeurant 3 B Rue des Sources – 21490 NORGES LA VILLE, a été nommé Président à compter du 5 juin 2019, en remplacement de Madame Karima AMOUR, 36 Rue Jules Ferry – 21600 LONGVIC, démissionnaire. Monsieur Mustapha AMOUR a démissionné de ses fonctions de directeur général et il n'est pas procédé à son remplacement. Mention au RCS DIJON.

AL212724446

SAS CERFRANCE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

Société par actions simplifiées
Au capital de 10 000 euros
Siège social : 13 rue François Mitterrand
21850 SAINT-APOLLINAIRE
830 255 220 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 12 juin 2019, il résulte que :

Thierry GUILLAUME, demeurant 38 grande rue, 70130 FRETIGNEY-ET-VELOREILLE, a été nommé en qualité de Président en remplacement de Claude HENRIOT, dont le mandat arrivait à expiration.

Thomas LEMAITRE, demeurant 1 place Ainay, 69002 LYON, a été nommé en qualité de Directeur Général en remplacement de Laurent BEURIENNE dont le mandat arrivait à expiration.

POUR AVIS, Le Président

AL212724539

TRANSFERT DE SIÈGE

CSRI

SAS AU CAPITAL 100 €
SIEGE SOCIAL : 4 Allée des Hêtres,
21200 VIGNOLES
830.279.568 RCS DIJON

Aux termes des décisions de l'associé unique du 04/06/19, il résulte que le siège social a été transféré 7b Rue Pierre Cot, 71100 CHALON SUR SAONE, à compter du même jour. L'article «Siège social» des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS de CHALON SUR SAONE.

AL212724522

MODIFICATION DE CAPITAL

ANTIDOTE CONSEIL ET FORMATION

Société par actions simplifiée
au capital de 19.600 euros
Siège social : Parc des Grands Crus
60L, avenue du 14 juillet
21300 CHENOVE
792 305 088 RCS DIJON

Aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale mixte du 9 avril 2019, le capital social a été augmenté de 400 euros pour être porté à 20.000 euros. Les articles 7 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence. Mention au RCS de DIJON.

AL212724233

6 INV'EST

SARL au capital de 400.000 euros
Siège social : 152, rue des Vieilles Vignes
21600 Longvic
RCS Dijon 503 479 446

Par assemblée générale du 10/04/2019, les associés ont décidé de réduire le capital par voie de rachat de 384 parts pour être ramené de 400.000 euros à 361.600 euros. Aux termes du procès-verbal établi le 17/05/2019, le gérant a constaté que la réduction de capital ainsi décidée est définitivement réalisée à cette même date et a modifié corrélativement les articles 6, 7 et 8 des statuts.

Pour avis.

AL212724465

HOLDING FORTIN MUSSET

SARL au capital de 231.110 euros
Siège social : 13, rue Philippe le Bon
21850 Saint-Apollinaire
RCS Dijon 502 238 132

Par assemblée générale du 30/04/2019 les associés ont constaté la démission de Yves Musset de ses fonctions de gérant à compter du 30/4/2019, décidé qu'il ne sera pas pourvu à son remplacement et ont décidé :

- de réduire le capital par voie de rachat de 382 parts, le capital se trouvant ramené de 231.110 euros à 138.666 euros et de modifier corrélativement les articles 6, 7 et 8 des statuts,
- de modifier la dénomination qui devient « HOLDING FORTIN » et de modifier l'article 3 des statuts,
- d'étendre l'objet social à la réalisation de prestations techniques d'accompagnement et de conseils en stratégie et de modifier l'article 2 des statuts.

Pour avis.

AL212724466

2170
Société par actions simplifiée
au capital de 80 000 euros
porté à 540 000 euros
Siège social : RD 115 J
21700 VILLERS LA FAYE
803 673 128 RCS DIJON

AUGMENTATION DU CAPITAL

Du procès-verbal de l'AGE du 17/05/2019, il résulte que le capital social a été augmenté de 460 000 euros par l'incorporation directe au capital de la prime d'émission et par élévation du nominal des actions existantes

En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.

Ancienne mention : le capital social est fixé à quatre-vingt mille euros (80 000 euros).

Il est divisé en quatre-vingt mille (80 000) actions d'un (1) euro chacune, de même catégorie, libérées en totalité.

Nouvelle mention : le capital social est fixé à cinq cent quarante mille euros (540 000 euros).

Il est divisé en quatre-vingt mille (80 000) actions de six euros et soixante-quinze centimes (6,75 euros) chacune, de même catégorie, libérées en totalité.

Modification sera faite au greffe du Tribunal de Commerce de DIJON.

Pour avis, le Président

AL212724532

2170
Société par actions simplifiée
au capital de 40 000 euros
porté à 80 000 euros
Siège social : RD 115 J
21700 VILLERS LA FAYE
803 673 128 RCS DIJON

AUGMENTATION DU CAPITAL

Du procès-verbal des décisions de l'associée unique en date du 17/05/2019,

Du certificat de dépôt des fonds établi le 23/05/2019 par la BTP BANQUE DIJON,

Il résulte que le capital social a été augmenté d'un montant de 40 000 euros par émission de 40 000 actions nouvelles de numéraire et le versement d'une prime d'émission de 460 000 euros, et porté de 40 000 euros à 80 000 euros.

En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.

Ancienne mention : Le capital social est fixé à la somme de quarante mille euros (40 000 euros). Il est divisé en quarante mille (40 000) actions d'une seule catégorie d'un (1) euro, libérées en totalité.

Nouvelle mention : Le capital social est fixé à quatre-vingt mille euros (80 000 euros).

Il est divisé en quatre-vingt mille (80 000) actions d'un (1) euro chacune, de même catégorie, libérées en totalité.

Modification sera faite au greffe du Tribunal de Commerce de DIJON.

Pour avis, le Président

AL212724533

AVIS DE MODIFICATION

SCI RMD
Société Civile immobilière
Au capital de 1 000 EUROS
ramené à 530 €
Siège social : BEAUNE (21200)
6 rue des Tonneliers
528 583 701 RCS DIJON

L'AGE des associés du 2 janvier 2019 a décidé de réduire le capital à 530 € euros avec effet immédiat.

Pour avis

AL212724534

ANTOINE OLIVIER

Société à responsabilité limitée
au capital de 202 000 euros
porté à 230 000 euros
Siège social : Rue Gaudin,
21590 SANTENAY
334 397 783 RCS DIJON

L'Assemblée Générale du 26 FEVRIER 2019 a décidé et réalisé une augmentation du capital social de 28 000 euros par apports en numéraire, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

Ancienne mention :

Le capital social est fixé à 202 000 euros.

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à 230 000 euros.

Pour avis

La Gérance

AL212724537

ESTIMMO

Société à responsabilité limitée
au capital de 15 000 euros
porté à 75 000 euros
Siège social : 3 Rue Maillot,
21380 MESSIGNY ET VANTOUX
492 701 966 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 25/06/2019 a décidé et réalisé une augmentation

du capital social de 60 000 euros par apports en numéraire, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes:

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

Ancienne mention :

Le capital social est fixé à quinze mille euros (15 000 euros)

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à soixante quinze mille euros (75 000 euros)

AL212724540

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

AVIS DE MODIFICATION DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Stéphan SIMON, notaire à CHALON SUR SAONE, le 6 juin 2019,

Monsieur Alain, François CHANDIOUX, expert-comptable, et Madame Agnès, Marie Josèphe MITAUT, son épouse, retraitée de l'enseignement, demeurant à DIJON (21000), 1 rue de Lorraine, mariés sous le régime légal de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à son union célébrée à la mairie de LARREY (21330), le 14 mai 1977, ont déclaré conserver pour base de leur union le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts mais avec clause de préciput en faveur du survivant des époux portant sur les biens immobiliers communs des époux.

Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Maître Stéphan SIMON, notaire à CHALON SUR SAONE.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal de grande instance.

Pour avis. Me SIMON.

AL212724543

MODIFICATION DE STATUTS

AVIS DE MODIFICATION

La Sasu B.H. Placo – 10B rue Sangier - Dijon Violettes / porte 2 - Capital 100€, Siret 84880182500011 - NAF 4331Z. A pris la décision en date du 24.06.2019, de changer de dénomination sociale. La nouvelle dénomination est « B.H.P.P ». RCS de DIJON.

AL212724544

AVIS

CAMILLE SAUVADET-PERRIAU,
NOTAIRE
SELARL de notaire
au capital social de 150 000 €
Siège social : 45, route de Verdun
21200 BEAUNE
851 741 843 RCS DIJON

Par décisions du 27/06/2019, l'associé unique a décidé de modifier la dénomination sociale actuelle « Camille SAUVADET-PERRIAU, Notaire » en « DU PARC - NOTAIRES » », et ce à compter du même jour. Pour avis

AL212724554

EARL BENOIST JEAN-PHILIPPE

Exploitation agricole à responsabilité limitée
Au capital de 289.552 euros
Siège social : 21460 TORCY ET POULIGNY
399 386 523 RCS DIJON

Aux termes de décisions en date du 13/06/2019, l'associé unique a décidé :

- d'apporter une précision à l'adresse du siège social qui est situé au 7 rue de la Mairie – 21460 TORCY ET POULIGNY,
- d'étendre l'objet social de la Société à l'activité d'exploitation d'installations de production

d'électricité photovoltaïque.

Pour avis, La Gérance.

AL212724555

AVIS DE MODIFICATIONS

MICHEL BROT Société à responsabilité limitée au capital de 102 600 euros Siège social : Ferme de la Souche 21150 MARIGNY LE CAHOUET 500 614 326 RCS DIJON Aux termes d'une délibération en date du 31 décembre 2018, l'Assemblée Générale Ordinaire a constaté que les mandats de Monsieur Bernard NONCIAUX, Commissaire aux Comptes titulaire, et de la société SADEC SA, Commissaire aux Comptes suppléant, étant arrivés à expiration, et après avoir constaté que la Société n'avait pas dépassé deux des trois seuils légaux et réglementaires imposant la désignation d'un Commissaire aux Comptes titulaire et d'un Commissaire aux Comptes suppléant pendant les deux exercices précédant l'expiration des mandats, l'Assemblée Générale a décidé de ne pas procéder au renouvellement des Commissaires aux Comptes. Pour avis La Gérance

AL212724565

ENSEIGNEMENT INTERNATIONAL SPÉCIALISÉ EN ESTHÉTIQUE COSMÉTIQUE

Forme : EURL
Siège social : 2 rue du Dauphiné
21121 Fontaine Lès Dijon
Capital social : 8000 euros
Numéro SIREN 488 335 068 RCS Dijon

Par décision en date du 27 juin 2019 il a été pris acte d'étendre l'objet social de la société, à compter du 28 juin 2019, à l'enseignement des métiers de la beauté et du bien-être, de la diététique, de la coiffure, du design et la vente de prestations et produits. Les formations sont dispensées en formation initiale, en alternance en contrat d'apprentissage et contrat de professionnalisation. L'article II des statuts a été modifié, en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au registre du commerce et des sociétés de Dijon.

Pour avis et mention.

AL212724566

NEL HOLDING

Par décision du 19 juin 2019, l'associé unique de la société TINKA - MAK, SARL au capital de 5.000 €, dont le siège social est à SAINT APOLLINAIRE (21850) - 24, rue René Cassin, et immatriculée au RCS de DIJON sous le n°808 651 103, a décidé de modifier la dénomination sociale laquelle devient « NEL HOLDING », à compter de ce jour. En conséquence, l'article 2 des statuts a été modifié comme suit :

Anciennes mentions : dénomination : TINKA - MAK.

Nouvelles mentions : dénomination : NEL HOLDING ;

Mention sera faite au RCS de DIJON. Pour avis,

AL212724568

VENTE

CDC HABITAT SOCIAL (SA D'HLM)

Vend 1 appartement T4 au RDC sis 7 avenue du Cromois 21800 QUETIGNY de 74,84 m² avec cave+séchoir. DPE : D. lot 202, UG 2231 PRIX LOCATAIRE DEPARTEMENT : 90 000 € hors frais de notaire et bancaires. Lot soumis à la copropriété. Nombre de lots dans la copro : 48. Quote part de charges annuelles : 2 132,88 €. PAS DE PROCEDURE EN COURS. Contact : CDC HABITAT Ventes – Monsieur GENIN Tél : 09 79 99 02 15 romuald.genin@cdc-habitat.fr - Offre réservée exclusivement aux locataires de CDC HABITAT SOCIAL du département 21 ainsi qu'aux gardiens de CDC HABITAT SOCIAL

pendant deux mois à compter de l'accomplissement de l'ensemble des mesures de publicités prévues par l'article R-443-12 du CCH.

AL212724535

CDC-HABITAT SOCIAL (SA D'HLM)

Vend 1 appartement T3 au 2ème étage sis «Résidence LA MARE AUX CHENES» 33 avenue de Sprendlingen 21110 GENLIS de 66,80 m². DPE : E. LOT 11 UG 6036 PRIX LOCATAIRE DEPARTEMENT : 60 120 € hors frais de notaire et bancaires. Lot soumis à la copropriété. Nombre de lots dans la copro : 20. Quote part de charges annuelles : 1 321,10 €. PAS DE PROCEDURE EN COURS. Contact : CDC HABITAT Ventes Monsieur GENIN Tél : 09 79 99 02 15 romuald.genin@cdc-habitat.fr - Offre réservée exclusivement aux locataires de CDCHABITAT SOCIAL du département du 21 ainsi qu'aux gardiens de CDC-HABITAT SOCIAL pendant deux mois à compter de l'accomplissement de l'ensemble des mesures de publicités prévues par l'article R-443-12 du CCH.

AL212724536

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

DU PARC-CABINET D'AVOCATS
4, rue Jeanne Barret, 21000 Dijon

AVIS

LA PIERRE TAILLEE
SARL au capital de 2 000 €
Siège social : 2, rue de Corcelles
21550 LADOIX-SERRIGNY
R.C.S. DIJON 481 880 409

Par décisions en date du 01/07/2019, l'associé unique a décidé de nommer, à compter du même jour et sans limitation de durée, M. Damien L'EXCELLENT, demeurant 23E, route de Bouilland - 21420 SAVIGNY-LES-BEAUNE, en qualité de gérant en remplacement de M. Daniel CREUZE, démissionnaire.

Pour avis.

AL212724563

NON DISSOLUTION

CRL PERFORMANCES

Société Par Actions Simplifiée
au capital de 1 000.00 €
Siège social : 38 Grande Rue
21320 CHAILLY SUR ARMANCON
801 484 130 RCS DIJON

Suivant décisions de l'associé unique en date du 13/10/2018 :

- L'associé unique, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.225-248 du Code de commerce, n'a pas décidé de dissoudre la société. Dépôt légal au RCS de DIJON.

Pour avis,

le représentant légal.

AL212724564

DISSOLUTION LIQUIDATION

IMMOBEL21

SARL en liquidation au capital de 500 €
Siège social : 24 Allée des Pinsons
21110 LONGCHAMP
851 681 106 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 30 juin 2019, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. M. Cédric BELLOT, demeurant 24 Allée des Pinsons - 21110 LONGCHAMP, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 24 Allée des Pinsons - 21110 LONGCHAMP. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au RCS. Pour avis,le Liquidateur

AL212724557

AVIS DE CONSTITUTION

LABORATOIRE PARAPHAR

SARL au capital de 10 000 €
4 rue de l'Aqueduc Darcy
21121 AHUY

Aux termes d'un assp à AHUY en date du 18.03.2019, il a été constitué, pour 99 ans, à compter de son immatriculation au RCS de DIJON une société présentant les caractéristiques ci-dessus et les suivantes : Objet social : façonnage et entreposage de gélules de compléments alimentaires produits ; gestion de l'approvisionnement des clients, stockage et toute activité s'y rapportant directement ou indirectement ; fabrication de toutes préparations à usage cosmétique, produits hygiéniques et généralement tout produit pouvant être rattaché directement ou indirectement à ces activités ; publicité et gestion d'affaires commerciales. Gérant : William RICHARD demeurant 3 rue François Gillet 69003 LYON.

AL212724474

NEMET SYSTEM
SARL au capital de 50.000 euros
Siège social :
300, rue des Arts et Métiers
21410 PONT-DE-PANY

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date à Dijon du 17 juin 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : NEMET SYSTEM

Siège social : 300, rue des Arts et Métiers - 21410 Pont-de-Pany

Objet social : Vente de matériel électrotechnique, réalisation d'ensembles et sous-ensembles électroniques, montage, intégration d'ensembles et sous-ensembles

électromécaniques, étude et réalisation d'ensembles liés à l'automatisation et sécurisation de process, ventes de systèmes informatiques et périphériques, ventes de

composants électriques, électroniques et mécaniques, vente, distribution, installation de systèmes pour les énergies renouvelables, maintenance industrielle, développement de

produits propres.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 50.000 euros

Gérant : Dominique GIRARD demeurant Grande Rue - 21160 Flavignerot, pour une durée illimitée

Immatriculation de la Société au RCS de Dijon.

AL212724488

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 25/06/2019 à Dijon il a été constitué la société suivante :

DENOMINATION : ATELIER OYAT

FORME : Société à responsabilité limitée

SIEGE SOCIAL : 1 Bis Rue Verrerie 21000 DIJON

OBJET : Vente de fleurs naturelles, plantes, fleurs artificielles, compositions florales, accessoires, articles de décoration, bijoux, petit mobilier neuf et d'occasion, ateliers créatifs et salon de thé.

DUREE : 99 ans

CAPITAL : 2 000 € entièrement libéré.

GERANCE : Mme ROUSSELET Christelle demeurant 5 Rue Des Vignes 21121 FONTAINE LES DIJON

IMMATRICULATION : au RCS de DIJON

AL212724504

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous signature privée en date à FONTAINE LES DIJON du 18/06/2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : SAS -

Dénomination : Micro-crèche CRESCENDO - Siège : 8 rue de la Petite Fin, 21121 FONTAINE LES DIJON - Durée : 99 ans à compter l'immatriculation au RCS - Capital : 5 000 euros - Objet : activité de micro-crèche - Droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. - Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. - Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. - Président : Céline VILLEGAS, demeurant 1 rue Charles de Gaulle, 21600 OUGES. - La Société sera immatriculée au RCS de DIJON. POUR

AVIS Le Président

AL212724518

IMMATRICULATION

GASTRODEV
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 4, Rue Henri Cyrot,
21420 SAVIGNY-LES-BEAUNE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SAVIGNY-LES-BEAUNE du 20 juin 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : GASTRODEV

Siège : 4, Rue Henri Cyrot, 21420 SAVIGNY-LES-BEAUNE

Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 10 000 euros

Objet : La Société a pour objet, en France et à l'étranger :

- l'exploitation d'un bar restaurant,
- les ventes de vins et boissons,
- et toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :

* la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ;

* la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ;

* la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ;

* toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Eddy, Gaston, Julien MERCIER, demeurant 240 Boulevard des Horizons, 06220 VALLAURIS

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Dijon.

POUR AVIS, Le Président

AL212724527

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte S.S.P. en date à DIJON du 25/06/2019, il a été constitué une société d'exercice libéral à responsabilité

limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : SELARL DU DOCTEUR ERIC DORE

Siège : 36 Rue Général Fauconnet - 21000 DIJON

Objet : exercice de la profession de chirurgien-dentiste

Durée : 99 ans

Capital : 10 000 euros

Gérance : M. Eric DORE, demeurant 24 D2, Rue du Docteur Calmette - 21000 DIJON

Immatriculation au R.C.S. de DIJON.

Pour avis

La Gérance

AL212724541

AVIS DE CONSTITUTION

Le 26/06/2019 à CIVRY EN MONTAGNE il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : SAS - Dénomination : BUSINESS PLAN COMPANY - Siège : 7 rue du Moulin à Vent, 21320 CIVRY EN MONTAGNE - Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS - Capital : 1 500 euros - Objet : location de logements meublés, conseil - Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer

aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : Samuel LHOMME demeurant 7 rue du Moulin à Vent, 21320 CIVRY EN MONTAGNE - Directeur général : Anne-Sophie MINART demeurant 7 rue du Moulin à Vent, 21320 CIVRY EN MONTAGNE - La Société sera immatriculée au RCS de DIJON. POUR AVIS Le Président

AL212724545

ALLIANCE JURIDIQUE ET FISCALE
Nicolas MARTHOURET
Société d'Avocats
au barreau de Chalon sur Saône
77 Grande Rue Saint Cosme
71100 CHALON SUR SAONE

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION SOCIALE : CD

CAPITAL : 20 000 Euros

SIEGE SOCIAL : 38 rue du Faubourg Bretonnière à BEAUNE (21200)

OBJET : L'acquisition d'immeubles ou droits immobiliers en vue de leur exploitation ; la prise de participation financière dans tous groupements, sociétés ou entreprises, français ou étrangers, créés ou à créer, et ce, par tous moyens, notamment par voie d'apport, souscription ou achat d'actions ou parts sociales, de fusion ou de groupement, la gestion de ses participations financières et de tous intérêts dans toutes sociétés, la direction, l'animation, la gestion, le contrôle et la coordination de ses filiales et participations, toutes prestations de services dans les domaines financier, comptable, informatique, commercial, l'acceptation ou l'exercice de tous mandats d'administration, gestion, contrôle, conseil, la gestion centralisée de trésorerie.

DUREE : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

GERANT : Madame Dorothée DERATS, demeurant 46 avenue de la Pointe à SANARY-SUR-MER (83110)

RCS : DIJON

Pour Avis

La Gérance

AL212724546

CONSTITUTION D'UNE EXPLOITATION AGRICOLE A RESPONSABILITE LIMITEE

Suivant acte sous seing privé en date du 26 juin 2019, il a été constitué une EARL régie par le code civil et la loi du 11 juillet 1985, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination sociale : CLOS MOREAU

Capital 50 000 Euros

Durée 99 années à compter de son immatriculation.

Siège social : 7 Rue Buffon 21000 DIJON

Objet : Viticulture

Gérante : Madame CASIMIR Marie, demeurant 21000 DIJON, 7 Rue Buffon

Cession de parts soumises a agrément sauf entre associés

Inscription au registre du commerce de DIJON.

La gérance

AL212724547

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date à DIJON du 21/06/2019, il a été constitué une société de participations financières de professions libérales d'avocats et de notaires sous forme de société à responsabilité limitée au capital de 1 000 €, dénommée DU PARC - AVOCATS & NOTAIRES, dont le siège social est situé 4B, rue Jeanne Barret - 21000 DIJON, qui a pour objet la prise de participation dans toute société d'exercice libéral ayant pour objet l'exercice de la profession d'avocat ; la prise de participation dans toute société d'exercice libéral ayant pour objet l'exercice de la profession de notaire ; la gestion de ces participations. Sa durée est de 99 ans à compter de la date de son immatriculation au RCS de Dijon.

Mme Anne GESLAIN, demeurant 36, rue des Espaces Verts - 21560 COUTERNON, Mme Anne-Line CUNIN, demeurant 52, rue Henri Gérard- 21121 FONTAINE-LES-DIJON, M. Pierrick BECHE, demeurant Rue du Pré Midant - 21310 BELLENEUVE, M. Jean-Marie GARINOT, demeurant 15, rue de la Préfecture - 21000 DIJON et Mme Camille SAUVADET-PERRIAU, demeurant Moulin-Mollot - 21350 GISSEY-LE-VIEIL, assurent la gérance sans limitation

de durée.

AL212724553

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DIJON (21000) du 28 juin 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : H. FARAISSAM

Siège social : 72 Rue Chevreul, 21000 DIJON

Objet social :

La prise de participations ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, artisanales, financières, agricoles ou autres, créées ou à

créer, la gestion directe et la mise en valeur desdites participations. La réalisation de prestations de services (administratives, management, consulting et autres) dans

toutes sociétés. Toutes activités de marchand de biens, de transactions immobilières et commerciales ; La gestion de locations et l'administration de biens.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 254 100 euros

Gérance : Monsieur Abderrazzak BOUHADI et Madame Sabrina BOUHADI, née BOUZEKRI, demeurant ensemble 72 Rue Chevreul 21000 DIJON.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Pour avis

La Gérance

AL212724567

NIÈVRE

➜ NOMINATION

AVIS

DISTANCE LA LOCATION AUTOMOBILE
Société par actions simplifiée
au capital de 1 600 000 €
Siège social : 3 Route de Paris
58640 VARENNES-VAUZELLES
950 376 566 RCS NEVERS

Au terme d'une délibération de l'assemblée générale ordinaire en date du mercredi 19 juin 2019, la société KPMG SA – Tour Eqho - 2 Avenue Gambetta – 92066 PARIS LA DEFENSE CEDEX a été nommée Commissaire aux Comptes titulaire pour une période de six exercices prenant fin à l'issue de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024 en lieu et place de la Société KPMG AUDIT Paris et Centre – 2 bis Rue de Villiers – Les Hauts de Villiers – 92309 LEVALLOIS-PERRET dont le mandat était arrivé à échéance. Le mandat de la Société KPMG AUDIT NORD – 159 Avenue de la Marne – 59705 MARQ-EN-BAROEUIL Commissaire aux comptes suppléant dont le mandat était arrivé à échéance, n'a pas été renouvelé et il n'a pas été procédé à la nomination d'un nouveau commissaire aux comptes suppléant, dans le cadre de la loi SAPIN II visant la réforme des commissaires aux comptes suppléants.

Pour avis. Le Président

AL582724592

➜ CESSION DE PARTS

CESSION DE PARTS

Le Groupement Agricole d'Exploitation en Commun «de BREAU» au capital social de 73 404,20 EUROS Siège social : Bréau – 58220 PERROY RCS de Nevers – 330 813 999 ayant pour activité la culture de céréales (à l'exception du riz), de légumineuses et de graines oléagineuses, constitué par acte sous seing privé du 23/10/1984

Dit que Madame DUMEZ Aimée, née DROCHON le 18 février 1929 à SAINT MARTIN DES CHAMPS (89), cède la totalité de ses parts, numérotées de 1 à 1.775, à Mr DUMEZ Jean-Guy, né le 9 septembre 1961 à PERROY (58), qui détient désormais 2.883 parts sociales numérotées 1 à 2.883.

En conséquence, ont été modifiés le préambule et l'article 7 des statuts.

AL582724624

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

CONCEPT VITI-VINICOLE
Société À Responsabilité Limitée
au capital de 30 000.00 €
Siège social : 53 D Allée Verte - VILLECHAUD
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
799 114 301 RCS NEVERS

TRANSFERT SIEGE SOCIAL

Suivant l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 31 mai 2019, il a été décidé de transférer le siège social situé 53 D Allée Verte - VILLECHAUD - 58200 COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre), à Rue des Gâtines - 58150 TRACY SUR LOIRE (Nièvre), et ce à compter du 31 mai 2019. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Dépôt Légal au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS. Pour avis, le gérant, Bruno PAJON

AL582724520

ACTIF NETTOYAGE

SAS au capital de 500€ Siège social: 3 Rue Adrien Laurent 58110 Chatillon En Bazois 800821241 RCS NEVERS. L'AGE du 03/06/2019 a décidé : de transférer le siège au Chemin Des Brulis 91430 Igny à compter du 01/07/2019. Dépôt RCS EVRY.

AL582724522

ATPERFORMANCE

sasu au cap. de 100000€, maison bergeron 64270 Carresse-Cassaber. Rcs n°841039019. Par Dau du 08/06/19, le siège a été transferé au 13b bd camille Dagonneau 58640 Varennes Vauzelles; et étendu l'objet comme suit: carrosserie, peinture.

AL582724532

SCI RV TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

SCI RV Société Civile Immobilière au capital de 1 600 €, siège social : La Croix Tailleret 58240 Chantenay Saint Imbert, RCS Nevers: 424894764.

Aux termes de l'AGE du 26 juin 2019 la société susvisée a décidé le transfert de son siège social de La Croix Tailleret 58240 Chantenay Saint Imbert au 24 Rue des Clous 58240 Chantenay Saint Imbert, à compter du 26 juin 2019. Les statuts seront modifiés en conséquence et la modification sera faite au RCS de Nevers.

Pour avis,

La gérance

AL582724623

SARL SONATE D'AUTEURS

39 grande rue François Mitterrand
58400 LA CHARITE SUR LOIRE
Capital : 7650€
432 300 440 RCS DE Nevers

Aux termes d'une décision du gérant en date du 07/06/2019 il a été décidé le transfert du siège social au 43 grande rue François Mitterrand 58400 LA CHARITE SUR LOIRE à compter du 1er janvier 2019, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis

AL582724629

Société d'Avocat GILBERT MARTIN
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

SCI MARION

Société Civile au capital de 100 €
Siège social : 27 route des Brossiers
58440 LA CELLE SUR LOIRE
497 814 137 RCS NEVERS

Il résulte d'un acte sous seings privés du 03 juin 2019 que le siège social a été transféré de la CELLE SUR LOIRE (58440) 27 route des Brossiers à BEAULIEU SUR LOIRE (45630) 8 rue de Châtillon.

Pour avis, la gérance

AL582724633

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

DELAVAULT FRANCK

SARL au capital de 75 000 euros
Le Bonniard 58140 BRASSY
RCS NEVERS 794 568 394

Décision du 01/06/2019 : L'associé unique a décidé une augmentation du capital social de 25 000 euros par incorporation de réserves, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

Ancienne mention :

Capital social : 75 000 euros

Nouvelle mention :

Capital social : 100 000 euros

Pour avis La Gérance

AL582724594

COMTE HENRI D'ASSAY

Société par Actions Simplifiée
au capital de 5 000 € porté à 70 000 €
Siège social : Château de Tracy
Tour de l'Est
58150 TRACY SUR LOIRE
818 680 241 RCS NEVERS

Il résulte d'un assp du 22/05/2019 et des décisions du Président du 14/06/2019 la modification suivante d'une mention antérieurement publiée :

Capital social :

ancienne mention : 5 000 €

nouvelle mention : 70 000 €

Pour avis

AL582724614

EARL LABONDE

Brêches - 58420 Saint Révérien
RCS Nevers - 429 585 938

Suivant acte sous seing privé en date du 17 juin 2019, à effet du 26 juin 2019, il a été procédé à l'augmentation du capital le portant à 320 000 euros

Pour avis, le gérant

AL582724618

Alciat-Juris
Société d'Avocats

ALCIAT-JURIS
SELARL D'AVOCATS
Me Arnaud SARLAT
Siège Social : BOURGES
4 rue Porte Jaune
Cab. Sec. : VIERZON
5 ter rue de la Gaucherie
NEVERS - 6 rue Hoche

LORMES OPTIQUE

SARL au capital social
porté à 25 000 euros
Siège social : 9, Place François Mitterrand
58140 LORMES
RCS NEVERS 795 315 092

Selon décisions de l'Associé unique du 27/05/2019, il a été procédé aux modifications suivantes dans l'avis antérieurement publié.

CAPITAL SOCIAL

Ancienne mention : 1.500 euros

Nouvelle mention : 25.000 euros

Pour avis

Le Gérant

AL582724619

➜ RECTIFICATIF

RECTIFICATIF DISSOLUTION SCI SAINT ETIENNE

Suite à l'annonce parue dans Terres de Bourgogne N°1529, vendredi 31 mai 2019, concernant la dissolution de la SCI Saint Etienne, il fallait lire : l'AGE du 14 mai 2019 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de cette même date.

Pour avis.

AL582724609

RECTIFICATIF

Il y a lieu de modifier l'annonce parue le 19 avril 2019 dans TERRES DE BOURGOGNE suite à la cession du fonds de commerce, exploité à LORMES (58140), 20 route d'Avallon, par Madame Sophie HUSSON à Monsieur Christophe VERRET, suivant acte reçu par Maître Julie MICHELOT, notaire au sein de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée dénommée « Office Notarial du Val Charitois » dont le siège est à LA CHARITE SUR LOIRE (58402), 37 ter Avenue Maréchal Leclerc, B.P 47, titulaire d'offices notariaux à LA CHARITE SUR LOIRE (Nièvre) et à SANCERGUES (Cher), le 22 mars 2019, enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement NEVERS 1, le 29/03/2019 dossier 2019 00007588 référence 5804P01 2019 N 00186, de la manière suivante :

Au lieu de lire :

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, au siège de la SELARL JSA, dont le siège social est à VERSAILLES (78000), 20 avenue de l'Europe, Mandataire-Judiciaire, où domicile a été élu à cet effet.

Il y a lieu de lire :

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, à l'adresse du Mandataire-Judiciaire SELARL JSA, bureau de NEVERS (58000), 14 avenue Marceau, où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire

AL582724617

➜ CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

OFFICE NOTARIAL
DU VAL CHARITOIS
Notaires à La Charité-sur-Loire
(Nièvre)
37 ter, avenue Maréchal Leclerc

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Monsieur Aimé, Raymond, Pierre, Hubert BARCHON, et Madame Jacqueline, Françoise BALLAIS, son épouse, demeurant ensemble à LA CHARITESUR- LOIRE (58400) 9 chemin des Lilas Domaine Plein Soleil.

Monsieur né à GERMIGNY-SUR-LOIRE (58320) le 20 septembre 1942,

Madame née à CHATILLON-EN-BAZOIS (58110) le 4 mai 1950.

Mariés initialement à la mairie de POUGUES-LES-EAUX (58320) le 21 juillet 1973 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Modification opérée : adoption du régime de la communauté universelle avec attribution intégrale.

Notaire rédacteur de l'acte : Me Emmanuel CLERGET, notaire à l'Office Notarial de LA CHARITE SUR LOIRE.

Date de l'acte : 26 juin 2019.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile

a été élu à cet effet. Pour avis et insertion Le notaire.

AL582724608

ETUDE DE ME JEAN CHINCHOLE NOTAIRE A LUZY

Avis est donné de la modification du régime matrimonial par

Mr Antony Johannes VAN DER HEIJDEN, retraité, retraité, et Mme Wilhelmina LANDER, retraitée, 20 route de Villapourçon Les Rompas 58370 LAROCHEMILLAY

Mr né à GRAVENHAGE (PAYS-BAS) le 14/12/1940,

Mme née à DELFT (PAYS-BAS) le 13/11/1945.

Modification opérée : le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts et se soumettre à la loi française

Notaire rédacteur de l'acte : Me Jean CHINCHOLE, notaire à Luzy (58170), 1 rue de la République, BP 16

Date de l'acte : le 26/06/2019

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, auprès du notaire rédacteur de l'acte à l'adresse mentionnée ci-dessus, et devront êtres notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice.

Pour AVIS ET MENTION

Me CHINCHOLE

AL582724615

SCP JP JACOB
Notaire
14 rue du Maréchal leclerc
58200 COSNE COURS SUR LOIRE

Suivant acte reçu par Me Jean-Paul JACOB, Notaire à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) le 22 juin 2019,

Mr VILCOT David, et Mme FELIERS Yannick Anita, son épouse, dt à POUGNY (Nièvre) 3 rue des Baudes Bretignelles, mariés à la mairie de BOUCHAIN (59111) le 16 juillet 1988 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage,

Ont déclaré conjointement convenir dans l'intérêt de leur famille, de changer entièrement de régime matrimonial et d'adopter le régime de la communauté universelle.

Les oppositions des créanciers, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois à compter de la présente insertion et devront être notifiées par lettre recommandée avec avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Me JACOB, Notaire à COSNE COURS SUR LOIRE.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal de Grande Instance.

POUR INSERTION

Me JACOB, Notaire.

AL582724616

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Thibaut MARIE, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle dénommée «SCP MARTIN & MARIE», titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à NEVERS (58000), 1 Rue Saint Martin, le 27 juin 2019, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle par :

Monsieur Guy André Bertrand Yves MORVAN, retraité, et Madame Marguerite Marie Madeleine BRIVET, retraitée, son épouse, demeurant ensemble à NEVERS (58000) 11 rue Rex Barrât.

Monsieur est né à GUISCRIFF (56560) le 17 février 1944,

Madame est née à CHAROLLES (71120) le 10 août 1 946.

Mariés à la mairie de CHAROLLES (71120) le 27 juillet 1968 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité française.

Madame est de nationalité française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les époux ont convenu à titre de convention de mariage, conformément aux dispositions des articles 1520, 1524 et 1525 du Code civil, qu'en cas de dissolution de la communauté par le décès de l'un d'eux, et seulement dans ce cas, tous les biens meubles et immeubles qui composeront ladite communauté sans exception, appartiendront en pleine propriété au survivant, sans que les héritiers ou représentants du prédécédé puissent prétendre avoir droit, à la reprise des apports et capitaux entrés du chef de celui-ci dans la communauté. En profitant du bénéfice de cette stipulation qui s'appliquera qu'il existe ou non des enfants du mariage, l'époux survivant sera seul tenu d'acquitter les dettes et charges de la communauté.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire.

AL582724622

➜ MODIFICATION DE STATUTS

PRIMA

Société à Responsabilité Limitée
transformée en Société Civile
au capital de 1 000 €
Siège social : 199 Ter, route de Lyon
58000 CHALLUY
535 328 769 RCS NEVERS

Il résulte d'un assp du 01/06/2019 les modi-

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NEVERS

Le 24/06/2019, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation de:

ADC FLOR (SARL)
Noïlles 58130 MONTIGNY AUX AMOGNES
RCS de Nevers n° B 435 198 353 (2001B00084)
AL582724579

EURL MOITRIER (SARLU)
7 avenue du Général Leclerc 58500 CLAMECY
RCS de Nevers n° B 502 262 272 (2008B00037)
AL582724580

SOCIETE NOUVELLE DES TRANSPORTS MERLIN
1 AV. DE LA GARE 58170 LUZY
RCS de Nevers n° B 413 993 973 (1997B00180)
AL582724581

SARL J. MERCIER CONSTRUCTION RENOVATION
VAUX 58120 MONTIGNY EN MORVAN
RCS de Nevers n° B 353 148 018 (1990B00018)
AL582724582

PARIS Bernard
Le Bourg 58800 MARIGNY SUR YONNE
Siren : 338 198 179 (Non inscrit au RCS de NEVERS)
AL582724583

FLEGAR Cédric Emmanuel
14 A route de Nevers 58700 PREMERY
RCS de Nevers n° A 434 602 082 (2001A00034)
AL582724584

LEROUX Nadège
5 rue Gaston Blin 58290 Moulins-Engilbert
RCS de Nevers n° A 752 562 264 (2012A00116)
AL582724585

P.L.M.P. (SARL)
Zone Artisanale route de Toulon-sur-Arroux 58170 Luzy
RCS de Nevers n° B 351 515 184 (1989B00190)
AL582724586

Madame Sandy BEZE
9 Guérigny Champ Meslier 58131 58130 GUERIGNY
RCS de Nevers n° A 481 785 806 (2012A00045)
AL582724587

GLOBAMODE (SAS)
38 rue Camille Barrère 58400 La Charité-sur-Loire
RCS de Nevers n° B 813 770 294 (2015B00269)
AL582724588

NORMAND & Compagnie (SARL)
67 route de Cosne Madame Marie-Laure SOLANO 58310 Saint-Amand-en-Puisaye
RCS de Nevers n° B 344 912 209 (1988B00102)
AL582724589

Ludovic, Prosper, René, Nicolas BREVARD
2 impasse de la Belette Les Bruyères Radon 58240 Luthenay-Uxeloup
RCS de Nevers n° A 511 205 049 (2013A00002)
AL582724595

RAMET Aurélien
3 rue Gambetta 58600 Fourchambault
RCS de Nevers n° A 521 206 888 (2014A00057)
AL582724596

BABIN Christofer
5 rue de la Croix du Perret chez Mme TEXIER Claudette 16140 Villejésus
Siren : 390 825 388 (Non inscrit au RCS de NEVERS)
AL582724597

ATMEH (SASU)
103 rue Maréchal Leclerc 58200 Cosne-Cours-sur-Loire
RCS de Nevers n° B 794 417 295 (2013B00169)
AL582724598

ETABLISSEMENTS A. ROBERT & CIE (SARL)
8 place du Champ de Foire 58000 NEVERS
RCS de Nevers n° B 591 880 067 (1959B00006)
AL582724599

MECANIQUE ET SOUDURE DU CENTRE (SA)
impasse de la Sablière 58000 Saint-Eloi
RCS de Nevers n° B 379 492 812 (1990B00220)
AL582724600

Monsieur JOUANIN Bruno
16 rue de l'Hâte 58360 Saint-Honoré-les-Bains
RCS de Nevers n° A 537 447 492 (2011A00176)
AL582724601

ASF LE FRANCE (SARL)
square de la Résistance 58000 NEVERS
RCS de Nevers n° B 491 235 313 (2006B00203)
AL582724602

JAMOT AUTOMOBILES (SARL)
4 avenue Hoche 58170 Luzy
RCS de Nevers n° B 811 878 081 (2015B00163)
AL582724603

SARL ANDRE-GIROUX (SARL)
22 Bis ROUTE DE COSSAYE 58380 LUCENAY LES AIX
RCS de Nevers n° B 489 249 581 (2006B00100)
AL582724604

KILIC BATIMENT (SARL)
47B rue Henri Bouquillard 58022 Nevers
RCS de Nevers n° B 811 658 582 (2015B00149)
AL582724605

AJS (SARL)
46 Grande rue 58130 Guérigny
RCS de Nevers n° B 820 520 799 (2016B00154)
AL582724606

FREITAS RIBEIRO Carlos
16 rue du Banlay 58000 Nevers
Siren : 511 571 333 (Non inscrit au RCS de NEVERS)
AL582724607

fications suivantes de mentions antérieurement publiées à compter du même jour :

- Forme :

- Ancienne mention : SARL

- Nouvelle mention : Société Civile

- Objet social :

- Ancienne mention : Toutes prestations de services aux entreprises – Assistance administrative, commerciale, financière et soutien en matière de gestion – Assistance pour mise en œuvre de la politique générale ainsi que des objectifs économiques des sociétés dans lesquelles elle exerce une influence notable - Prise de participation directe ou indirecte dans toutes entreprises, sociétés, industrielles ou commerciales et toutes opérations financières, mobilières ou immobilières s'y rapportant

- **Nouvelle mention** : Prise de participation directe ou indirecte dans toutes entreprises, sociétés, industrielles ou commerciales et toutes opérations financières, mobilières ou immobilières s'y rapportant

- Gérant :

- Ancienne mention : M. Horatiu PRISTAVU dt à CHALLUY (58) – 25, Route de Lyon

- Nouvelle mention : M. Horatiu PRISTAVU susnommé

Pour avis

AL582724575

DSX PARTICIPATIONS

Société par actions simplifiée
au capital de 1.810.900 €
Siège social :
Le Bourg
58700 MURLIN
452 866 239 R.C.S. Nevers

Suivant procès-verbal en date du 17 avril 2019, l'assemblée des associés a décidé de modifier la dénomination qui devient :

Green Oak

En conséquence, l'article 3 des statuts a été modifié.

Mention sera portée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nevers.

Le président.

AL582724613

EARL CHAUVEAU CLAUDE

Société Civile
au capital social de 246 610 euros
« Les Cassiers »
58150 SAINT ANDELAIN
RCS de NEVERS - N° 497 584 870

Suivant délibération d'AGE en date du 15 juin 2019, l'EARL CHAUVEAU CLAUDE a été transformée, à effet du 15 juin 2019, en SCEA disposant des caractéristiques suivantes :

FORME : Société civile d'exploitation agricole

OBJET : activités de production agricole

DENOMINATION SOCIALE : SCEA CHAUVEAU CLAUDE

SIEGE SOCIAL : 11 rue du Coin Chardon - Les Cassiers - 58150 SAINT ANDELAIN

GERANT : M. Benoît CHAUVEAU, demeurant 11 rue du Coin Chardon - Les Cassiers - 58150 SAINT ANDELAIN

CAPITAL SOCIAL : 308 030 euros représentant des apports d'éléments mobiliers et de numéraire

DUREE : 99 ans

Clauses relatives à l'agrément des cessionnaires de parts : agrément sauf entre co-associés

IMMATRICULATION : Inscription modificative au Greffe du

Tribunal de Commerce de Nevers.

Pour avis. La gérance

AL582724620

AVIS DE MODIFICATION

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 10 juin 2019 de la SCI SAINT PARIZE, société civile immobilière inscrite au RCS de NEVERS sous le numéro 423 676 329, les associés ont : nommé Monsieur Alain GHARBI comme gérant. transféré le siège social de la société au 67 BIS rue Paul Vaillant Couturier

58000 NEVERS,

Pour Avis

Monsieur Alain GHARBI

AL582724621

AVIS DE MODIFICATION

SCI LCE
Société civile immobilière
au capital de 6 000 euros
Siège social : 1 Bis rue du général de Gaulle
ZAC de Beauregard
58660 COULANGES LES NEVERS
498 183 870 RCS NEVERS

L'AGE du 26.06.2019 à décidé de modifier la dénomination de la Société «SCI LCE» par «SCI VAG», à compter du même jour, et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

Pour avis.

AL582724627

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SCI GAPE
Société Civile Immobilière
Au capital de 5.000 euros
Siège social : NEVERS (Nièvre)
17, rue de Marzy
RCS NEVERS : 534 156 518

CHANGEMENT DE GERANT

Décision : Acte sous seing privé du 21 Juin 2019

GERANT :

Ancienne mention :

- Monsieur Emmanuel GRENIN domicilié à NEVERS (Nièvre) – 17, Rue de Marzy

Nouvelle mention :

- Madame Emmanuelle POYET, Veuve GRENIN, domiciliée à NEVERS (Nièvre) – 17, Rue de Marzy

Pour avis et insertion

AL582724577

NON DISSOLUTION

MP SIGNATURE

Société Par Actions Simplifiée
au capital de 1 000.00 €
Siège social : 7 Rue Ferdinand Gambon
58000 NEVERS
830 841 144 RCS NEVERS

D'un procès-verbal de l'associé unique et président du 31 mai 2019, il résulte que :

- statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.225-248 du Code du commerce, l'associé unique a décidé de ne pas dissoudre la société.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Nevers.

Pour avis,

le représentant légal.

AL582724494

LA FEE DU VELO

Société À Responsabilité Limitée
au capital de 1 000.00 €
Siège social : 33 Place Chaméane
58000 NEVERS
804 476 752 RCS

Suivant décisions de l'associée unique du 31 mai 2019 :

- L'associée unique, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la société.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de Nevers.

Pour avis, la gérance

AL582724496

DISSOLUTION LIQUIDATION

LES GACHATS

SCI au capital de 148000 € Siège social : Les Gachats, 58400 La Marche 437 623 820 RCS de Nevers L'AGO du 10/06/2019 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur pour sa gestion et l'a déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 28/02/2019. Radiation au RCS de Nevers

AL582724590

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SARL ECLYSS immatriculée auprès du Tribunal de Commerce de NEVERS sous le numéro 483 124 152, au capital social de 1 500,00 euros dont le siège social se situe 59 rue de Nièvre 58000 NEVERS Aux termes de l'assemblée générale ordinaire du 26 juin 2019, les associés ont approuvé les comptes définitifs de la liquidation, donné quitus au liquidateur

Madame Cécile MALICHAUD demeurant 5 rue de la Ruette 58000 NEVERS pour sa gestion et la décharge de son mandat.

Mention en sera faite au RCS de NEVERS

Pour avis

AL582724625

FMBE

EURL en liquidation au capital de 2 000 euros
Siège social : 23, rue des charrons
58180 MARZY
R.C.S. Nevers 535 348 692

Par décision du 20/06/19, l'associé unique, Mr MASSON Frédéric a décidé la liquidation de la société.

Mention sera faite au RCS de Nevers

AL582724626

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 31/05/2019 constitution de la SASU :ACCESS BATIMENT FRANCE. Capital : 10000 euros. Siège social : 47 rue de chazeau, 58160 imphy. Objet : pose de placo.

Président : Walid El Filali, 16 Rue Saint-Benin, 58000 Nevers. Admissions aux assemblées et droits de vote: chaque associé participe aux AG, une action = un vote. Clauses d'agrément : cession libre. Durée: 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Nevers.

AL582724442

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes: Dénomination sociale :

ETINCELLES DE LA LOIRE Capital : 2000€ Sigle : H&R Siège social : 24, rue François Mitterrand 58000 Nevers. Objet : Personnalisation de textiles. Durée : 99 ans. Président : Mme Aloui Samira demeurant 14, place Guy Coquille 58000 Nevers. Les actions sont librement négociable. Chaque action donne droit à une voix. RCS : Nevers.

AL582724511

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 20 juin 2019, il a été constitué une Société Civile Immobilière dénommée :

BERTHEREAU - LE FELLIC

Objet social : Acquisition, gestion, location immobilière

Siège social : 49 Chemin de la Côte d'Or 58500 CLAMECY

Capital : 100 euros

Gérance : M Aurélien BERTHEREAU et Madame LE FELLIC demeurant tous deux 49 Chemin de la Côte d'Or 58500 CLAMECY

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS

AL582724541

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 24/06/2019, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination Sociale : SCI MATIN D'AUTOMNE

Forme : SCI

Capital social : 1.000 €

Siège social : 3 Rue du champ de la chèvre, 58150 SAINT QUENTIN SUR NOHAIN

Objet social : acquisition, administration et gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.

Gérance : Mme Maëlle MASSAS demeurant 7B rue de Massay, 18150 LA GUERCHE SUR L'AUBOIS

M. Quentin RABEREAU demeurant 3 Rue du champ de la chèvre, 58150 SAINT QUENTIN SUR NOHAIN

Clause d'agrément : libres entre associés, entre ascendants et descendants, ainsi qu'au bénéfice du conjoint d'un associé et soumises à agrément dans les autres cas.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de RCS DE NEVERS

AL582724542

ELITE TAXI ST HONOREEN

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : Les Vouavres
58360 SAINT HONORE LES BAINS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ST HONORE LES BAINS du 17/06/2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société à responsabilité limitée Dénomination sociale : ELITE TAXI ST HONOREEN Siège social : Les Vouavres, 58360 SAINT HONORE LES BAINS Objet social : - l'exploitation d'une activité de conducteur et d'exploitant de taxi, - le transport de voyageurs par taxi, - le transport conventionné par toute caisse d'assurance maladie ou mutuelle, - le transport non médicalisé de personnes à mobilité réduite, - le transport assis professionnalisé, - le transport sanitaire, - et plus généralement, toutes activités liées à l'objet social, Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS Capital social : 1 000 euros Gérance : Christophe PETAS, demeurant Les Vouavres 58360 SAINT HONORE LES BAINS, a été nommé gérant pour une durée illimitée. Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS. Pour avis La Gérance

AL582724576

Notaire

Maître Marie CHERAMY
Notaire
3, rue Henri Barbusse
58000 NEVERS

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Marie CHERAMY, notaire à NEVERS (Nièvre),

3 rue Henri Barbusse, le VINGT-ET-UN JUIN DEUX MILLE DIX-NEUF, a été

constitué la société dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

DENOMINATION : « NL ».

FORME : Société civile immobilière

CAPITAL SOCIAL : CINQ CENTS EUROS (500,00 €), divisé en 50 parts de

DIX EUROS (10,00 €) chacune, numérotées de 1 à 50.

SIEGE SOCIAL : GIMOUILLE (58470), 5 route de la Grâce.

OBJET : Acquisition, administration et gestion par location ou autrement de

tous immeubles et biens immobiliers.

DUREE : 99 années à compter de la date de son immatriculation au registre du

commerce et des sociétés.

APPORTS :

Madame Nathalie Paulette RÉMY, demeurant à GIMOUILLE (58470), 5,

route de la Grâce, a fait apport à la société de la somme de DEUX CENT

CINQUANTE EUROS (250,00 €)

Monsieur Laurent Raymond Frédérik MICHOT, demeurant à GIMOUILLE

(58470), 5, route de la Grâce, a fait apport à la société de la somme de DEUX CENT

CINQUANTE EUROS (250,00 €)

GERANCE : Madame Nathalie Paulette RÉMY et Monsieur Laurent

Raymond Frédérik MICHOT, tous deux domiciliés à GIMOUILLE (Nièvre), 5 route

de la Grâce.

IMMATRICULATION : la société sera immatriculée au registre du commerce

et des sociétés de NEVERS.

Pour avis, Maître Marie CHERAMY.

AL582724578

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 25 juin 2019 constitution de la SAS :

D.C.I

Capital social : 5 000 euros.

Siège social : 43 rue Saint Fiacre 58000 SAINT ELOI

Objet : réparation de machines, engins et équipements mécaniques ; vente de toutes machines, matériels, engins, véhicules, équipements mécaniques et de toutes pièces

détachées, neufs ou d'occasion ; location de machines, matériels, engins, véhicules et équipements mécaniques.

Président : M. David CABOCHE demeurant 43, rue Saint Fiacre 58000 SAINT ELOI

Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte

de ses actions au jour de la décision collective.

Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées : sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Sauf en cas d'associé unique (cession libre), les transmissions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS NEVERS.

AL582724591

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 26 juin 2019 constitution de la SAS :

BOUCHERIE ST BARTHELEMY

Capital social :

Capital variable souscrit : 1 500 euros.

Capital minimum : 1 500 euros

Siège social : 28 rue du Commerce 58330 SAINT SAULGE

Objet : activité de boucherie, charcuterie, traiteur et préparation de plats à emporter, à titre complémentaire la vente de produits divers d'épicerie et de produits locaux ; tous services pouvant satisfaire les besoins des ménages, tels le dépôt de pain, le dépôt de presse, le dépôt de pressing, point poste,...

Président : Société ST SAULGE - SODEPAR dont le siège est 28 rue du Commerce 58330 SAINT SAULGE immatriculée au RCS NEVERS 851 766 220

Directeur Général : M. Jonathan PONSADA demeurant 15 bis faubourg de Decize 58330 SAINT SAULGE

Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte

de ses actions au jour de la décision collective.

Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées : sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Sauf en cas d'associé unique (cession libre), les transmissions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS NEVERS.

AL582724610

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP établi à MARZY en date du 05/06/2019, il a été constitué une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination : SSMH, Siège social : 8A rue de Loire, MARZY (Nièvre) Objet : L'acquisition et la gestion de titres de sociétés de capitaux de tous secteurs d'activité et, d'une façon générale, toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières ou financières se rapportant directement ou indirectement ou pouvant être utiles à cet objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS Capital : 10 000 euros Gérance : M. Sénik MKRTCHIAN, demeurant 8A rue de Loire, MARZY (Nièvre) Immatriculation : Au RCS de NEVERS Pour avis, le gérant.

AL582724611

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 08/05/2018, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :Dénomination :la SCI Belledonneuse.Objet social : Immobilier.Siège social :L'HUIS BEAUDON, 58140 Vauclaix. Capital : 108 €.Durée : 99 ans.Gérance : Mme WELCH Roberta, demeurant L'HUIS BEAUDON, 58140 Vauclaix, Mme PLAN Clara, demeurant L'HUIS BEAUDON, 58140 Vauclaix.Immatriculation au RCS de Nevers

AL582724628

CAPE TECHNIQUE

Par acte SSP du 21/06/2019, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : CAPE TECHNIQUE Objet social :Conseil, audit, pilotage, expertise (hors assurance) sur des lots techniques dans les domaines immobiliers ou maritimes Siège social : 1 rue du Presbytère, 58210 Menou. Capital : 1000 € Durée : 99 ans Président : M. COMTE Alexandre, demeurant 1 rue du Presbytère, 58210 Menou Agrément: En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions d'actions à des tiers seront soumises à l'agrément des associés. Immatriculation au RCS de Nevers

AL582724634

YONNE

DIVERS

CAP VITAL SANTE

L'AG du 14.6.2019 des actionnaires commanditaires de la société CAP VITAL SANTE, SCA à capital variable, siège social à NITRY (89310) 12, voie des Préaux, 391 006 814 RCS AUXERRE a décidé de ne pas renouveler les mandats des commissaires aux comptes titulaire et suppléant. ANCIENNES MENTIONS PUBLIEES : CAC Titulaire : CABINET MORIZE AUDIT, 7-7bis rue de Preuilly 89000 AUXERRE, CAC Suppléant : M. Marc DEMONTEIX, 1 rue Georges Pompidou 89700 TONNERRE. NOUVELLES MENTIONS PUBLIEES : CAC Titulaire : KMPG SA, 2 avenue Gambetta, Tour Eqho, 92066 PARIS LA DEFENSE CEDEX. CAC Suppléant : Néant.

AL892724672

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 01/07/2019 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Monsieur Dany GUILLEMOT** 6 Avenue de la Gare 89290 CHAMPS SUR YONNE. RCS Auxerre . CIP 3929.

AL892724684

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 01/07/2019 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl ALBERTINI PRESTATION** 26 rue Gaspard de Coligny 89220 Rogny les Sept Ecluses. RCS Auxerre 789960036. CIP 3854.

AL892724689

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 01/07/2019 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl 2D89** 7 rue des Vendanges 89250 Chemilly Sur Yonne. RCS Auxerre 751094830. CIP 3718.

AL892724690

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 01/07/2019 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Monsieur Yane DENOMBRET** 6 route de Chablis 89800 MALIGNY. RCS Auxerre 487654774. CIP 3157.

AL892724691

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 01/07/2019 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Monsieur Olivier DUMONT** 6 Bis Rue de l'Eglise 89250 SEIGNELAY. RCS Auxerre 434803276. CIP 3803.

AL892724692

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 01/07/2019 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Sàrl NUMECOM** 9 avenue de Paris 89470 Monéteau. RCS Auxerre 507672566. CIP 4131.

AL892724693

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 01/07/2019 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl à associé unique DEBUR & CO** 13 rue Jules Ferry 89000 Auxerre. RCS Auxerre 501858237. CIP 4132.

AL892724694

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 01/07/2019 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl ELOMA FITNESS** 4 rue du Clos 89000 Auxerre. RCS Auxerre 528564024. CIP 4090.

AL892724695

Jugement du Tribunal de Commerce de Dijon en date du 18-06-2019 prononçant la conversion de la procédure en liquidation judiciaire au profit de la **Sàrl à associé unique SOCIETE FRILLEY** 24 Rue Jules Lancôme 89600 Saint Florentin (couverture, zinguerie) RCS AUXERRE 017.150.376. Liquidateur judiciaire : SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 5 Rue du Docteur Chaussier 21000 DIJON.

AL892724538

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 01/07/2019 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de **Monsieur Jean-Marie Fernand ROGUIER** 4 rue Normier Simon 89390 Ravières (Boulangerie Pâtisserie). RCS Auxerre 331658815. CIP 4214. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL892724681

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 01/07/2019 prononçant la résolution du plan et l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire avec poursuite d'activité jusqu'au 01/10/2019 au profit de la **Sàrl SARL PRECY COUVERTURE** La Chaume Bonjuan 89200 Magny (Couverture charpente). RCS Auxerre 508697000. CIP 4215. Administrateur : SELARL BCM Rond Point Foch 1 Avenue d'Auxerre 89000 Saint Georges sur Baulche. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC. Les offres de reprise sont à déposer entre les mains de l'Administrateur et du Liquidateur avant le 04/09/2019 à 11h00.

AL892724682

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 01/07/2019 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **Sàrl JOSE PEREIRA RENOVATION** 13 ter rue Camille Desmoulins 89000 Auxerre (menuiserie bois pvc). RCS Auxerre 753950534. CIP 4216. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL892724683

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 01/07/2019 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la Sàrl à associé unique RESTAURANT CASA-DETENTE 35 avenue Gambetta 89000 Auxerre. RCS Auxerre 525073250. CIP 3969.

AL892724685

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 01/07/2019 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl SARL BOULANGERIE PATI'S LAND** 5 rue de la Mairie 89460 ACCOLAY. RCS Auxerre 804469930. CIP 4127.

AL892724686

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 01/07/2019 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl à associé unique J.PIZZA** 4, rue du Docteur SCHWEITZER 89290 Champs sur Yonne. RCS Auxerre 802387787. CIP 4129.

AL892724687

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 01/07/2019 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl à associé unique ETPAF** 9 ROUTE D'AVALLON SEIGLAND 89450 FOISSY LES VEZELAY. RCS Auxerre 533062543. CIP 3686.

AL892724688

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 01/07/2019 modifiant le plan de sauvegarde de la **Sàrl LES 2 D** 67 rue de Sommeville 89470 Monéteau (exploitation de centres de loisirs). RCS Auxerre 510351836. CIP 3241.

AL892724696

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 01/07/2019 arrêtant le plan de cession totale de la **Sàrl J.C.D.** route d Auxerre 89230 Venouse (Chaudronnerie) RCS AUXERRE 488140187 CIP 4174, au profit de la Sàrl AMDS (RCS 842 732 760) Ledit jugement a désigné comme tenue d'exécuter le plan Maître Rémy BOURTOURAULT 12 Bd Thiers 21000 Dijon.

AL892724697

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 01/07/2019 prononçant la conversion en liquidation judiciaire après cession de la **Sàrl J.C.D.** route d Auxerre 89230 Venouse (Chaudronnerie,). RCS Auxerre 488140187. CIP 4174. Liquidateur : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY.

AL892724698

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 01/07/2019 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de la **Sàrl à associé unique S.J. NEGOCE** 1 rue du Bois Cuissy 89560 Ouanne (activités agricoles). RCS Auxerre 813257771. CIP 4178. Liquidateur : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY.

AL892724699

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 01/07/2019 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de la **Sàrl WINNI** 10, place Charles Lepère 89000 Auxerre (prêt à porter). RCS Auxerre 803750991. CIP 4188. Liquidateur : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY.

AL892724700

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 01/07/2019 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de la **Sàrl ACTUALIS LES PIETONS** Tannerre-en-Puisaye 89350 Champignelles (commercialisation de produits de la terre). RCS Auxerre 819701996. CIP 4176. Liquidateur : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY.

AL892724701

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 01/07/2019 prononçant la conversion en liquidation judiciaire simplifiée de la **Sàrl à associé unique NORM'O'LOGIS** 6 rue Marie Noël 89000 Auxerre (maçonnerie en sous-traitance). RCS Auxerre 819701996. CIP 4163. Liquidateur : SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 5 Rue Docteur Chaussier BP81556 21015 DIJON CEDEX.

AL892724702

SUCCESSION

Maître Gérard LEGUY
Notaire à Avallon (Yonne),
4, rue de Lyon

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

Suivant testament olographe du 30 avril 2019, Madame Huguette TUPIN, veuve de Monsieur Georges COLIN, demeurant à MONTREAL (Yonne) 6, rue du Couloir, née à LEUGLAY (Côte d'Or) le 19 février 1949, décédée à MONTREAL (Yonne) le 1er mai 2019 a institué des légataires universels. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Gérard LEGUY, notaire à AVALLON (Yonne), le 12 juin 2019, duquel il résulte que les légataires remplissent les conditions de sa saisine. Opposition à l'exercice de leurs droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me LEGUY, notaire à AVALLON (89200) 4, rue de Lyon, références CRPCEN : 89031, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament, ce dépôt a été enregistré par le greffe du Tribunal de Grande Instance d'AUXERRE le 24 juin 2019. En cas d'opposition, les légataires seront soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour avis

Maître Gérard LEGUY

AL892724647

NOMINATION

YONNE EQUIPEMENT

SA au capital de 3 434 253,30 Euros
AVENUE DES PLAINES DE L'YONNE,
89000 AUXERRE
402196224 R.C.S. Auxerre

Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 21/06/2019 il a été

ratifié la nomination de Monsieur ALAIN DROUHIN, demeurant 12 RUE DES CHAPELLES 89220 BLÉNEAU en qualité de nouvel Administrateur, en remplacement de Monsieur YVES DELOT, démissionnaire ; son mandat expirera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2022.

Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Auxerre

AL892724643

S.J.B.
Société d'Avocats

CHANGEMENT DE LIQUIDATEUR

MOLTENI-CONVERSE SARL en liquidation au capital de 5 000 € Siège social : 6 Rue Robert

Schuman - 89800 CHABLIS Siège de liquidation : Résidence Les Bleus - Route de l'Adrech - 12470 ST CHELY D'AUBRAC 804 777 258 RCS AUXERRE Aux termes d'une décision du

11/01/2019, l'associé unique a nommé Mme Marie- Andrée STANGHELLINI, demeurant Mandailles – 12500 CASTELNAU DE MANDAILLES, en qualité de liquidateur de la Société, à effet du 25/12/2018, en remplacement de M. Stephan MOLTENI.

AL892724651

MODIFICATION DES DIRIGEANTS

SAS LEFEVRE PAYSAGE
Société par actions simplifiée
au capital de 100 000 euros
Siège social : 5 Route de Beugnon
Les Buissons, 89600 SAINT-FLORENTIN
400 420 816 RCS AUXERRE

Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle en date du 24 juin 2019, il résulte que Monsieur Victor LEFEVRE, demeurant 15 Rue de la Barbottière - 89550 HERY, a

été nommé en qualité de Directeur Général pour une durée illimitée à compter du 1er juillet 2019.

AL892724675

TRANSFERT DE SIÈGE

CUMA DE GROS BOIS

RCS Auxerre 330 459 470

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 05/04/2019, la Cuma de Gros Bois a transféré son siège social de la Mairie de Hauterive à la Mairie de Mont Saint Sulpice, place de la Mairie 89250 Mont Saint Sulpice

Le président

AL892724249

«SELARL PHARMACIE GOUDON»

Société d'exercice libéral
à responsabilité limitée
Capital social : 100.000,00 EUR
Siège Social : 3 rue Marcellin Parigot
89210 BRIENON-SUR-ARMANCON
R.C.S. SENS 818.826.067

Avis de transfert de siège social

Suivant décision collective des associés en date du 17 juin 2019, il a été décidé de transférer le siège social à BRIENON-SUR-ARMANCON (89210), 14 rue Marcellin Parigot, à compter du 17 juin 2019 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis.

AL892724656

SCI PAP

Société civile immobilière
au capital de 1.000 euros
Siège social : 27 bis, rue Hortense Foubert
78500 SARTROUVILLE
RCS VERSAILLES B 488 737 305

L'assemblée générale Ordinaire en date du 15 novembre 2018 a décidé de transférer le siège social de SARTROUVILLE (78500), 27 bis, rue Hortense Foubert à SENS (89100) Bat D RDC LOGT 1 7, rue Michelle LECLERC à compter du 15 novembre 2018. La société sera radiée du Tribunal de commerce de Versailles et réimmatriculée au Tribunal de commerce de SENS.

- rappel objet et durée : La société a pour objet : l'acquisition de biens immobiliers, la gestion et l'administration desdits biens ainsi que de tous biens et droits immobiliers dont la société sera propriétaire, l'emprunt des fonds nécessaires aux acquisitions et la constitution des garanties y relatives, Et plus généralement, toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou tous objets connexes, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société. La société est constituée pour une durée de 99 années à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés, sauf cas de prorogation ou de dissolution anticipée.

En date du 15 novembre 2018, l'Assemblée Générale Ordinaire a nommé Monsieur Benoit ROUARD : demeurant BAT D RDC LGT 1, 7, rue Michelle LECLERC 89100 SENS en qualité de gérant, à compter du 15 novembre 2018, en remplacement de Mr Philippe DETREZ décèdé. La gérance de la société est dorénavant assurée par :

- Monsieur Benoit ROUARD, demeurant Bat D Rdc Logt 1 7, rue Michelle LECLERC 89100 SENS. Pour avis.

AL892724671

SCI DU GRAND SAULE

Société civile immobilière
Siège social : 19 rue du Général Leclerc
89100 Saint-Clément
RCS Sens 514.238.484

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 7 mai 2019, il a été validé le transfert du siège social de Saint-Clément (89100) 19 rue du Général Leclerc, à l'adresse suivante : 9 rue du Clos Romain - 89100 Saint-Martin-du-Tertre.

Mention au RCS de Sens.

AL892724673

MODIFICATION DE CAPITAL

YSALINE

SAS au capital de 250 000,00 Euros
Siège social : 9 bis rue du Lycée Jacques Amyot
89000 AUXERRE
R.C.S. AUXERRE 838 891 133

A.G.E. du 29 décembre 2018 : Augmentation de capital social d'une somme de 220.000 € par émission au pair de 22.000 actions nouvelles de 10 € chacune. Ancienne mention : 3.000 E Nouvelle mention : 250.000 E. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence. Mention sera faite au R.C.S. d'AUXERRE. Pour avis.

AL892724562

CESSATION DE GARANTIE

GARANTIE FINANCIERE

La société ATRADIUS CREDITO Y CAUCION S.A. DE SEGUROS Y REASEGUROS, CS 50118 - 159 RUE ANATOLE France - 92596 LEVALLOIS PERRET CEDEX, Siren : 823 646 252 nous informe que la garantie financière à hauteur de 191 764 euros, avec prise d'effet le 01/07/2018 et venant à échéance le 30/06/2019, ne sera pas renouvelée.

Cette garantie financière avait été émise au profit de :

MON JOB AUXERRE

3 AVENUE JEAN JAURES

89000 AUXERRE

Siren: 824 637 649

Cette résiliation prendra effet le 30/06/2019.

AL892724635

CESSATION DE GARANTIE

La société ATRADIUS CREDITO Y CAUCION S.A. DE SEGUROS Y REASEGUROS, CS 50118 – 159 RUE ANATOLE France -92596 LEVALLOIS PERRET CEDEX, Siren: 823 646 252 nous informe que la garantie financière à hauteur de 125 201 euros, avec prise d'effet le 01/07/2018 et venant à échéance le 30/06/2019, ne sera pas renouvelée.

Cette garantie financière avait été émise au profit de :

MON JOB AVALLON

23 RUE DE LYON

89200 AVALLON

Siren : 824 631 832

Cette résiliation prendra effet le 30/06/2019.

AL892724637

RECTIFICATIF

RECTIFICATIF

CHAMBRILLON NICOLAS Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros Siège social : 2 Ter Promenade du Grillon - 89170 ST FARGEAU 848 098 570 RCS AUXERRE Il fallait lire dans l'annonce parue le 28 juin 2019 : Les oppositions s'il y a lieu seront reçues dans les 10 jours suivant la dernière en date des publications légales au siège du fonds vendu, 2 Ter Promenade du Grillon 89170 SAINT FARGEAU, pour la validité et pour la correspondance.

AL892724676

MODIFICATION DE STATUTS

AVIS DE MODIFICATIONS

LINARD BAPTISTE SARL au capital de 4 000.00 € Siège social : 27 GRANDE RUE 89260 SAINT MARTIN SUR OREUSE 498 545 664 RCS SENS Suivant décisions de l'associé unique du 25 juin 2019 : L'objet social de la société a été étendu, à compter du 25/06/2019, aux activités suivantes : Débardage, Achat et vente de bois et de bois de chauffage, Travaux forestiers, Prestations de sciage et de fendage. En conséquence, l'article 2 des statuts a été modifié. Le siège social a été transféré, à compter du 25/06/2019, de 27 GRANDE RUE, SAINT MARTIN SUR OREUSE (89260), à SAINT-MARTIN SUR OREUSE (89260), 26 rue du Tau. En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de SENS. Pour avis, la gérance

AL892724658

FUSION

APEX TECHNOLOGIES FUSION ET TRANSFORMATION

AVIS DE FUSION ET DE TRANSFORMATION

1) Par convention sous seing privé en date du23/04/2019, à TONNERRE, la société APEX FINANCES et la société APEX TECHNOLOGIES ont établi un projet de fusion, aux termes duquel APEX FINANCES faisait apport, à titre de fusion à APEX TECHNOLOGIES sous les garanties ordinaires de fait et de droit, et sous réserve de la réalisation des conditions suspensives mentionnées dans le traité de fusion, de tous les éléments d'actif et de passif constituant son patrimoine, sans exception ni réserve, y compris les éléments d'actif et de passif résultant des opérations qui seraient effectuées jusqu'à la date de réalisation de la fusion, l'universalité de patrimoine de APEX FINANCES devant être évolue à APEX TECHNOLOGIES dans l'état où il se trouve à la date de réalisation de la fusion.

2) Cette fusion a été approuvée par assemblée générales extraordinaires du 11/06/2019 par les associés des deux sociétés.

En rémunération de cet apport-fusion, l'assemblée générale de APEX TECHNOLOGIES a procédé à une augmentation de capital de 20.267,18 euros pour le porter de 38.112,25 euros à 58.479,45 euros, par création de 1.336 parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de 15,24 euros chacune, entièrement libérées, directement attribuées aux associés de la société absorbée à raison d'une part sociale de l'absorbante pour 35 parts de l'absorbée. la société absorbée étant propriétaire de 2.400 parts sociales de la société absorbante, reçues par cette dernière dans le cadre de l'apport fusion, APEX TECHNOLOGIES procédera immédiatement après l'augmentation de capital cidessus, à une réduction de capital d'un montant égal à la valeur nominale de ses propres parts sociales détenues par suite de la fusion, lesdites parts sociales étant annulées, soit une réduction de capital de 36.587,25 euros qui sera ramené à 21.892 euros

3) Juridiquement la fusion a pris effet le 11/06/2019. Toutefois, fiscalement et comptablement, la fusion a pris effet rétroactivement au 01/01/2019 de sorte que les résultats de toutes les opérations réalisées par APEX FIANNCES depuis le 01/01/2019 et le11/06/2019 seront réputées au profit ou à la charge de la société APEX TECHNOLOGIES et considérées comme accomplies par cette dernière depuis le 01/01/2019.

4) En conséquence aux termes de sa délibération du 11/06/2019, l'assemblée générale extraordinaire de APEX TECHNOLOGIES a modifié les articles 6 et 8 des statuts, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

Article 6 – Formation du capital

Ancienne mention : il a été fait apport à la société d'une somme de 250.000 francs

Nouvelle mention : ensuite d'une fusion avec la société APEX FINANCES en date du 11/06/2019 le capital a été fixé à la somme de 21.892 euros

Article 8 – Capital social

Ancienne mention : 38.112,25 euros

Nouvelle mention : 21.892 euros

5) Par la même assemblée générale extraordinaire du 11/06/2019, les associés ont décidé de transformer la société en société par actions simplifiées à compter de ce jour. Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :

Forme

Ancienne forme : SARL

Nouvelle forme : SAS

Administration

Anciennes mentions : gérant : Pascal CHAROY demeurant 3 rue de l'Ermitage MONNETEAU (Yonne)

Nouvelle mention : Président : Pascal CHAROY demeurant 3 rue de l'Ermitage MONNETEAU (Yonne)

Mentions complémentaires

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE :

Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé dispose autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément

Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Le projet de cession doit être notifié au Président avec les informations principales. La décision d'agrément doit être communiquée dans les 3 mois de la demande. En cas d'agrément la cession doit être effectuée dans les 30 jours. A défaut de cession

ou à défaut d'agrément les titres sont acquis par un associé ou une personne agréée.

Mention sera faite au RCS d'AUXERRE

Pour avis

AL892724661

CESSION

Etude Me Maître
Pascal DAYRE et Fabien
DURET, Noaires Associés
à BOLLENE (Vaucluse)
468 Avenue Marius Coulon

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par **Me Pascal DAYRE, Notaire à BOLLENE (Vaucluse), 468, Avenue Marius Coulon**, le 31 mai 2019, enregistré à AVIGNON 1, le 13 juin 2019, sous le bordereau n° 8404P01 2019 N 01298, a été cédé un fonds de commerce de «achats et reventes de produits apicoles» par la Société **GEANT APICULTURE BOURGOGNE**, Société à responsabilité limitée au capital de 1000 €, dont le siège est à BUC (78530) , 497 rue hélène Boucher, identifiée au SIREN sous le numéro 815373329 et immatriculée au RCS de VERSAILLES.

A La Société **ICKO APICULTURE**, Société par actions simplifiée au capital de 2000000 €, dont le siège est à BOLLENE (84500), 413 RUE ALPHONSE DAUDET, identifiée au SIREN sous le numéro 329287015 et immatriculée au RCS de AVIGNON.

D'un fonds de commerce de « achats et reventes de produits apicoles » connu sous l'enseigne « BEEOPIC », que le Cédant possède et exploite à MONETEAU (89470), 23B rue de la Fête Dieu, pour lequel il est immatriculé au RCS de Versailles sous le n° 815 373 329, Siret 815 373 329 00291, code APE 4638B.

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte. L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de CENT HUIT MILLE EUROS (108.000,00 EUR), s'appliquant : aux éléments incorporels pour CENT DEUX MILLE TROIS CENTS EUROS (102.300,00 EUR), et au matériel pour CINQ MILLE SEPT CENTS EUROS (5.700,00 EUR).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial de Maître COLINOT-MARTIN Nathalie notaire à MONETEAU (89470), 17 rue de Seignelay a été élu à cet effet.

AL892724655

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

JPB LOC

SCI au capital de 1.000€
Siège social : RUE DES CAILLOTTES,
89000 AUXERRE
809 888 688 RCS d'AUXERRE

Le 29/05/2019, l'AGE a pris acte du départ du co-gérant, M. Benjamin SALIGOT.

Mention au RCS d'AUXERRE

AL892724653

FIDAL
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

DEMISSION D'UN CO-GERANT

SCI MONARD-PRATS Société civile immobilière au capital de 40.761 euros Siège social : 21 Route de Joigny – AILLANT SUR THOLON - 89110 MONTHOLON 538 427 386 RCS SENS Le 28 Juin 2019, la collectivité des associés : - a pris acte de la démission de Monsieur Sylvain MONARD de ses fonctions de co-gérant, à compter de ce jour, et a décidé de ne pas pourvoir à son remplacement. La société demeure donc dirigée par Madame Stéphanie MONARD, seule gérante. - a décidé de transférer, à compter de ce jour, le

siège social au 17 Route de Joigny – AILLANT SUR THOLON – 89110 MONTHOLON ; l'article 4 des statuts a été modifié en conséquence

AL892724703

NON DISSOLUTION

LE POIRIER AU LOUP REST-O-LIVRE

EURL au capital de 20000€ Siège social: 7 Rue Du Marechal Foch 89200 Avallon 808787816 RCS AUXERRE. Par décision en date du 30/04/2019 l'associé unique a décidé en application de l'article L.223-42 du Code de Commerce qu'il n'y avait pas lieu à dissolution malgré un actif net inférieur à la moitié du capital social. Dépôt RCS AUXERRE

AL892724582

MODIFICATIONS

Par AGOA du 25.06.2019, FRAPAK France SAS, SAS, capital 375.000 €, siège : 3, le Bas de la Ruelle aux Chats 89100 Gron, 754.020.642 RCS Sens, il a été décidé en application de l'article L.223.42 du Code de commerce, qu'il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la Société

AL892724674

DISSOLUTION LIQUIDATION

DEPAN'INFORMATIQUE

SARL au capital de 7 500 €
Siège social : MALAY-LE-GRAND (Yonne)
3, rue des Bas Musats
485 318 935 R.C.S. SENS

Le 31/10/2018, l'associé unique a décidé, en application de l'article L. 223-42 du Code de Commerce, qu'il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société.

AL892724449

SCI DES GENETS
Société Civile Immobilière
Au capital de 762.25 euros
Siège social : 6 Rue des Genêts
89000 PERRIGNY
R.C.S. AUXERRE D 400 680 716

AVIS

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 29 juin 2019, les Associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au Liquidateur, M. Daniel GARNIER, demeurant à PERRIGNY (89000), 6 Rue des Genêts déchargé cette dernière de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 26 juin 2019. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'Auxerre.

Mention sera faite au R.C.S. d'Auxerre.

Pour avis,

Le Liquidateur.

AL892724612

ARSEN IMMOBILIER

SAS au Capital social de 7000€
2ter rue Beurdelaine
89200 Avallon
RCS Auxerre 832122303

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 29 Mai 2019, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 29 Mai 2019 et sa mise en liquidation.

L'assemblée générale a désigné Mr PETITTJEAN Renaud, demeurant 10, Rue Vauban 21000 Dijon, comme liquidateur et lui a conféré tous pouvoirs pour mener les actions de clôture de la société.

Le siège de liquidation est fixé au 10 rue Vauban 21000 Dijon, adresse de correspondance et de notification des actes et documents.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre.

Pour avis, le liquidateur

AL892724628

ARSEN IMMOBILIER

SAS en liquidation - capital de 7000 €
2ter rue Beurdelaine 89200 Avallon
RCS Auxerre 832122303

Les associés par décision du 30/06/2019, après avoir entendu le rapport de M. R. PETITJEAN, liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et décharge de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au RCS d'Auxerre.

Pour avis, le liquidateur

AL892724629

SCI DU CHATELET

L'AGE du 2.6.2019 des associés de la SCI en liquidation SCI DU CHATELET, au capital de 1.000 €, siège social à PERCENEIGE (89260) 2, rue des Blés d'Or - COURROY, 432 420 255 RCS SENS, a approuvé les comptes définitifs de la liquidation arrêtés au 31.05.2019, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur et a constaté la clôture de la liquidation. Les comptes sociaux seront déposés au RCS de SENS.

AL892724633

AVIS DE DISSOLUTION

SOCIETE D'EXPLOITATION BINON ET FILS Société À Responsabilité Limitée en liquidation au capital de 8 000 euros Siège social : Granchette 89100 SAINT DENIS LES SENS 420 586 372 RCS SENS AVIS DE PUBLICITE LEGALE Les associés ont décidé aux termes d'une délibération en date du 31 mai 2019 la dissolution anticipée de la société à compter du 31 mai 2019 suivie de sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires. - A été nommé comme liquidateur : Monsieur Stéphane BINON, demeurant à VOISINES (89260) 4 place de la Chapelle, a qui ont étés conférés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif. Le siège de la liquidation est fixé au siège social à SAINT DENIS LES SENS (89100) Granchette. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS. Pour avis, le liquidateur

AL892724636

SCI LA TOUR DU GUETTE

Société civile immobilière en liquidation
Au capital de 304,90 euros
Siège : 45 Rue du Clos
89 000 AUXERRE
381 641 315 RCS AUXERRE

Suivant décision collective des associés en date du 28/02/2019 il résulte que les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont : Approuvé les comptes de liquidation ; donné quitus au liquidateur Monsieur Francis CESCHIN, demeurant 45 Rue du Clos – 89000 AUXERRE et déchargé ce dernier de son mandat ; prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Auxerre.

Mention sera faite au RCS : AUXERRE.

AL892724638

LIQUIDATION

LA PARENTHESE Société à responsabilité limitée à associée unique en liquidation au capital de 21 573 euros Siège social et siège de la liquidation : 5 rue de l'Abbé Gauthier 89700 ÉPINEUIL Liquidateur : Madame Aline GALIPAUD, demeurant 80 grande rue Alfred Grévin 89700 ÉPINEUIL 444 815 823 RCS AUXERRE Clôture de liquidation Aux termes d'une décision en date du 31 mars 2019, l'associée unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les actes, pièces et comptes définitifs de la liquidation sont déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'AUXERRE. Le liquidateur.

AL892724639

APEX FINANCES DISSOLUTION

AVIS DE DISSOLUTION

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 11/06/2019, les associés ont

approuvé le traité de fusion du 23/04/2019, prévoyant l'absorption de APEX FINANCES par APEX TECHNOLOGIES, société à responsabilité limitée au capital de 38.112,25 euros, 412 473 373 RCS AUXERRE, dont le siège social est situé Z.I.de Vauplaine, Route de Tanlay, 89700, Tonnerre.

En conséquence, la collectivité des associés a décidé la dissolution anticipée, sans liquidation, de APEX FINANCES, son passif étant pris en charge par la société absorbante et les parts sociales émises par cette dernière au titre de la fusion étant directement attribuées aux associés de la société absorbée.

L'assemblée générale extraordinaire des associés de APEX TECHNOLOGIES, Société absorbante, réunie le 11/06/2019, ayant approuvé la fusion et procédé à l'augmentation corrélative de son capital, la fusion et la dissolution de APEX FINANCES sont devenues définitives à cette date.

Pour avis, le représentant légal

AL892724662

DISSOLUTION

LHUSSIEZ CONSULTANT
Société par actions simplifiée en liquidation
Au capital de 60 979,60 euros
Siège social : 18 Rue de la Grande Croix,
89400 ORMOY
505 550 095 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 18 JUIN 2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30 JUIN 2019 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Olivier LHUSSIEZ, demeurant 18 Rue de la Grande Croix - 89400 ORMOY, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 18 Rue de la Grande Croix - 89400 ORMOY.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

AL892724664

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP le 12/04/2019, il a été constitué la SCI à capital variable: SCI LA PYRAMIDE Capital: 1000 euros. Objet: L'acquisition et/ou gestion de biens immobiliers en vue de

location non meublée. Gérance et siège: GUESSAB Djilali - 7 Bd Lefebvre devaux,89300 Joigny. Durée: 99 ans. Au RCS de SENS

AL892724501

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans, d'une SARL unipersonnelle dénommée G. QUILLIN TRAITEUR, au capital de 5.000 €, siège social à AUXERRE (89000) 10 avenue Haussmann, ayant pour objet le traiteur, l'organisation de réceptions et évènements, l'achat, la vente, la commercialisation, la distribution de tous produits et marchandises alimentaires ou autres, de boissons sans alcool ou avec alcool, par voie traditionnelle ou par distributeurs automatiques ; le négoce en gros, demi-gros et détail de ces produits, marchandises et boissons ; les cours de cuisine. Le gérant est M. Gaëtan QUILLIN, 10 avenue Haussmann 89000 AUXERRE. Immatriculation au registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.

AL892724631

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 24 mai 2019 à Joigny, il a été constitué une société civile immobilière. Dénomination sociale : SCI DEFOIS Forme : Société civile immobilière. Objet : Acquisition, location et gestion d'immeubles. Capital social : 300 euros. Siège social : 4 rue des Alouettes - 89300 JOIGNY. Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés. Apports en numéraire : 300 euros. Gérants : M. Michaël DEFOIS demeurant 27B rue Montegros Champvallon - 89710 MONTHOLON et Mme Mariannick PITIOT épouse DEFOIS demeurant 4 rue des Alouettes - 89300 JOIGNY. Cessions de parts : Toutes cessions aux tiers non associés ainsi qu'aux conjoints, ascendants ou descendants non associés sont soumises à décision des associés prise à l'unanimité. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce de SENS (Yonne). Pour avis et mention, la gérance.

AL892724640

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 25 juin 2019, il a été constitué une Société Civile d'Exploitation Agricole. Dénomination sociale : POULES DE SERBOIS. Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil et par les décrets pris pour leur application. Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du Code rural. Capital social : 22 300 euros. Siège social : 1 rue de Serbois - 89100 SUBLIGNY. Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés. Apports en numéraire : 22 300 euros. Gérants : M. Jean-François DAUGE et Mme Pauline TENNEVIN, épouse DAUGE, demeurant ensemble à SUBLIGNY (Yonne), 1 rue de Serbois. Cessions de parts : Soumises à l'agrément de

l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, à l'exception des cessions entre associés qui sont libres lorsque la société a deux associés. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce de SENS (Yonne). Pour avis et mention, un des fondateurs.

AL892724641

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DISSANGIS (89440) du 10 juin 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : société civile immobilière. Dénomination sociale : PPR IMMO. Siège social : 4 Route d'Amorant – 89440 DISSANGIS. Objet social : L'acquisition, la cession, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, viticole, forestier, agricole, commercial ou industriel ; La mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance ; La prise de tous intérêts ou participations dans

safer Bourgogne Franche-Comté

→ AVIS DE LA SAFER

SAFER DE L'YONNE

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

DIGES- fonds occupé - terre et pré

8 ha 67 a 10 ca - Les forts: ZS-15(J)-15(K)-16(J)-16(K) - Pres de l orme: ZL-8

Zonage : PLU - zone A

ESCAMPS - fonds occupé - terre

36 a 50 ca - La fosse louant: YA-11

Zonage : RNU

TONNERRE - bois-taillis et jardin

1 ha 59 a 22 ca - Boussemy: YP-7 - Cote des pres: ZT-42[42] - Les barcaults: AK-138

Zonage : PLU : zone N

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 22 juillet 2019** à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex , Tél.: 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus.

AL892724678

toutes sociétés ; Accessoirement, la vente de tous biens et droits immobiliers, et la souscription de tous emprunts hypothécaires ou non en vue de la réalisation d'une opération entrant dans le cadre de l'objet social, la constitution de toute garantie sur le patrimoine social en vue de la réalisation de l'objet social ; La Société pourra également se porter caution simple ou hypothécaire au profit d'un associé et/ou mettre à la disposition gratuitement au profit d'un des associés tout ou partie des biens par elle possédés, et ce, soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement ; Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société. Durée de la Société 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés. Capital social : 500 euros, constitué intégralement d'apports en numéraire. Gérance : M. Laurent RIOTTE, demeurant 4 Route d'Amorant – 89440 DISSANGIS. Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas ; agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales. Immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés d'AUXERRE. Pour avis.

AL892724642

CREP80
Société à responsabilité limitée au capital de 2 000 euros Siège social : 76 Grande Rue 89200 AVALLON

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AVALLON du 21 juin 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : CREP80

Siège social : 76 Grande Rue, 89200 AVALLON

Objet social : RESTAURATION TRADITIONNELLE

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 2 000 euros

Gérance : Monsieur Yann Franck Stéphane DOLEAC HAMELIN, demeurant 5 Parc des Chaumes 89200 AVALLON, assure la gérance.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.

Pour avis

La Gérance

AL892724645

AVA Conseil Chroniques Vonne & Aube

AVOCATS VIGNET ASSOCIES SCP d'AVOCATS INTER-BARREAUX 1 Place du Palais de Justice - 89000 AUXERRE 18 rue du Général Leclerc - 89100 SENS 4 rue Aristide Briand - 10000 TROYES Tel : 03.86.52.60.00

CVI

Commerce Vente Innovation Société par actions simplifiée au capital de 1 500 euros Siège social : 28 rue Rougemont 89700 TONNERRE. Aux termes d'un acte soussignature privée en date à SENS (89) du 20 juin 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée Dénomination : CVI - Commerce Vente Innovation Siège : 28 rue Rougemont - 89700 TONNERRE Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés Capital : 1 500 euros Objet : Achat, vente, négoce en gros et demi-gros, de tous produits, notamment emballages, produits alimentaires, textile et machines industrielles Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Président : Madame Angélique PICHET, demeurant 28 rue Rougemont - 89700 TONNERRE La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE. Pour avis, le Président

AL892724648

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 14/06/2019, il a été constitué une SARL dénommée:

FINANCIERE TM2B

Objet social :

La société a pour objet, en France comme à l'étranger :

- la prise de participations dans toutes entités juridiques par tous moyens et sous quelques formes que ce soit ;

- l'assistance, l'animation et, s'il y a lieu, le contrôle desdites sociétés ou entreprises ;

- l'étude et la réalisation de tous projets ;

- la propriété, la gestion, la vente de tous biens mobiliers ou immobiliers ;

- la fourniture de toutes prestations de toute nature, notamment administratives, financières, comptables, informatiques, commerciales ;

- et plus généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elles soient se rattachant à l'objet sus-indiqué, de nature à favoriser directement ou indirectement l'existence et le développement de la société.

La société peut recourir en tous lieux à tous actes ou opérations de quelque nature et importance qu'elles soient, dès lors qu'ils peuvent concourir ou faciliter la réalisation des activités visées aux alinéas qui précèdent ou qu'ils permettent de sauvegarder, directement ou indirectement, les intérêts commerciaux ou financiers de la société ou des entreprises avec lesquelles elle est en relation d'affaires.

Siège social : ZI rue Gutenberg 89500 Villeneuve-sur-Yonne

Capital : 10 000 euros

Gérance : M Thomas BARRE demeurant Les Sauqueux 89330 Saint-Julien-du-Sault.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Sens.

AL892724650

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Pontigny du 22/06/2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :Forme sociale : SCI-Dénomination sociale : LEFEVRE 25-Siège social : Route Nationale 77, 89230 PONTIGNY-Objet social : l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, l'aménagement, la construction, l'administration, la vente, la location, la remise en jouissance gratuite ou à titre onéreux de tous biens et droits mobiliers et immobiliers, l'acquisition, la vente et la gestion de toutes valeurs mobilières et financières au moyen de tous supports financiers-Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS-Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire-Gérance : Alexis LEFEVRE, Demeurant 1, chemin du bois du Roz, 21490 BRETIGNY-Clauses relatives aux cessions de parts dispense d'agrément pour cessions à associés, agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales-Immatriculation de la Société au RCS d'AUXERRE. La Gérance

AL892724659

HCP
Société civile immobilière au capital de 1 000 euros Siège social : LIEU-DIT LES COURREAUX 89350 CHAMPIGNELLES RCS AUXERRE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à CHAMPIGNELLES du 18 JUIN 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : HCP,

Forme sociale : Société civile immobilière,

Siège social : Lieu-dit Les Courreaux 89350 CHAMPIGNELLES,

Objet social : l'acquisition de tous immeuble bâtis dans le but de l'administration et l'exploitation par bail, par location ou autrement dudit immeuble dont elle pourrait devenir propriétaire, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement,

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,

Capital social : 1 000 euros,

Gérance : Madame VILAINE Marion, demeurant Lieu-dit Les Courreaux 89350 CHAMPIGNELLES,

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.

La Gérance

AL892724660

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 13/06/2019, il a été constitué une Société Civile : DENOMINATION : CRUISING KIWIS, SIEGE : 10 promenade de l'Ouest – 89510 VERON (Yonne) OBJET : Détention et utilisation de tous biens mobiliers DUREE : 99 ans, CAPITAL : 100 Euros, GERANCE : - Geoffrey TAYLOR, demeurant 112 Tennant Rd, RD 10, Hastings 4180

(NOUVELLE ZELANDE), - Carolyn TAYLOR, née JOHNS, demeurant 112 Tennant Rd, RD 10, Hastings 4180 (NOUVELLE ZELANDE), AGREMENT DES CESSIONS : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et entre conjoints, ascendants ou descendants, même si le conjoint, l'ascendant ou le descendant cessionnaire n'est pas associé. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à des personnes autres que celles visées cidessus, qu'avec le consentement de la majorité des associés, représentant au moins les trois quarts des parts sociales. IMMATRICULATION : Au registre RCS de SENS.

AL892724663

SARL PROFILAE

Société à responsabilité limitée Au capital de 5 000 € Siège social : 60 rue de la Noue 89000 AUXERRE

Par acte sous seing privé, en date du 27 Juin 2019

A AUXERRE

Il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes,

Dénomination : PROFILAE

Forme juridique : SARL

Capital Social : 5 000 € libéré à hauteur de 100%

Siège social : 60 Rue de la Noue 89000 AUXERRE

Objet : Le conseil aux entreprises, aux écoles et aux étudiants dans le domaine des métiers d'avenir, grâce à la dispense de toutes prestations telles que le coaching,

la réalisation de bilans d'orientation, le conseil et l'aide au recrutement, …

Agrément : Agrément préalable de la collectivité des associés y compris entre associés.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Gérant : Madame LECOMTE Frédérique, associée

Domiciliée, 60 rue de la Noue, à AUXERRE (89000)

La société sera immatriculée au Greffe du Tribunal d'AUXERRE.

Pour Avis

Le gérant

AL892724665

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MALAY LE GRAND (Yonne) du 28 juin 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société à responsabilité limitée Dénomination sociale : SPAI - Solution Pour l'Agriculture et l'Industrie Siège social : RN 60 - Chemin des Grèves, 89100 MALAY LE GRAND Objet social : Location et vente de matériel neuf et d'occasion et tout autre équipement. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la

Société au RCS Capital social : 15 000 euros Gérance : Monsieur Philippe BADOIL, demeurant RN 60 - Les Grèves, 89100 MALAY LE GRAND Immatriculation de la Société au RCS de SENS.

AL892724666

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant ASSP à SENS du 21/06/2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : P.E.S.

Siège social : 43 Rue de la République, 89100 SENS

Objet social : L'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de biens immobiliers dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.

La gestion de fonds et de capitaux.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1 000 euros

Gérance : Jérôme BANDONNY, demeurant 10 Bis Rue des Bouribouts, 89100 SENS a été nommé gérant.

Immatriculation de la Société au RCS de SENS.

AL892724667

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 28 juin 2019 à CHABLIS, il a été constitué une société par actions simplifiée. Dénomination sociale : RAVENEAU COURTAGE & CONSEILS Sigle : RC&C Forme : Société par actions simplifiée. Objet : Courtage en vins, conseil, formation, audit et prestation en viticulture et oenologie. Capital social : 7 000 euros. Siège social : 11 rue Émile Zola 89800 CHABLIS. Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés. Présidente : Mme Isabelle Raveneau demeurant 11 rue Emile Zola - 89800 CHABLIS. Admission aux assemblées et droit de vote : Pas de distinction entre actionnaires. Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. Cessions de parts ou d'actions : Toutes cessions aux tiers non actionnaires ainsi qu'aux conjoints, ascendants ou descendants non actionnaires sont soumises à décision des actionnaires prise à

l'unanimité. La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne). Pour avis et mention, la Présidente

AL892724669

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er juillet 2019 à AUXERRE, il a été constitué une société à responsabilité limitée. Dénomination sociale : LOAD'INK Forme : Société à responsabilité limitée à associé unique. Objet : Tatouage par effraction cutanée, vente de crèmes de soin, vente de dessins imprimés et de tout objet dérivé du tatouage. Capital social : 2 000 euros. Siège social : 60 rue Joubert - 89000 AUXERRE. Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés. Gérant :

M. Alexandre COLMER demeurant 5 rue de la Renardière - 89000 AUXERRE. La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne). Pour avis et mention, le gérant

AL892724677

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 1er juillet 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCI CORIMMO

Forme : Société Civile Immobilière

Siège Social : 40, rue Victor Hugo 89140 VINNEUF

Objet : Acquisition, administration, gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, vente de tous immeubles et biens immobiliers, et notamment d'un immeuble sis 4 place Saint Médard 91800 Brunoy.

Durée : 99 années

Capital social : 1.000 €

Gérant : M. Gérard NOCHER, demeurant 40 rue Victor Hugo 89140 Vinneuf

Transmission des parts : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et au profit du conjoint, des ascendants ou descendants du cédant..

La société sera immatriculée au R.C.S. de Sens.

Pour avis.

AL892724679

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 28 juin 2019 à AUXERRE, il a été constitué une société civile immobilière. Dénomination sociale : SCI COLMER. Forme : Société civile immobilière. Objet : Acquisition, location et gestion d'immeubles. Capital social : 1 000 euros, intégralement constitués de numéraire. Siège social : 60 rue Joubert 89000 AUXERRE. Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés. Gérant : M. Alexandre COLMER, demeurant 5 rue de la Renardière 89000 AUXERRE. Cessions de parts : Toutes cessions aux tiers non associés ainsi qu'aux conjoints, ascendants ou descendants non associés sont soumises à décision des associés prise à l'unanimité. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne). Pour avis et mention, le gérant

AL892724680

bulletin d'ABONNEMENT

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à :

TERRES DE BOURGOGNE

1 rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40

abonnement@terres-de-bourgogne.net

AVEC VOTRE ABONNEMENT,

VOUS BÉNÉFICIEZ D'UN **ACCÈS ILLIMITÉ**

AU SITE agribourgogne.fr





*Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants :

- ☐ Bovins viande
- ☐ Grandes cultures
- ☐ Lait élevage
- ☐ Porcs
- ☐ Vigne
- ☐ Volailles
- ☐ Fruits & légumes
- ☐ Pâtre
- ☐ Chèvre

Terres de Bourgogne

Je m'abonne pour 1 an 107 €

Je m'abonne pour 2 ans 200 €

+ 1 revue Réussir de mon choix*

- ☐ pour 1 an 49 €
- ☐ pour 2 ans 98 €

TOTAL

NOM PRÉNOM

RAISON SOCIALE

N° RUE

CP VILLE

Tél Fax Mobile

Email @

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de Bourgogne

☐ Je règle € par carte bancaire N° ___/___/___/___

date d'expiration: ___/___

SIGNATURE

la p'tite graine

la page interdite aux grands

Comment fabrique-t-on le poisson pané ?

C'est le seul poisson qu'on ne pêche pas. En forme de pavé, de bâtonnet ou d'étoile de mer, le poisson pané n'a pas grand-chose à voir avec la faune des océans. Il suit un étonnant processus de fabrication. Suivez le guide.

Le voyage commence à des milliers de kilomètres de la France. En Alaska. Dans les eaux froides d'Amérique du Nord, des dizaines de bateaux usines pêchent le colin. L'espèce utilisée dans la plupart des poissons panés. Une fois à bord, les colins sont vidés et lavés. Les ouvriers leur enlèvent la peau et les arêtes. Il ne reste plus que des tranches de poisson appelées filets. Ces morceaux sont empilés et compactés en plaques de plusieurs kilos. Elles sont ensuite congelées. C'est la matière première du poisson pané.

Les navires retournent au port après deux mois en mer. Ils livrent jusqu'à 250 000 plaques de filets de colin. Direction les usines agroalimentaires d'Europe. Là, les planches de poisson sont découpées en lamelles. Les tablettes sont ensuite pressées afin de retrouver un aspect naturel. Elles peuvent aussi passer dans des moules pour leur donner une forme ludique. Comme un crabe, un dauphin ou une étoile.

Des poissons au scanner

Pour l'instant, il ne s'agit encore que de poisson. L'étape suivante introduit de nouveaux ingrédients. Les filets sont enrobés dans un mélange d'eau et de farine. Cette pâte permet de coller ensuite la chapelure, du pain broyé et séché. C'est cet ingrédient qui donne la couleur « jaune » aux poissons panés dans les supermarchés. Les pavés passent ensuite 1 minute dans des fours à 195 °C pour stabiliser la chapelure. Le poisson reste surgelé à l'intérieur.

Avant de le paner, on coupe le poisson en lamelles

Dernière étape : le conditionnement. Les bâtonnets sont emballés dans leurs boîtes. Mais avant de prendre la route des magasins, ils passent au scanner. Comme dans les aéroports. Le but ? Déceler toute anomalie ou arête dans le produit fini. Si la machine sonne, la barquette est détruite. Voilà pour les poissons panés 100 % à base de filets de colin.

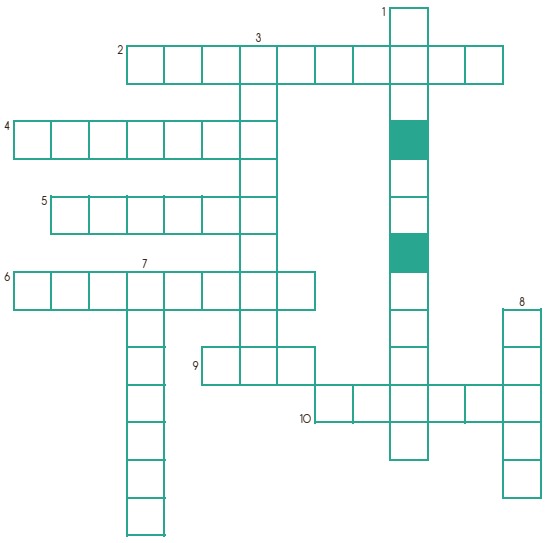
Mais attention. Beaucoup de boîtes renferment des tablettes contenant moins de 50 % de poisson. Les fabricants complètent leurs recettes avec de l'amidon, de l'huile de colza, des levures et parfois même des pommes de terre. Ces composants coûtent moins cher que le colin... Un aspect à garder en tête quand on fait ses courses. Le mieux reste encore de cuisiner ses poissons panés soi-même (lire ci-contre).

Fabien Nouvène



Les poissons panés faits maison, c'est quand même meilleur.
© Bérengère de Butler

Les mots croisés · A l'aide de la définition, trouve les mots



1. Animal invertébré vivant sous terre
2. Groupe de plantes cultivées pour leur production d'huile (colza, tournesol, lin, etc)
3. Récipient d'eau permettant l'abreuvement des bêtes
4. Logement des lapins
5. Jeune ovin
6. Récolte du foin
7. Personne grande et maigre
8. Jus issu des fumiers
9. Espace fauché et/ou pâturé
10. Personne surveillant les troupeaux

Le truc de la semaine

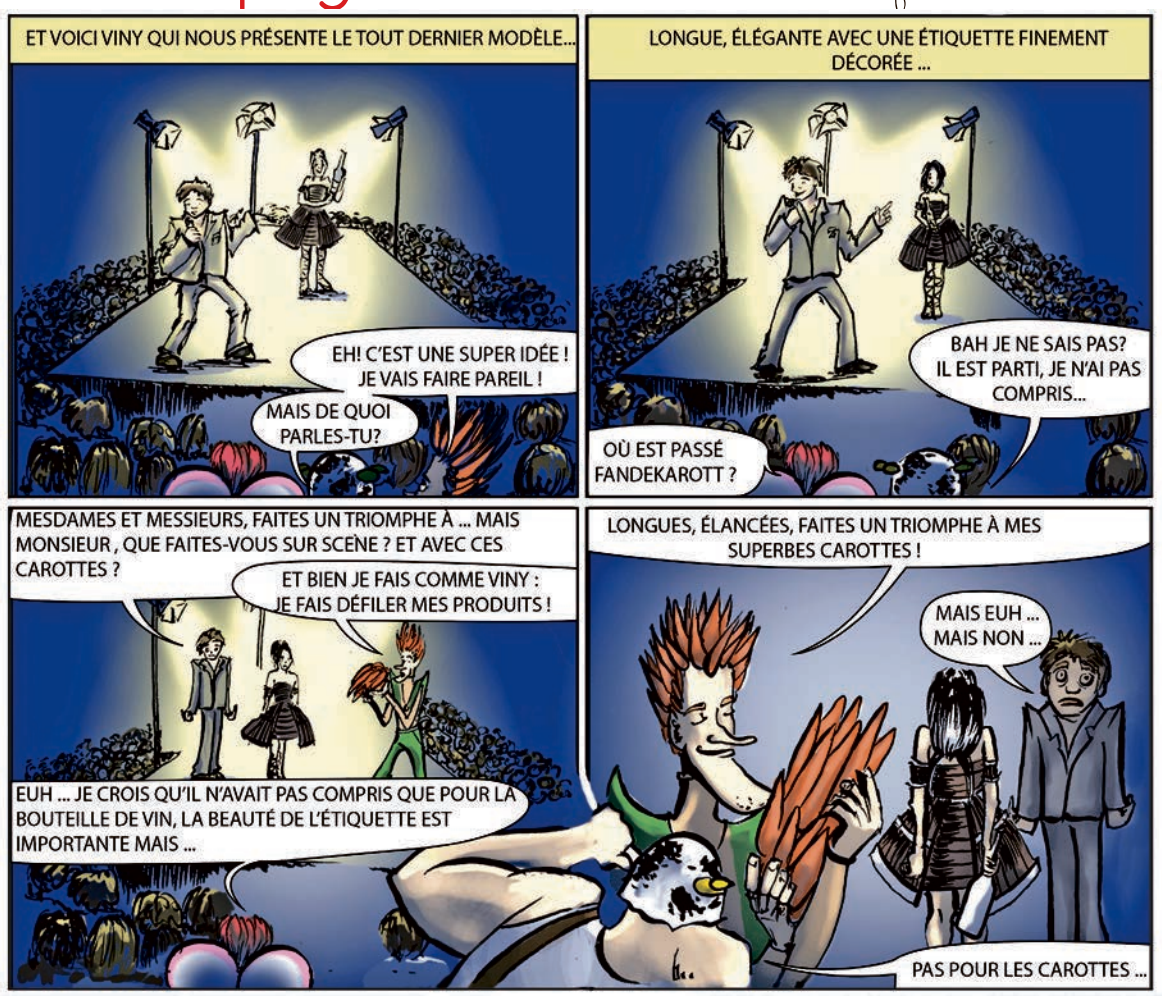
Le poisson pané façon pain d'épice



Ingrédients (pour 2 pers.) :
2 filets de poisson (cabillaud, plie...) ; 2 jaunes d'œuf ; 4 tranches de pain d'épice ; 1 pincée de cannelle ; 1 pincée de paprika ; farine ;

1 Faire sécher les tranches de pain d'épices au four (1h à 50°C) afin d'en faire des biscottes puis les réduire en miettes.
2 Battre les jaunes d'œufs avec le paprika et la cannelle.
3 Rouler les filets de poisson dans la farine.
4 Rouler le filet dans le jaune d'œufs puis dans la chapelure de pain d'épice.
5 Enfourner sur du papier cuisson puis mettre au four à 180°C pendant 10 minutes. À table !

Les Campagnons ! Elle est belle mon étiquette !



Ce qu'il faut savoir · fiche à collectionner

La dinde



On ne dit pas « cochon dinde » mais « cochon d'Inde ». Le petit hamster est en effet originaire d'Asie.

★ La dinde est une espèce de volaille de la même famille que les poules.

★ Sa viande est si savoureuse qu'Astérix et Obélix la préfèrent aux sangliers durant leur voyage en Amérique.

★ La dinde constitue le plat principal de Thanksgiving, une fête nationale aux États-Unis. À cette occasion, 46 millions de dindes sont mangées en une soirée !

La dinde et le dindon ne crient pas, ils glougloutent.

La p'tite blague

Quel est le genre d'humour que les dindes n'aiment pas ?

Les farces.

Fête du fromage

Le goût affiné de la fête des fromages de Soumaintrain

Dimanche 23 juin a eu lieu la dixième fête des fromages, à Soumaintrain où une une douzaine de fromagers étaient présents. En parallèle, la commune accueillait également le 21e concours régional des produits laitiers fermiers de Bourgogne et le 21e concours régional des AOP et IGP de Bourgogne.



Roquefort, chaource ou encore soumaintrain, le choix est grand dans la vitrine de la fromagerie Leroux.


Le Gaec Leclere a obtenu une médaille d'or au concours régional des AOP et IGP de Bourgogne, dans la catégorie soumaintrain IGP.

Le soleil était au rendez-vous dimanche 23 juin pour la dixième fête des fromages de Soumaintrain. Une fête remise à l'ordre du jour après dix ans d'absence. *«Le soumaintrain a obtenu l'appellation IGP en 2016, j'ai donc voulu qu'on fasse quelque chose pour mettre ce fromage, les producteurs et les éleveurs à l'honneur, en organisant à nouveau la fête des fromages qui était en sommeil»*, explique Monique Derouelle, maire de Soumaintrain.

Pour l'occasion, pas moins d'une douzaine de fromagers étaient présents, ainsi que huit vignerons, parmi les 37 stands alimentaires. Dont celui de l'Amicale des cuisiniers de l'Yonne et son président Daniel Aublanc. *«On fait des préparations à base de soumaintrain que l'on offre aux visiteurs»*, indique-t-il. *«Il y a un espuma de soumaintrain, une bouché pomme, soumaintrain et fuits secs et une verrine»*. De quoi titiller les papilles et montrer aux amateurs de fromage qu'il existe une multitude de recettes pour cuisiner et consommer le soumaintrain, la star des fromages du jour.

Plusieurs animations ont également eu lieu avec, entre autres, un concert de l'orchestre d'Harmonie l'Arman'Sonne, une structure gonflable pour les enfants et des animaux de la ferme pour le plus grand plaisir des petits, comme des grands.

Les concours régionaux

Lors de la fête des fromages, deux concours régionaux étaient organisés : le 21e concours régional des produits laitiers fermiers de Bourgogne et le 21e concours régional des AOP et IGP de Bourgogne, dans l'église de Soumaintrain. *«Il y a eu plus de 263 fromages pour les deux concours, issus de chèvre, vache et brebis»*, commente Eléonore Sauvageot, du centre fromager de Bourgogne, organisateur des concours. *«75 jurés étaient présents pour juger l'ensemble des produits»*.

Parmi eux, Ludovic Bisot, meilleur ouvrier de France. *«On nous présente des produits par famille. Moi, je me suis occupé de chèvre affiné»*, confie-t-il. *«On fait une note sur 20 selon trois critères : le visuel, sur quatre points, la texture, également sur quatre points et les arômes, la saveur, sur 12 points. Pour avoir une médaille d'or, il faut obtenir une notre supérieure ou égale à 16. Il peut donc y avoir plusieurs médailles d'or pour une même catégorie»*, détaille le meilleur ouvrier de France et parrain du soumaintrain.

Et le soumaintrain a été mis à l'honneur en remportant deux médailles d'or dans la catégorie soumaintrain IGP avec le Gaec Leclere, de Soumaintrain et la fromagerie Leroux, de Brion.

CHRISTOPHER LEVÉ


Pascal Leroux (à gauche, aux côtés des meilleurs ouvriers de France Ludovic Bisot et Marc Janin) a remporté une médaille d'or en soumaintrain IGP.


Daniel Aublanc, Nicolas Wrona, Philippe Bouché-Pillon et Michel Delhoume (de gauche à droite) de l'Amicale des cuisiniers de l'Yonne, ont fait déguster aux visiteurs leurs recettes à base de soumaintrain.


Des animaux de la ferme étaient exposés, pour le plus grand bonheur des petits, comme des grands.